

LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI APRES LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 2010

MISSION DU BIT FEVRIER – MARS 2010

GENEVE, MAI 2010

TABLEAU DES MATIERES

TABLEAU DES MATIERES	2
INTRODUCTION	5
CONTEXTE	5
LA SITUATION DU TRAVAIL DÉCENT AVANT LE SÉISME	6
LE TREMBLEMENT DE TERRE	7
LA REPONSE DU BIT EN HAÏTI	9
1. RECOMMANDATIONS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT FUTUR D'HAÏTI.....	13
1.1. LE CADRE STRATEGIQUE DU GOUVERNEMENT HAITIENNE POSITIONNE LE TRAVAIL DECENT DANS L'AGENDA DE LA RECONSTRUCTION.....	13
1.2. RECOMMANDATION 1 – POUR UN PROCESUS DE RECONSTRUCTION FAVORABLE A LA RECUPERATION ET CREATION D'EMPLOIS DURABLE	19
6.2. RECOMMANDATION 2 : ELARGIR PROGRESSIVEMENT L'ACCES A LA PROTECTION ET SECURITE SOCIALE.....	22
6.3. RECOMENDATION 3 : PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LE TRIPARTISME DANS LA RECONSTRUCTION	Error! Bookmark not defined.
6.4. RECOMMANDATION 4 - ASSURER LE RESPECT DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX ET DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL A PARTIR DE LA RECONSTRUCTION	Error! Bookmark not defined.
7. EMPLOI ET MOYENS DE VIE AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE.....	28
7.1. SITUATION DU MARCHÉ DE TRAVAIL	28
7.2. LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE DANS LE SECTEUR INFORMEL.....	29
7.3. PROTECTION SOCIALE ET GROUPES VULNÉRABLES	30
8. IMPACT DU TREMBLEMENT DE TERRE SUR L'EMPLOI, LES MOYENS DE VIE ET LA PROTECTION SOCIALE	38
8.1. IMPACT SUR L'EMPLOI ET MOYENS DE VIE.....	38
8.2. IMPACT SUR LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE DANS LE SECTEUR INFORMEL ..	39
8.3. IMPACT SUR LES GROUPES VULNERABLES.....	40
9. LES DEFIS DE LA RECONSTRUCTION	48
9.1. LES DEFIS DEL GENERATION D'EMPLOI DURABLE	48
9.2. CROISSANCE ET CONCENTRATION URBAINE DE LA POPULATION.	48

9.3.	MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'ŒUVRE HAÏTIENNE.	49
9.4.	INFRASTRUCTURE DE BASE INADÉQUATE.....	50
9.5.	MANQUE D'INVESTISSEMENTS NATIONAUX ET EXTERNES	50
9.6.	SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE ARCHAÏQUES ET BLOQUES.....	51
9.7.	BESOIN D'ÉLEVER PROGRESSIVEMENT LA QUALITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	52
9.8.	DEFIS DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA RE CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DU PAYS.....	54
10.	CONCLUSIONS ET STRATEGIES POUR FACILITER LA CREATION D'EMPLOI DANS LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION EN HAITI	60
10.1.	UNE POLITIQUE ACTIVE POUR LA CREATION D'EMPLOIS	60
6.2.	CREATION D'EMPLOIS ET REVENUS D'URGENCE : 18 MOIS.....	62
6.3.	CREATION D'EMPLOIS DANS LA RECONSTRUCTION DANS LE CADRE D'UNE REVITALISATION DES ECONOMIES LOCALES : 1 À 3 ANS.....	64
6.4.	CREATION D'EMPLOI DURABLE : PLUS DE 3 ANS	77
11.	GROUPES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE	81
11.1.	BESOINS POUR LE RELEVEMENT ET LA RECONSTRUCTION.....	81
ANNEXES 96		
	ANNEXE :1 Experts de la BIT pour les groupes thématiques du PDNA	97
	ANNEX 2: Population occupée estimée par secteur d'activité 2010.....	102
	ANNEX 3: Nombre de journées de travail perdues	104
	ANNEX 4: Valeur des pertes en revenus (Gourdes)	106
	ANNEX 5: Population occupée estimée par secteur d'activité 2010.....	108
	ANNEX 6: Nombre de journées de travail perdues	110
	ANNEX 7: Valeur des pertes en revenus (Gourdes)	112
	ANNEX 8: PDNA sources of information for ilo team work.....	113
	aANNEX 9 : Population projetée en 2010 avant le tremblement de terre, par groupe d'âge et région (en milliers)	115
	ANNEX 10 : Population projetée en 2010 après le tremblement de terre, par groupe d'âge et région (en milliers)	116
	ANNEXE 11: Estimation du nombre d'invalides avant le tremblement de terre, distribué par groupe d'âge, sexe et région	117
	ANNEXE 12 : estimation des invalides du au tremblement de terre	118
	ANNEXE 13: orphelines avant et apres le tremblement de terre	119

ANNEXE 14: Estimation de la distribution des morts par groupe d'âge et sexe du tremblement de terre	120
ANNEXE 15: Orphelines and invalides avant et apres le tremblement de terre	121
ANNEXE 16: Création de la commission intérimaire pour la reconstruction	123
ANNEXE 17 : Feuille de route syndicale pour la reconstruction et le développement d'Haïti	128

BROUILLON/DRAFT

CONTEXTE

Selon les projections de l'IHSI¹, la population haïtienne atteindrait, en 2010, 10 millions de personnes, regroupées dans environ 2 millions de ménages. La population en âge de travailler (15 - 64 ans) constituait 64% du total. 35% de la population active était considéré au chômage (cette proportion était encore plus faible dans le cas de la population urbaine, où les pourcentages étaient de 59% occupés dans le cas des hommes et 57% pour les femmes). Cela veut dire qu'il y a 2.9 millions de personnes occupées dans l'ensemble du pays, ce qui est très peu significatif quand on considère que même dans la population occupée il y a un grand nombre de pauvres (les « working poors »). Cette situation est surtout liée au sous-emploi : des revenus horaires insuffisants, plus de 80% d'auto emploi ou d'emploi informel, et des conditions de travail inadéquates.

Presque 40% du total travaillaient dans l'agriculture, plus de 25% dans des activités commerciales (avec une forte participation des femmes), plus de 15% dans les services, environ 11% dans la production industrielle, 7% travaillaient comme artisans indépendants² et l'administration publique, de son côté, employait 2% du total. Dans les milieux ruraux, environ 72% des occupés travaillaient dans l'agriculture et 17% dans le commerce. Les producteurs agricoles travaillaient souvent sur des exploitations agricoles de moins de 2 hectares³. Ce secteur de la production est caractérisé par l'absence de technologies modernes, d'infrastructure de base et d'assistance technique. L'érosion des terres est un des principaux problèmes, dans un pays où ils ne restent que 2% des superficies qui soient vertes.

Dans les milieux urbains, jusqu'à 40% de la population occupée travaillaient dans le secteur du commerce, 25% dans les services, 19% dans l'industrie et 5% dans l'administration publique. Presque 50% des commerçants vendent leurs produits au marché, pendant que le reste le fait soit dans la rue soit à la maison (20% respectivement). Cela confirme que le secteur informel, composé par des auto-employés et entrepreneurs de la micro et petite entreprise (moins de 20 travailleurs) occupait, au niveau national 1.9 millions de personnes. Dans les zones affectées, aux départements de l'Ouest et du Sud-est, sur une population totale de 4.3 millions, ce secteur occupait 814.424 personnes (entre patrons, salariés et apprentis). Dans les secteurs du tourisme et des services, par contre, les formels arrivaient à 46 et 56%, respectivement. Cela inclue l'éducation, qui constitue 30% de la totalité des services, et où la grande majorité était des employés formels du secteur privé.

Selon les estimations de la banque mondiale, 47% de la population totale était en dessous du seuil d'extrême pauvreté (soit 1 dollar par jour par personne en PPA) et jusqu'à 68% de la population était en condition de pauvreté (moins de 2 dollars par jour par personne en PPA). La disparité entre les plus pauvres et les plus riches est très importante : le 10% des

¹ Source: Tendances et Perspectives de la Population, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales IHSI, Février 2009.

² D'après l'élaboration de l'ILO, comme projection des résultats du recensement 2003, l'Enquête du Secteur Informel 2007 et les estimations de l'IHSI sur les tendances de la population pour 2010.

³ 78% en 2006, selon le travail de la Banque Mondiale

plus riches reçoivent 50% du revenu national. Les secteurs ruraux se caractérisaient aussi par des revenus encore plus maigres (72% de la population en milieu rural sont en dessous du seuil de pauvreté⁴. Selon une analyse de la Banque Mondiale, l'éducation est le conditionnel le plus important des revenus, suivi par le sexe, le lieu et le statut migratoire. L'Enquête de Jeunesse développée par le FAFO en 2009 indique que seulement 46% des hommes et 39% des femmes ont fini l'école primaire, avec des fortes disparités par milieu d'habitation : ce taux était estimé en 64% dans les régions urbaines et à 30% dans les régions rurales.

LA SITUATION DU TRAVAIL DÉCENT AVANT LE SÉISME

Avant le séisme, les droits humains essentiels – droits au travail, à la sécurité, à la protection contre l'exploitation, à la non-discrimination, à la santé, à l'éducation, à un traitement équitable et à l'égalité des sexes – de beaucoup de Haïtiens n'étaient pas reconnus. Selon une enquête sur la jeunesse d'Haïti (FAFO, 2009), 35 % des 15-24 ans n'avaient pas d'emploi. La majorité se consacrait à des tâches domestiques non rémunérées, principalement les filles et jeunes femmes. Un document relatif aux Politiques publiques en matière de Jeunesse, de Sports et de Civisme était en préparation, en conformité avec la Convention internationale sur les droits des enfants.

La protection sociale en Haïti est sans rapport avec les besoins. Sa couverture exclut les travailleurs du secteur informel et la paysannerie et ne prend pas en compte le chômage ni l'handicap. Les diverses institutions de protection ne sont pas unifiées. Elles servent des prestations faibles à un faible nombre de bénéficiaires. Ainsi, l'Office d'Assurance Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) compte seulement 58 000 assurés pour l'essentiel à Port-au-Prince. L'ONA (Office National d'Assurance Vieillesse) compte près de 400 000 assurés et verse 1 800 pensions. Le secteur informel et les groupes vulnérables ne sont pas couverts dans sa grande majorité. Le secteur souffre également d'une insuffisance de ressources humaines et financières, d'un accroissement démesuré des besoins, faible capacité d'identification, de suivi et d'évaluation des groupes vulnérables, une exclusion de la population de tous les risques liés à la santé, aux interventions segmentées, éparpillées et sans impact significatif, une absence d'un plan national unifié. Des neuf branches de protection considérées dans la C.102 (Convention concernant la sécurité sociale -norme minimum-, 1952), la sécurité sociale, seulement deux (santé et vieillesse) sont offertes

En matière de genre, des actions sont engagées depuis deux décennies. Des protocoles ont été signés avec les ministères de la Justice, de la Santé et de l'Éducation pour la prise en compte du genre. La Concertation Nationale, qui engage l'État et les organisations de femmes, avec l'appui des PTF, notamment des agences des NU, assure depuis 2005 la mise en place progressive du Plan National contre la violence faite aux femmes. On constate toutefois la persistance de clauses discriminatoires dans certains textes de loi et règlements, la permanence de stéréotypes sexistes, de violences faites aux femmes. La réponse institutionnelle est faible et le budget consacré à la promotion des droits des femmes très insuffisant. La collecte de données sexe-spécifiques est encore à développer.

Le chômage touchait 35 % de la population active. Le pays compte en outre un grand nombre de travailleurs pauvres. L'emploi informel domine et concerne plus de 80 % des

⁴ Uchiyama, Naoko, "Determinants of Job Opportunity and Wage Incomes in Haiti", WB, 2008

actifs. 40 % de l'emploi se trouve dans l'agriculture et 25 % dans les activités commerciales. La fonction publique ne concerne que 2 % des actifs.

A continuation on présente de façon succincte certaines informations recueillis par la mission du BIT pour établir une ligne de base avant le séisme pour la définition ultérieures des impacts, pertes et dommages. La difficulté pour la recollection des informations ont été évidents en considérations des graves dommages suivi pour les institutions nationales génératrices d'information statistique, notamment l'Institut Haïtien de Statistique et de l'Information, qui a vu s'effondrer son siège et décimer son cadre de professionnels⁵ :

1. Population 2010 = 10.085.214 (projections IHSI) = 2.241.159 ménages (52% zones rurales)
2. Processus de migration rural-urbain très fort, vers régions métropolitaines de l'Ouest (Port-au-Prince), du Nord et de l'Artibonite⁶.
3. Chômage 35% moyenne nationale (Chômage urbain 41% des hommes et 43% des femmes).
4. Même dans la population qui travaille il y a un grand nombre de pauvres (les « *travailleurs pauvres* ») dû au sous-emploi, des revenus horaires insuffisants, environ 80% de travailleurs indépendants, à leur compte ou ayant un emploi informel et des conditions de travail inadéquates.
5. Sources les plus importantes de revenus sont le travail indépendant (à la campagne comme dans les villes, dans des milliers de micro entreprises commerciales et de production artisanale), et les transferts d'argent depuis l'étranger
6. Les salaires (travail salarié) représentent seulement 20.6% des revenus, concentrés surtout dans la région métropolitaine et surtout dans les services.
7. Selon la Banque Mondiale, 47% de la population totale est en dessous du seuil d'extrême pauvreté (soit 1 dollar par jour par personne en parité du pouvoir d'achat - PPA) et jusqu'à 68% de la population était en condition de pauvreté (moins de 2 dollars par jour par personne en PPA).
8. 40% du total des actifs travaillent dans l'agriculture,
9. 25% dans des activités commerciales (avec une forte participation des femmes),
10. 15% dans les services,
11. 11% dans la production industrielle,
12. 7% travaillent comme artisans indépendants⁷
13. 2% dans l'administration publique.
14. Le niveau d'éducation est le facteur déterminant d'accès à un bon niveau de revenus, suivi par le sexe, le lieu et le statut migratoire.
15. Seulement 46% des hommes et 39% des femmes ont fini l'école primaire, avec de fortes disparités selon le lieu de résidence : ces taux sont estimés à 64% dans les régions urbaines et à 30% dans les régions rurales.

LE TREMBLEMENT DE TERRE

Le plus fort séisme en Haïti en plus de 200 ans, mesurant 7.3 sur l'échelle de Richter, a secoué le pays le mardi 12 Janvier à 16h53 (heure locale). Le séisme a frappé la province Ouest (population de 2,2 millions), avec l'épicentre des 17 km au sud-ouest de la capitale

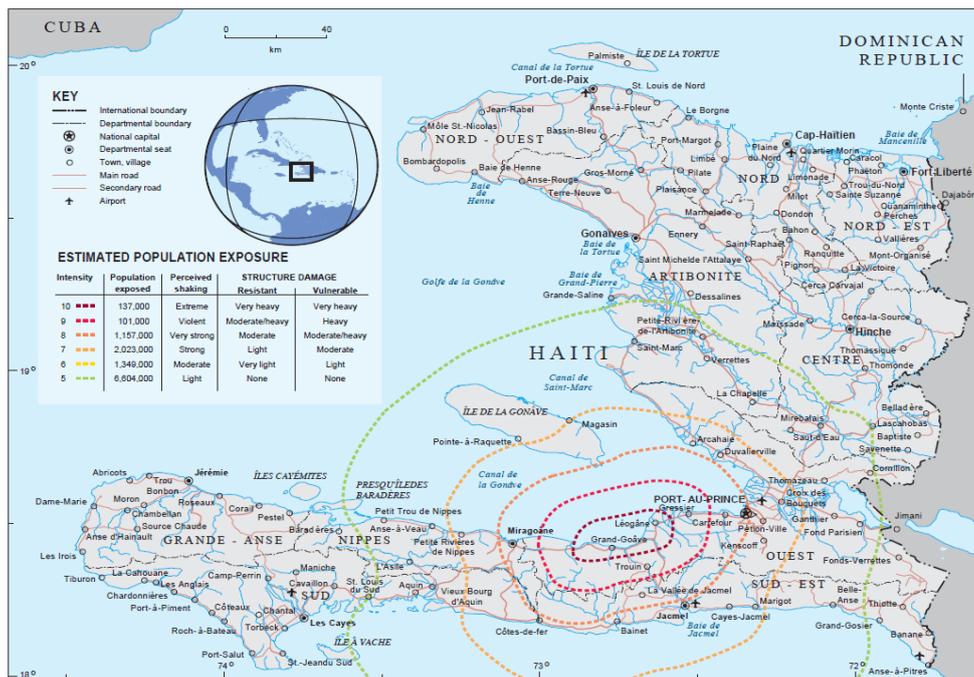
⁵ Des annexes statistiques inclus a la fin du document.

⁶ Ce dernier continue quand même assez rural

⁷ D'après l'élaboration de l'ILO, comme projection des résultats du recensement 2003, l'Enquête du Secteur Informel 2007 et les estimations de l'IHSI sur les tendances de la population pour 2010.

d'Haïti, Port-au-Prince. Les villes proches de Leogane, Carrefour et de Jacmel, ainsi que d'autres régions à l'ouest et au sud de Port-au-Prince, ont également été touchés. Puissant répliques ont secoué un pays désespérément pauvre où de nombreux bâtiments sont fragiles. Dès le lancement du « Flash appeal » (15 Janvier 2010), Plus de 220000 personnes ont perdu la vie et plus de 300 000 ont été blessées. Des milliers de personnes ont besoin d'un appui psychologique ou d'un encadrement psychosocial. Environ 1,3 millions de personnes vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et plus de 500 000 personnes ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays, et un nombre inconnu sont encore ensevelis sous les décombres.

Haiti - Earthquake damage map - January 12, 2010



Le niveau des pertes subies par les fonctionnaires et les dommages aux bâtiments et services publics ont considérablement réduit la capacité des autorités nationales pour conduire et coordonner la réponse. L'aéroport de Port-au-Prince reste opérationnel, avec des fortes restrictions pour les opérations d'urgence. Les routes à destination et au sein de la capitale sont partiellement bloquées.



La destruction des infrastructures est massive. Environ 105 000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208 000 endommagées. Plus de 1 300 établissements d'éducation, plus de 50 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables. Le port principal du pays est rendu partiellement inopérant. Le Palais présidentiel, le Parlement, le Palais de Justice, la majorité des bâtiments des Ministères et de l'administration publique sont détruits. Les dommages causés aux infrastructures - telles que endommagé ou détruit routes, ponts, réseaux d'eau, et systèmes électriques et de communication- vont affecter la vitesse et l'ampleur de l'effort de secours de redressement et reconstruction. Heureusement, les zones au-delà de la capitale semblent être moins affectées.

LA REPONSE DU BIT EN HAÏTI

Le BIT n'a pas de bureau en Haïti et les activités du pays sont couvertes par le Bureau sous-régional de San Jose. Trois projets du BIT étaient t en cours en Haïti avant la catastrophe: « Better Work » avait un projet en cours situé dans les locaux du PNUD à Port-au-Prince. Better Work est en train d'évaluer les dommages causés par ce tremblement de terre violent, au niveau des ressources humaines et des dommages-intérêts dans les usines. Cela comprend des consultations avec les propriétaires d'usines sur leurs besoins dans la période post-tremblement de terre.

Le projet de l'IPEC financé pour le gouvernement du Brésil était dans sa phase finale, qui doit prendre fin en Juin 2010. Le projet est en partenariat avec le ministère des Affaires Sociales et du travail et les syndicats en Haïti. Maintenant les préoccupations se focalisent sur la situation du travail des enfants dans les efforts de la reconstruction et de la protection des orphelins et des enfants séparés de l'enlèvement, la traite et l'exploitation sexuelle. L'impact de l'afflux de réfugiés vers la République dominicaine doit également être pris en considération. Des initiatives sont bien avancées vis à vis les bailleurs des fonds originales pour relancer une nouvelle phase du projet pour un montant de US\$1.3 dollar américaines, sur le nomme de «Protéger les enfants contre le 'travail des enfants' au cours de la phase de relèvement rapide», en visant la protection des enfants et la prévention des pires formes de travail des enfants, car il ya un grand risque que le travail des enfants va augmenter, étant donné l'ampleur et l'urgence de la reconstruction. Le projet essayée aussi d'appuyer la formation des adolescents en âge de travail pour à saisir des opportunités d'emploi dans la reconstruction. Le projet dans cette phase sera implémenté en collaboration avec SECTOR et ILO/CRISIS.

Le projet de EMP / INVEST « Programme de relèvement de la Région de l'Artibonite par la création des emplois a travers des actions de réhabilitation environnementales et de prévention des désastres naturels » dans Gonaïves était un programme de création d'emplois et gestion des bassins hydrographiques exécutés pour le compte du PNUD. Il était dans sa phase finale par manque de financement. Des négociations avec le PNUD étaient entamés et réussites pour la poursuite de ce projet jusqu'en Décembre 2010, avec un budget additionnel autour de Us\$ 3.250 million dollar américaines. Le BIT a travers sont programme de réponse au tremblement de terre a facilité cette tâche en finançant l'extension des contrats du personnel du projet jusqu'à mars pour assurer au moins une présence de l'OIT, les liens avec l'Équipe de pays et le PNUD et avoir une capacité minimale logistique et opérationnel immédiate.

A la suite de l'information reçue sur la catastrophe, des coordinations sont immédiatement entamées entre le Bureau Régional du BIT pour l'Amérique, le Bureau subrégional du BIT à San Jose, responsable direct des activités institutionnelles à Haïti, le Cabinet du Directeur General et le Programme International de Réponse aux Crises du BIT (ILO/CRISIS). On a établie un mécanisme de coordination sous la responsabilité du Bureau Régional et décide la mise an œuvre d'un mécanisme opérationnel de réponse sur la coordination de ILO/CRISIS. Des ressources extraordinaires ont été justifiées et présentés pour appliquer à la réserve spécial pour des émergences du BIT, et approuvé par le Directeur Générale pour un montant d'autour un million de dollars américains.

Le BIT a présenté au « Flash Appeal » (lancé le 15 Janvier 2010) une proposition de projet pour 2.380.000 millions dollars en se concentrant sur la création d'emplois d'urgence pour les travaux publics à inclure dans le cadre de l'Appel Haïti Flash Organisation. Le projet de travaux d'urgence de main-d'œuvre du public pour soutenir l'opération humanitaire "entend exercer un recours rapide du revenu des ménages concernés et le développement des compétences pour le logement réparation par le biais de main-d'œuvre des travaux publics. Cet article définit les activités initiales que l'OIT a estimé pourrait être considérée comme faisant partie du plan de redressement rapide du travail, bien s'insérer dans l'action humanitaire internationale.

Le BIT a initié à février à déployer des spécialistes à Haïti, pour un côté pour participer à le développement de l'Évaluation Socio Economique Conjointe des Dommages, Pertes et Besoins liés au tremblement de terre 2010 (PDNA - Post Disaster Needs Assessment). Le gouvernement prépare le «PDNA» en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Le PDNA est une évaluation des besoins coordonnée par le gouvernement après une catastrophe.

Cette évaluation a été réalisée sous la supervision de l'Équipe de Gestion de Haut Niveau dirigée par le Premier Ministre et dont les membres comprenaient : le Coordonnateur Résident et Humanitaire des Nations Unies, un représentant de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, le Chef de Mission de la Banque mondiale, le Représentant Résident de la BID, trois représentants du G11 et le Chef de Délégation de l'Union européenne. L'Équipe de Gestion a fourni des conseils stratégiques et assuré la mise à disposition des ressources nécessaires tout au long du processus.

En plus de l'évaluation des dommages et des pertes qui constitue habituellement la partie centrale de ce type d'évaluation, une analyse des besoins de relèvement immédiat et une analyse des besoins pour la refondation du pays ont produit des évaluations chiffrées pour huit secteurs thématiques essentiels : la gouvernance, l'environnement, la gestion des risques et des désastres, les secteurs sociaux, les secteurs liés aux infrastructures, le secteur productif, l'analyse macro-économique, et les secteurs transversaux (jeunesse, genre, personnes vulnérables, emploi).

Plus de deux cents experts nationaux et internationaux ont travaillé dans les huit équipes thématiques et presque 39 sub-groupes de travail, la présence du BIT à l'exercice il y a été représentée pour un groupe de 10 spécialistes qui ont participé dans le travail de 7 secteurs,

dont 20 sous-secteurs⁸, parmi celles-ci l'emploi et les moyens de subsistance, (secteur informel et la protection sociale des groupes vulnérables).

Ce document détaille en un seul rapport consolidé des renseignements sur les impacts physiques d'un désastre, la valeur économique des dommages et des pertes, l'impact humain tel que vécu par les populations touchées, les besoins à court et à long terme et les priorités. Le procès du PDNA a commencé à moitié de Février avec la formation de la contrepartie Haïtienne et a arrivé à sa phase principale quand le achèvement de la conférence internationale des bailleurs de fonds pour la reconstruction de Haïti à New York à la fin de Mars. Le Rapport du PDNA a été présenté comme document de travail de la conférence et a permis l'élaboration du « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti ».

La participation du BIT dans le procès du PDNA a permis sécuriser une forte visibilité dans les analyses et la préparation des recommandations associées à une ample dimension du travail décent dans la reconstruction du pays⁹.

Déjà accompli cette phase initiale, les efforts de l'équipe du BIT en appui à la redressement et reconstruction haïtienne, se sont consacrés à trois tâches fondamentales :

1. Elaboration du Plan d'appui et des renforcements des capacités pour la promotion du travail décent dans la reconstruction et le développement futur d'Haïti.
2. Elaboration des programmes de coopération technique en renforcent les axes stratégiques en appui à la récupération des emplois et les conditions de vie en Haïti en concordance avec le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti pour son présentation au « Multi Donor Trust Fund » pour la reconstruction de Haïti.
3. Mise en œuvre des programmes immédiats de réponse, sur la base des ressources propres et de la mobilisation initiale des ressources de différentes bailleuses des fonds.

Un travail plus approfondi doit être orienté à compléter l'analyse et la définition de la ligne de base statistique des différents phénomènes liés au travail, et détailler les besoins immédiats surtout dans le domaine de le développement des capacités à court, moyenne et long terme, en formulant des stratégies et feuilles de route qu'indiquent les pas à suivre.

Afin de consolider cette activité le BIT essaie d'assurer sa présence en Haïti pendant les périodes critiques du processus de reconstruction et en participant dans les différents forums (conférences et rencontres internationales) en appui à la reconstruction haïtienne. Cette présence permettra d'assurer le dialogue continu et la création d'espaces et partenariats et collaboration sur les thèmes du travail décent avec :

⁸ Voir Annex n° 1 avec la liste de la distribution d'experts internationaux BIT pour appuyer les groupes de travail nationaux

⁹ Il existe une version électronique du rapport du PDNA, Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, et des autres documents présentés pour le gouvernement Haïtien, avec un soulignement des analyses et recommandations sur les sujets sensibles aux conditions de travail décent dans la reconstruction Haïtienne.

- les agences des Nations Unies et les autres agents de coopération internationale,
- le Ministère de l'Assistance Social et du Travail et d'autres Ministères clés,
- les partenaires sociaux, et ses institutions de référence à niveaux internationale¹⁰

Cette définition des alliances interinstitutionnelles seront fondamentales pour la formulation des propositions de programmes pour assurer le financement nécessaire pour une action incisive et adéquate pour le respect des principes du travail décent en Haïti.

¹⁰ Un premier exemple a été la collaboration avec réussite de la « Sommet syndical pour le développement et la reconstruction en Haïti » à Saint Domingue, République dominicaine entre le 8-9 avril 2010 organisé. Voir annexe 10 « Feuille de route syndicale pour la reconstruction et le développement d'Haïti »

1. RECOMMANDATIONS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT FUTUR D'HAÏTI

1.1. LE CADRE STRATEGIQUE DU GOUVERNEMENT HAITIENNE POSITIONNE LE TRAVAIL DECENT DANS L'AGENDA DE LA RECONSTRUCTION

1.1.1. LE TRAVAIL DECENT DANS LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR LA RECONSTRUCTION ET L'ESTRATEGIE DE RECUPERATION ECONOMIQUE

La préparation des recommandations présentées a continuation ont été élaborés a partir du travail d'analyse et des consultations avec des partenaires et institutions nationaux et internationales et des représentantes de la société civil pendant le procès de l'Evaluation Socio Economique Conjointe des Dommages, Pertes et Besoins lies au tremblement de terre 2010 (PDNA), les mêmes qui sont développés dans les chapitres 2 a 6 du présent report et encadrés après d'une étude détaillé des documents et directrices politiques élaborés pour le gouvernement haïtienne a la suite du PDNA et présentées a la communauté international pendant la Conférence International pour la Reconstruction d'Haïti¹¹. A continuation on présente des citations extraites des principales documents sur les aspects plus relevant pour l'élaboration des ces recommandations¹² :

« La création d'emplois à haute intensité de main d'œuvre

En vue d'atténuer les effets négatifs de la catastrophe sur le niveau de vie de la population, en particulier des femmes qui forment la majeure partie du secteur informel de l'économie, il est nécessaire d'engager au plus tôt des programmes de création massive d'emplois. Ces programmes doivent viser non seulement les zones sinistrées mais également celles qui accueillent les personnes déplacées et plus largement l'ensemble du territoire dans un souci d'équité et afin d'éviter de nouveaux mouvements de population.

Au-delà de ses effets économiques, cette création d'emplois répond à un souci de placer le plus rapidement possible la nation haïtienne dans la voie du relèvement et de raccourcir autant que possible une phase humanitaire vitale mais qui risque de mettre une large couche de la population en situation de dépendance. Créer des emplois d'utilité publique redonne un sens et une dignité pour tout Haïtien qui souhaite pouvoir subvenir à ses besoins par le fruit de son travail.

La situation actuelle offre de nombreuses opportunités de travaux à haute intensité de main d'oeuvre. Cela concerne les activités en milieu rural à travers la réhabilitation des infrastructures de production (systèmes d'irrigation, pistes agricoles) et l'aménagement des bassins versants (reboisement, établissement de parcelles fourragères, travaux de correction de ravines dans les zones périurbaines, arboriculture fruitière). Les programmes d'entretien routier répondent également à cet objectif selon la méthodologie qui a été utilisée depuis plusieurs années par le fonds d'entretien routier et selon un calendrier qui doit être accéléré. Les petites infrastructures communautaires (chemins, sentiers, passerelles, magasins et centres communautaires, petits réservoirs d'eau et tuyaux d'alimentation, etc.) et urbaines (pavage de voirie, placettes, curage de réseaux d'assainissement) sont également

¹¹ New York 31 de mars de 2010

¹² Les citations sont pas exhaustives et il est recommandé un lecture plus approfondi dans les versions travaillées par l'équipe du BIT, ou il sont soulignes des autres aspects substantives a l'élaborations des recommandations.

dans cette logique, de même que les projets de nettoyage et de recyclage de matériaux générés par l'effondrement d'immeubles dans les zones les plus touchées par le séisme.

Le potentiel de création d'emplois est considérable. Ainsi le seul programme proposé par le MARNDR représente un potentiel de création d'emplois d'environ 40 millions de personnes/jour. Cette création d'emplois doit se faire dans le respect d'un certain nombre de principes: (i) au-delà de l'emploi direct, le choix des investissements doit tenir compte de leur intérêt économique et social ainsi que de leur viabilité, (ii) une attention particulière doit être portée à l'appui et la responsabilisation des structures locales en position de maîtrise d'ouvrage, (iii) les travaux doivent être bien organisés et supervisés par des professionnels, afin de ne pas donner aux travailleurs et à la population en général l'impression négative que l'on peut gagner de l'argent en s'engageant dans une activité sans utilité ou mal conduite, (iv) le salaire payé doit être décent tout en évitant de faire concurrence à ceux payés sur le marché régulier pour ne pas alimenter une migration de la force de travail en dehors de ses activités courantes, (v) il est fondamental que les enfants haïtiens soient protégés du travail infantile, surtout des formes les plus nocives (respect des droits fondamentaux et standards internationaux de travail) pendant les premières étapes de la reconstruction compte tenu des tentations qui surgissent pendant que les habitants reconstruisent leur vie, (vi) les familles qui assistent des personnes handicapées devront recevoir une attention prioritaire pour leur permettre d'assumer leur responsabilité (vii) les femmes qui ont subi le plus fortement les contrecoups du séisme devront être recrutées en priorité.

La création d'emplois ne concerne pas que des travaux. Elle intéresse également des projets tels que la constitution d'un état civil, la réalisation du cadastre, les enquêtes à mener par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES) et d'autres structures, qui sont tous à haute intensité de main d'oeuvre avec une bonne répartition sur le territoire. La réalisation de ce type de projet doit recevoir une attention prioritaire.

L'État a un rôle prépondérant à jouer dans la relance de l'emploi à travers les activités HIMO dans cette première phase de relèvement du pays, et devrait pouvoir employer quelques 200 000 personnes. Un nombre équivalent d'emplois HIMO devrait pouvoir être créés par les autres acteurs internationaux et nationaux.

Protection sociale

L'amélioration des conditions de vie immédiates et futures, de l'état de santé et de productivité des Haïtiens et Haïtiennes dépendra en bonne partie de la capacité du secteur social à répondre aux besoins immédiats tout en intégrant simultanément une transformation du rôle de l'État dans ces secteurs, sur le moyen et le long terme. L'accès aux services de bases ne doit plus être pensé comme une simple dépense mais comme un investissement en capital humain, un aspect critique pour le redressement et la croissance économique en Haïti, en plus d'être essentielle pour le bien-être des Haïtiens. L'accès aux services de base doit être considéré comme un moteur de la refondation d'Haïti en parallèle à l'attractivité économique des régions et la déconcentration des services. À cet égard, les secteurs sociaux doivent devenir les vecteurs d'un vrai partenariat public-privé, avec un État qui pilote, harmonise, suit la performance des actions de santé et d'éducation au niveau local, tout en accroissant lui-même son rôle en parallèle avec sa capacité de mobiliser ses propres ressources et de les dépenser. En fin de compte, reconstruire Haïti différemment nécessite une attaque directe contre l'insécurité alimentaire qui affecte 40 % des ménages et la pauvreté extrême ; d'où le besoin de s'intéresser au ménage en tant que tel, en investissant dans le capital humain de ses enfants, en protégeant le revenu (la consommation, notamment alimentaire, et l'accès aux services de base) et en offrant de l'emploi.

Il faudra aussi tenir compte de la vulnérabilité accrue de milliers de femmes qui ont perdu leur emploi ou encouru des pertes importantes surtout dans le secteur informel ; les dizaines de milliers de jeunes qui ne vont plus à l'école, et plus de 100 000 enfants sans protection familiale suite au séisme, avec tous les risques potentiels de violence et d'exploitation. Il y a aussi les milliers de nouveaux handicapés qu'il faudra aider dans leurs efforts de réinsertion. Un système de protection sociale de base devra être mis en place et testé durant cette première phase du relèvement du pays. À ce compte, les systèmes existants seront renforcés par la fourniture directe de service de base aux familles nécessiteuses à travers des partenariats avec les opérateurs privés¹³. »

« Secteur réel, emplois et politique de croissance

Le processus de croissance est envisagé en deux phases. Dans les deux phases, l'accent est mis particulièrement sur les politiques de l'offre étant donné la nature du déséquilibre, même si ces politiques seront surtout effectives au cours de la deuxième phase. La stratégie s'appuie dans la première phase sur les besoins humanitaires et de réhabilitation et mettra à profit la flexibilité à court terme de l'offre dans les secteurs comme la construction (BTP) et l'agriculture pendant que des réformes structurantes préparent au lancement de la seconde phase.

Pour cette deuxième phase, la démarche de stimulation de la croissance va consister essentiellement à entreprendre un processus dynamique de revalorisation des secteurs productifs supporté par :

- a) des réformes structurelles qui viendront promouvoir la compétitivité et développer des avantages comparatifs dans certains secteurs, garantir les droits de propriété, réduire les coûts de transaction, assurer un système d'incitations efficace et une utilisation rationnelle et équilibrée de l'espace ;*
- b) des investissements publics dans les infrastructures et services de base ;*
- c) une politique macroéconomique proactive ;*
- d) le développement de partenariats avec le secteur privé basés sur une approche pragmatique axée sur l'identification des opportunités, la dynamisation des investissements ;*
- e) la structuration des corps de métiers et la formalisation du secteur informel ;*
- f) la promotion et l'encadrement des petites et moyennes entreprises dans différents secteurs ;*
- g) l'accès au crédit pour les différents secteurs d'activité ;*
- h) le développement de pôles régionaux de croissance et la mise en valeur des ressources locales sur l'ensemble du territoire ;*
- i) la production accélérée de capital humain ;*
- j) l'harmonisation et la révision du cadre légal et réglementaire des affaires.*

Au cours de cette deuxième phase, la croissance sera stimulée par la construction, l'agriculture et l'agro-transformation, le tourisme, la manufacture et l'artisanat. Cela permettra de créer de l'emploi particulièrement dans la construction et BTP, dont la valeur ajoutée devra croître de 49 % et 34 % en 2011 et 2012 respectivement. On estime qu'environ 250 000 bâtiments et maisons devront être reconstruits dans les zones touchées par le séisme et presque l'équivalent de nouveaux logements sera nécessaire pour loger les 500 000 personnes en déplacement vers la province. Compte tenu de la configuration actuelle des firmes locales de construction, il est prévu que le marché sera dominé dans les prochaines cinq années par les firmes étrangères et une petite minorité de firmes haïtiennes. Une attention particulière sera accordée aux PME du secteur pour les habiliter à une intégration plus importante dans les activités de réhabilitation/reconstruction et le développement des capacités additionnelles d'intervention. La faiblesse du pouvoir d'achat des ménages et la question des normes de construction seront pris en compte à travers la mise en vigueur d'un code de construction et du bâtiment, un système d'accompagnement et de crédit à la construction résidentielle, et ce, afin de

¹³ « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti » pages 32-34 sections 4.3.2 et 4.3.3

favoriser la mise en place des pôles de développement, donc d'un développement spatial plus harmonieux. »¹⁴

« Axe stratégique de la première étape : rebâtir l'économie pour l'emploi dans l'équilibre et la bonne gouvernance.

Comme cela a été souligné auparavant, le levier principal de cette stratégie de relance est l'emploi pour lequel sera formulée une politique globale conduite par une entité publique déjà existante ou une institution spécifique créée à cet effet. En tout état de cause, elle doit comprendre ces éléments fondamentaux : la conduite de grands travaux de construction de logements et d'infrastructures économiques, les actions en faveur des entreprises dans deux grands secteurs d'emplois et un effort soutenu pour promouvoir la formation technique et professionnelle dans le pays. L'encouragement de la production alimentaire constituera le second levier nécessaire de cette stratégie de croissance¹⁵.

(...)

Axe stratégique de la seconde étape : rechercher une croissance durable, équilibrée socialement et territorialement.

Cette voie stratégique comporte 4 dimensions importantes. En premier lieu, il faut noter que la démarche de stimulation de la croissance va reposer sur deux leviers : 1) un processus dynamique de revalorisation des secteurs productifs supporté par des réformes structurelles, des investissements publics et une politique macroéconomique proactive ; 2) un rôle très dynamique des PME. Cette approche combinée est dénommée l'approche prioritaire par l'offre dans la mesure où les leviers de la demande sont moins mobilisés et qu'on s'attend à ce que l'économie soit à cette étape sur un sentier de croissance compétitive.

Si au cours de la première étape, le rôle premier dans la dynamique de croissance revenait au Secteur de la Construction tiré par des investissements massifs de la Communauté Internationale, à la deuxième étape ce sont les secteurs porteurs traditionnels (Agriculture, Industrie et tourisme) qui prendront la relève. On prévoit que la première priorité reviendra au Secteur Agricole parce que son bon fonctionnement est stratégique pour l'emploi, la sécurité alimentaire et pour les autres secteurs sous peine de générer des déséquilibres importants.

*Un autre élément très important de cette nouvelle dynamique productive est le rôle qu'on doit attribuer aux PME. Cette politique est motivée par plusieurs raisons fondamentales : leur rôle dynamique, reconnu de par le monde en développement, dans le processus de création d'emploi, la nécessité de **densifier le tissu des entreprises au niveau local** pour contrer le mal-développement territorial, la recherche, en dehors de l'investissement direct étranger, de chemins rapides pour arriver à un processus de croissance accélérée, la mobilisation plus aisée de l'épargne et des capitaux de la diaspora. C'est aussi la voie la plus sûre et la plus à la portée des capacités économiques et managériales du pays. Ce choix peut favoriser enfin une réduction plus significative de la pauvreté*

¹⁴ « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti » pages 48-49 section 5.3

¹⁵ « Le Défi de la Reconstruction Économique en Haïti: Cadre Stratégique Intégré de Court, Moyen et Long Terme » page 5 section 7c

dans les prochaines décennies et la constitution d'une large classe moyenne ayant une large base économique¹⁶. »

1.1.2. LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LA COMMISSION INTERIMAIRE POUR LA RECONSTRUCTION (CIRH) ET LE FOND POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

Une décision politique substantive par rapport au positionnement de recommandations proposées en la décision des priorités pour l'assignation et supervision dans l'utilisation des ressources financières pour la reconstruction, c'est la désignation d'un représentant des syndicats et d'un représentant nommé par le monde des affaires. Cette désignation crée une opportunité fondamentale en établissant des interlocuteurs de première ligne dans la prise de décisions fondamentales. Néanmoins, la réalité des institutions dès avant le séisme, demande d'un appui d'urgence pour renforcer les capacités d'interlocution, dans des mouvements encore devisées et/ou avec des limitations de représentation. A continuation on fait des citations qui encadreront le rôle à accomplir pour ces représentantes :

:

« Mission et mandat de la CIRH

La mission de la CIRH est d'assurer la coordination et le déploiement efficaces des ressources et de répondre aux préoccupations relatives à la responsabilisation et à la transparence afin de maximiser les appuis fournis par les bailleurs de fonds internationaux.

Son mandat consiste à mettre en oeuvre le Plan de Développement pour Haïti soumis par le Gouvernement. Elle donne son approbation à des propositions de projets évalués en fonction de leur conformité et de leur coordination avec le Plan de développement pour Haïti, élaborer et solliciter des projets compatibles avec les priorités du Plan de développement pour Haïti et décide de la recevabilité des soumissions externes¹⁷. »

(...)

« La composition de la CIRH

La CIRH est co-présidée par le Premier Ministre et une éminente personnalité étrangère impliquée dans l'effort de reconstruction. Ces derniers sont assistés d'un directeur exécutif chargé de la gestion quotidienne des opérations et supervisant un secrétariat.

Les membres de la CIRH ayant droit de vote sont les suivants :

i. Deux présidents (2),

ii. Trois représentants du Gouvernement haïtien, à savoir deux personnes nommées respectivement par le pouvoir exécutif, le judiciaire et les autorités locales (6),

¹⁶ « Le Défi de la Reconstruction Économique en Haïti: Cadre Stratégique Intégré de Court, Moyen et Long Terme » page 6 sections 8a, 8b et 8c

¹⁷ « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti » page 54 section 7.1.1

iii. Un représentant nommé par le Senat et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),

iv. Un représentant nommé par la Chambre des Deputés et le choix se fera sur une liste soumise par les partis politiques représentés (1),

v. Un représentant nommé par les syndicats et un représentant nommé par le monde des affaires (2),

vi. Un représentant de chacun des principaux bailleurs de fonds ayant choisi de siéger au Conseil et offert pour la reconstruction d'Haïti une contribution d'au moins 100 M\$ au titre de dons sur une période de deux ans ou d'au moins 200 M\$ au titre d'allègement de la dette (à ce jour, cette liste de donateurs comprend : Canada, Brésil, Union européenne, France, États-Unis, Espagne, Venezuela, BID, Nations Unies, Banque mondiale) (10),

vii. Un représentant de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (1), et

viii. Un seul représentant, sur la base d'un roulement, des autres pays bailleurs de fonds.

La Commission inclura les membres suivants, n'ayant pas droit de vote :

i. Un représentant de l'Organisation des États américains (OEA) (1),

ii. Un représentant de la communauté des ONG haïtiennes (1),

iii. Un représentant de la Diaspora haïtienne (1). »¹⁸

(...)

« Fonds pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti

Le Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs (FFMD) est un instrument qui doit faciliter l'harmonisation entre les programmes et projets nécessitant du financement et les fonds disponibles. C'est un dispositif qui permet de regrouper les fonds pour des programmes dont l'envergure dépasse les capacités d'un seul bailleur de fonds. C'est finalement un mécanisme qui doit en principe faciliter la coordination des aides externes et assurer la saine gestion des fonds mis à disposition pour la refondation d'Haïti.

Haïti a demandé la création d'un Fonds Fiduciaire Multi-Donateurs dont l'administration sera confiée à la Banque mondiale. Un partenariat regroupant la Banque Interaméricaine de Développement, les Nations Unies et la Banque Mondiale doit permettre d'atteindre les objectifs cités au paragraphe précédent, mais il doit y avoir obligation de résultats, i.e. (1) permettre de mobiliser davantage de fonds et les rendre disponibles plus rapidement, (2) accroître la fluidité des flux financiers, (3) accélérer les procédures d'approvisionnement et de mobilisation des opérateurs pour l'exécution des programmes,

(4) fournir, aux partenaires contributeurs, les garanties de probité et de diligence dans l'utilisation des ressources financières et (5) réduire les coûts de transaction de l'aide. L'organisation responsable de la

¹⁸ « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti » page 54 section 7.1.2

gestion du FFMD est redevable de l'atteinte de ces résultats, tant à la partie haïtienne que vis-à-vis des contributeurs¹⁹. »

1.2. RECOMMANDATION 1 – POUR UN PROCESUS DE RECONSTRUCTION FAVORABLE A LA RECUPERATION ET CREATION D'EMPLOIS DURABLE

1.2.1. DEFINITION D'UNE POLIQUE DE PROMOTION DE L'EMPLOI A PARTIR DE LA RECONSTRUCTION

Les défis pour l'élaboration d'une politique de la promotion de l'emploi pendant la reconstruction confrontent la nécessité de s'adapter a une scène en permanente évolution, avec des priorités générales différencies dans l'évolution du procès de reconstruction, que dans le cas haïtienne est il envisage comme une opportunité de renversement des conditions qui on soumis le peuple haïtienne dans des conditions de extrême pauvreté, précarisé par les impacts dévitrices du séisme dans la conditions de vie et le tissu économique globale du pays. Cette politique doit s'adapter aux demandes d'urgence, et a la nécessité de provisionner des réponses immédiates a des milliers des haïtiens qui ont perdue ces sources de subsistance, et en parallèle créer des conditions pour maximiser les opportunités des travailleurs et travailleuses haïtiennes et même du maillage entrepreneurial national, pour participer dans l'implémentation des investissements de la reconstruction et profiter de cette opportunité pour une relance de la l'activité économique globale, capable d'offrir des opportunités pour les secteurs plus démunies, lesquelles seront en condition d'offrir des opportunités de création d'emplois durables, dans les conditions du travail décent.

La complexité des mécanismes et des les délais requis pour le processus de reconstruction, demanderont un effort de concertation, coordination et de pilotage stratégique flexible, mais agile avec une capacité de communication et de transparence qui permettront répondre a les défis de la stabilité politique et sociale qui peut être déclenché a la suite d'un événement bouleversent comme celle-ci crée pour le séisme.

Des alternatives à évaluer pour le développement, la mise en place et la coordination dans l'implémentation de cette politique devront considérer les mécanismes mises en place pour la reconstruction notamment le CIRH, le FMMD et la Régis pour la Reconstruction déjà envisagée par le gouvernement.

1.2.2. LA CREATION DES EMPLOIS ET REVENUS D'URGENCE

Ayant comme groupes cibles : les chômeurs avant du séisme ; les nouveaux chômeurs et les chômeurs techniques apparus à cause du séisme ; les petites activités économiques perdues ; les nouveaux groupes vulnérables du au séisme et, des groupes vulnérables ayant perdu leurs sources de subsistance, on cherchera, avec ces segments de la population affectée, la récupération de leurs revenus jusqu'à son accès a des emplois dans la reconstruction, le redémarrage des activités stoppes ou création des nouveaux emplois. De même que, fournir des options de génération des revenus dans les zones de déplacement a fin de prévenir un retour spontanée qui peut aggraver les efforces d'action d'urgence dans le périmètre de Port-au-Prince et compromettre les actions pour un réaménagement du

¹⁹ « Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti" page 55 section 7.2

territoire sans risque, et aussi, relancer des petites activités de subsistance et créer des réseaux sociales de protection

Pour ce faire on envisagé des actions orientées à la création d'emploi temporaire, la récupération des activités génératrices de revenus (kick-start packages) et des transferts monétaires.

D'autre coté, on doit promouvoir des activités de reconstruction avec potentiel d'absorber l'emploi temporel et la génération des revenus d'urgence, tels que l'enlèvement et/ou le recyclage des décombres ; l'habilitation des espaces pour logements temporaires ; la récupération des petites infrastructures urbaines ; le relèvement des MPE avec des dégâts petits et moyens ; la relance des activités économiques dans les zones de logement temporaire ; les services d'appui à groupes vulnérables ; le réaménagement des basins versants fragilisés pour le séisme ; la reforestation dans les zones pour relocalisation des déplacés.

1.2.3. MAXIMISER LA CREATION DES EMPLOIS PENDANT LA PHASE DE RECONSTRUCTION

Pendant la phase de reconstruction les groupes cibles pour la récupération et la création d'emploi est composé par les chômeurs qualifiés ou non qualifiés ayant conditions de s'incorporer au marché de travail créé par la reconstruction ; les MEPE associées aux services et la production des matériaux demandés par les investissements de la reconstruction ; les activités économiques qui peuvent récupérer leur espace du travail à partir de la reconstruction ; les activités économiques bénéfiques pour l'augmentation de la capacité des marchés locaux du flux monétaire de la reconstruction et les groupes d'appui à secteurs vulnérables.

Les investissements de la reconstruction séran énormes, des options politiques devraient être prises pour garantir qu'une partie majoritaire des dépenses soient retenues par l'économie haïtienne, en incluant, les zones affectées et les nouveaux axes pour le réaménagement du territoire.

Les investissements de la reconstruction créeraient opportunités de marché pour la sous-traitance d'entreprises nationales/locales, la demande des services et matériaux de construction et l'engagement de main d'œuvre locale. Mais sa réussite n'est pas évident, on doit créer les conditions pour faire effective cette opportunités. D'autre coté, l'injection des flux monétaires de la reconstruction en incrémentant la demande agrège a niveau local, offre des opportunités pour réactiver plusieurs activités économiques, principalement celles associées à la consommation de produits basiques, mais aussi aux processus « familiales » de reconstruction. Si l'offre de produits et services n'est pas prête à répondre à la croissance de la demande, générera de l'inflation ou détournera les opportunités ailleurs. Les familles en garde des populations vulnérables et des personnes handicapées ont besoins spéciales pour les permettre assumer ses responsabilités et même pour rejoindre les opportunités de travail dans la reconstruction

Les actions prévues visent la promotion des investissements de reconstruction basés a l'emploi ("sub-contrats, local procurement, etc."), décentralisation des petits investissements de reconstruction, ("community planning & contracting, local auditing, etc"; Services d'emploi d'urgence, et mécanismes de formation de courte durée ; Relance et mise

au point des MPME orientées à les activités de reconstruction ; Relance des MPE pour profiter la réactivation des marchés locaux et associés à les efforts de réaménagement du territoire et des reconstructions des logements ; Initiatives publiques/privées pour l'attention a des groupes vulnérables et réintégration pour le travail des personnes désavantagés.

Visent également, les activités de reconstruction avec potentiel de créer de l'emploi dans le processus de reconstruction tels que : la mise en opération des programmes d'appui a le redressement y la reconstruction ; Appui aux secteurs de la construction, transports, production et distribution des matériaux associés a la reconstruction ; Relance des activités économiques dans les zones de logement définitif et zones de relocalisation populationnel et la promotion de réseaux structurelles pour l'attention à populations vulnérables (PPP) en incluant centres d'emploi.

1.2.4. GENERATION D'EMPLOI DURABLE DANS LE SECTEUR PRIVE (priorité aux petites et moyennes entreprises dans le secteur informel)

La génération d'emploi durable commence par l'analyse des potentialités et formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme pour la génération d'emploi autonome additionnel. Comprend les petits entrepreneurs et le travail salarié généré pour ces micro et petites entreprises. Comprend aussi, la mise en œuvre d'un plan d'action immédiat pour la génération d'emploi dans le secteur des micro et petites entreprises formelles et informelles affectées par le désastre, à travers de :

- a) la mise en place d'un fond pour la recapitalisation de ces entreprises ;
- b) le renforcement des services financiers et non-financiers pour les micro et petites entreprises ;
- c) la mise en place d'un système et des programmes de formation technique et à la gestion pour les micro et petits entrepreneurs, afin qu'ils puissent répondre à la demande générée par la reconstruction et, dans le moyen terme, à la demande qui émergera sur le marché après la reconstruction.

A titre d'exemple signalons: entreprises qui peuvent opérer dans le secteur de la construction de maisons et petites infrastructures ; entreprises qui peuvent opérer comme des sous-traitants dans la construction/reconstruction d'infrastructures majeures (routes, ports, aéroports, réseaux d'électricité et eau) et d'infrastructures pour les services sociaux de base ; entreprises qui peuvent opérer dans la protection, reforestation, entretien des bassins versants, dans la promotion de sources d'énergie alternatives au bois de chauffe, et dans les secteurs à technologies "vertes" ; entreprises qui opèrent dans les secteurs économiques porteurs, tels que les services en amont et en aval de l'agriculture, la transformation et commercialisation de produits agricoles, l'artisanat et petites productions industrielles, le commerce, tourisme, et autres services, inclus les activités culturelles, dans le cadre de chaines de valeur identifiées. De même que, la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux politiques adoptées.

1.2.5. POLITIQUES POUR LA GENERATION DE L'EMPLOI (avec particulière priorité aux jeunes)

Les actions signalées seront accompagnées d'un renforcement des institutions nationales, notamment au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) pour la formulation et la

mise en œuvre d'une politique active pour la génération d'emploi à travers des mécanismes législatifs, institutionnels et financiers adressant la création de travail salarié et de travail indépendant dans les secteurs public et privé ; Appui et support pour la révision de la loi du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (qui pourrait devenir Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale) ; de même que pour la révision et refondation du système de formation aux petits métiers du MAST en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale (Formation Professionnelle), afin de rendre la formation plus adaptée à la demande effective du marché du travail et l'appui et support au MAST pour renforcer l'opérativité de ses antennes décentralisées, avec priorité dans les régions affectées par le séisme.

1.3. RECOMMANDATION 2 : ELARGIR PROGRESSIVEMENT L'ACCES A LA PROTECTION ET SECURITE SOCIALE

Comprend l'analyse des besoins et la formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme pour assurer progressivement l'accès à la protection et sécurité sociale, de même que l'établissement d'une feuille de route et la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés

1.3.1. PERSONNES VULNERABLES

Pour le cas des personnes vulnérables il faut aussi, un analyse des besoins et la formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme, en établissant une feuille de route et la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés. Comprend également, la protection des ayants droits des victimes du séisme, avec :

- L'extension des délais pour la soumission des requêtes à l'OFATMA ou autres entités publiques et privées concernant les ayants droit des victimes du séisme
- L'information aux ayants droits et constitution d'équipes de facilitateurs.
- Le développement des capacités et support au Ministère du Travail et des Affaires Sociales pour :
 - ✓ La formulation de documents stratégiques sur la politique d'assistance sociale aux groupes vulnérables
 - ✓ Le développement d'activités de formation pour les structures décentralisées du MAST chargées de l'assistance sociale
 - ✓ La promotion et appuis aux activités tripartites

ENFANTS

Il faudra la réduction du nombre d'enfants séparés de leur famille et leur vulnérabilité, à travers : d'un recensement des enfants rendus vulnérables suite au séisme ; l'identification et encadrement graduel des enfants et adolescents rendus vulnérables suite au séisme ; le développement d'un programme d'identification et de dépistage et de prise en charge graduelle des enfants et adolescents en domesticité, victime d'abus, de violence et d'exploitation, et des enfants en conflit avec la loi ; l'enregistrement des enfants institutionnalisés, recherche et réunification familiale en vue de la désinstitutionalisation, et paquets d'appui aux familles pour garantir la préservation des familles.

AMPUTÉS ET HANDICAPÉS.

Pour ce segment il faut, une amélioration des conditions de vie des personnes du troisième âge, des handicapés victimes du séisme, des artisans, des travailleurs /euses du secteur informel et leur accessibilité à des abris sécuritaires, à travers de : l'identification et encadrement graduel des personnes du 3eme âge et des artisans victimes du séisme ; le recensement et identification et encadrement graduel des handicapés (pré et post-séisme) ; la réhabilitation et appui psychosocial pour les post-séismes et appui économique, le cas échéant ; un étude sur l'implantation de centres de formation et réhabilitation en faveur des personnes handicapées post-séisme ; un étude sur l'implantation d'un centre de formation en faveur des artisans et des travailleurs /euses du secteur informel.

TRAVAILLEURS AVEC LE VIH.

Pour ces travailleurs il faudra prévoir la réduction de l'incidence du VIH au niveau des travailleurs/euses déplacées, à travers de : l'établissement de programmes de prévention du VIH en milieu de travail et les personnes en chômage ; l'encadrement des institutions publiques et privées en vue du rétablissement des services en faveur des PVVIH et réduire les risques de transmission du VIH en particulier de mères à enfants ; la relance des activités de coopération et élargissement de la réponse au SIDA ; le renforcement et accélération de la prévention dans les zones de grandes concentrations.

AUTRES PERSONNES VULNÉRABLES

Pour les autres groupes vulnérables on envisage l'habilitation des groupes vulnérables (jeunes chômeurs, travailleurs/euses du secteur informel, handicapés valides, etc.) à exercer des activités génératrices de revenus et d'emploi, à travers : le ciblage des participants ; la formation et organisation des bénéficiaires ; le placement dans des emplois protégés ou initiation des bénéficiaires à des activités de micro entreprise autonomes.

1.3.2.PROTECTION SOCIALE

Pour la protection social on propose l'analyse des besoins et formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme pour assurer progressivement l'accès à la protection sociale ; l'établissement d'une feuille de route et facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés ; l'établissement d'un système de prévention des risques de travail, vérification des conditions de travail et protection des travailleurs/euses pendant la reconstruction post-séisme et création d'une culture de prévention des risques et de la santé et sécurité au travail.

Ceci implique le renforcement et adaptation du système de prévention et compensation des risques de travail et mécanisme de recours ; une campagne de divulgation des droits du travailleur en matière d'accès au bénéfice du système de prévention/compensation et suivi ; l'établissement d'un système d'information unifié et/ou compatible pour tous les programmes de protection sociale ; l'établissement d'un système de coordination et d'évaluation des moyens et de l'impact toutes les composantes du SPSB ; l'établissement, en coordination avec le Centre d'Identification Nationale (CIN), d'un système d'identification des personnes assujetties à la protection sociale et recevant de l'aide internationale ; l'identification de tous les indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation du système ; la mise en application du SPSB en fonction des services offerts et des différents groupes bénéficiaires.

- Création à long terme d'un Système de Protection Sociale de Base (SPSB) en Haïti

En réalisant une étude préliminaire pour l'élaboration d'une stratégie pour la mise en place du SPSB et définition d'un cadre légal et institutionnel intégré et cohérent pour les bénéficiaires en nature ainsi que pour les bénéficiaires en espèces ; la réorganisation du cadre institutionnel et adaptation au nouveau cadre légal pour un accès effectif à la protection sociale de base.

Facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes législatifs adoptés

1.4. RECOMENDATION 3 : PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL ET LE TRIPARTISME DANS LA RECONSTRUCTION

1.4.1. RENFORCEMENT LA CAPACITE DES PARTENAIRES SOCIAUX POUR SA PARTICIPATION A LA COMMISSION INTERIMAIRE POUR LA RECONSTRUCTION (CIRH)²⁰

Ce renforcement sera orienté à l'appui et le développement d'une plateforme stratégique de consensus entre les différentes organisations syndicales et du patronat haïtiens pour unifier leur participation et harmoniser leurs critères dans les discussions et prise de décisions du CIRH en garantissant, des investissements pour la reconstruction favorables à la création des emplois ; le respect à les conditions et normes fondamentales de travail dans les travaux de reconstruction ; une amélioration progressive des conditions de travail pendant la création d'emplois durables ; une protection sociale adéquate pour les travailleurs affectés par la catastrophe et les principales groupes vulnérables affectés et à ceux générés par le tremblement de terre.

On veillera aussi à la relance et l'amélioration des activités économiques affectées par la catastrophe ; pour une récupération et amélioration des activités génératrices des revenus ; pour la mise en place d'activités orientées à améliorer les conditions de participation de la main d'œuvre des entreprises haïtiens dans les travaux de reconstruction ; l'amélioration de la gestion des risques surtout en protégeant les sources d'emploi et de génération des revenus ; une promotion d'un modèle de récupération économique amiable à l'emploi et les conditions de l'environnement ; une récupération de l'opération et effectivité des institutions du marché de travail.

Des analyses seront réalisées sur les besoins et formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme pour le renforcement des organisations syndicales et du patronat. Ce renforcement se fera à travers de la formation et développement des capacités de l'organisation ; de l'appui pour les activités orientées aux membres de l'organisation ; l'appui pour l'organisation de la défense légale des travailleurs, et ; la promotion et appui pour les activités liées au dialogue social.

Une feuille de route sera établie de même que la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés.

²⁰ Regarder annexe 9 : Création de la commission intérimaire pour la reconstruction

1.5. LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL COMME UNE PLATAFORME POUR APPUYER LES TRANSFORMATIONS DANS LE MONDE DU TRAVAIL A PARTIR DE LA RECONSTRUCTION NATIONAL

Le renforcement sera orienté a l'appui aux organisations syndicales et du patronat qui prennent l'engagement de travailler sur une unité d'action autour des grands thèmes de la reconstruction, pour leur permettre une participation pleine et active au débat sur le processus de reconstruction et des reformes envisages dans le processus de « refondation nationale ». Une feuille de route sera établie et la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés

Des mécanismes seront établis pour faciliter et élargir le dialogue social pour participer aux processus de transformation des politiques et des institutions associées au marché de travail, dans le cadre de la reconstruction économique et social. Cet élargissement devra inclure des représentants du secteur informel, et du grand patronat associé à des incentives pour des investissements du secteur privé, même d'origine externe.

Finalement on facilitera et on donnera support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés.

1.6. RECOMMANDATION 4 - ASSURER LE RESPECT DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX ET DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL A PARTIR DE LA RECONSTRUCTION

1.6.1. ASSURER LE RESPECT DES NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL DANS LA PHASE DE LA RECONSTRUCTION

Pour cette recommandation on partira de l'analyse des besoins et la formulation d'une stratégie à court, moyen et long terme pour veiller à que les normes internationales de travail soient respectées surtout dans les chantiers et activités liés à la reconstruction et financés par la coopération internationale. On devra appuie au MAST pour l'établissement de mécanismes tripartites appropriés, de même que pour établir une feuille de route et la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adoptés.

On donnera l'appui aux partenaires sociaux afin que soient en condition de vérifier le respect du Code du Travail et des Conventions de la OIT par les entreprises de construction nationales et étrangères, ainsi que les ONGs, qui investissent et créent du travail avec des fonds la coopération internationale ou du secteur publique. Les partenaires sociaux seront appuyés pour combattre le travail des enfants et éliminer les pires formes d'exploitation des enfants, de même que pour faciliter et vérifier que l'emploi créé dans la reconstruction bénéficie aussi les femmes

L'appui aux partenaires sociaux sera aussi pour qu'ils assurent que l'emploi soit créé aussi au bénéfice de groupes vulnérables tels que les travailleurs /euses handicapés et d'autres dans la phase de reconstruction. En fin on donnera de la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adopté

1.6.2. PREVENTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA RECONSTRUCTION

Dans la reconstruction on veillera pour la protection des enfants et des jeunes (en dessous de 18) du travail des enfants, en particulier ses pires formes, lors de la reprise précoce et la phase de reconstruction. On veillera pour la protection des enfants et la prévention de pénétrer dans les pires formes de travail des enfants, car il ya un grand risque que le travail des enfants va augmenter, étant donné l'ampleur et l'urgence du processus de reconstruction.

Il s'agirait de sensibiliser sur le danger du travail des enfants et la nécessité de travailler en sécurité et protégés pour les personnes ayant dépassé l'âge minimum. Le principal risque sera dans la construction d'auto-assistance (familles construire leur propre logement) et sur les petites entreprises informelles de travail dans les établissements à faible revenu. Il peut aussi y avoir un risque de travail des enfants dans les entreprises formelles, qui seront également abordés, autant que possible.

Il faudra renforcer le partenariat entre haïtiens et dominicains, syndicats et des ONG dans la zone frontalière avec la République dominicaine et de travailler avec les syndicats en créant des alliances entre le mouvement syndical en Haïti et la République dominicaine ainsi que d'autres organisations de la société civile de mener activités de sensibilisation sur les droits des travailleurs et plus particulièrement sur le travail des enfants et ses pires formes au niveau communautaire.

Renforcer aussi la capacité institutionnelle des acteurs-clés: pour renforcer la capacité des syndicats de la construction, entreprises de construction, les clients, les organismes gouvernementaux, des ONG et des leaders communautaires sur la façon dont ils peuvent contribuer, par leurs points de vue différents, afin de prévenir le travail des enfants dans le processus de reconstruction.

Un suivi de la situation du travail des enfants dans les efforts de reconstruction et de la protection des orphelins et des enfants séparés de l'enlèvement, la traite et l'exploitation sexuelle, sera aussi entamé. En fin l'analyse des besoins et la formulation d'une cours des stratégiques, Moyen et Long Terme pour L'Elimination du Travail des Enfants sera mis en ouvre.

1.6.3. PROMOVOIR UNE PARTICIPATION EQUITABLE DES FEMMES DANS LES OPPORTUNITES DE TRAVAIL DANS LA RECONSTRUCTIONS

La promotion de la participation équitable des femmes dans le marché du travail cherche prévenir la discrimination dans l'accès et des conditions de travail pour les femmes dans les travaux de reconstruction, cherche aussi, garantir une attention équitable a les femmes pou récupérer ses sources d'emploi et/ou la génération des revenus perdues du à le séisme. En plus de promouvoir des opportunités de travail ou de génération des revenus à des femmes devenues chef de foyer a conséquence du séisme. Initiatives de sensibilisation, formation, distribution de matériel éducatif et information sur les meilleures pratiques pour assurer le respect du principe d'égalité homme/femme dans le travail, seront aussi développées, en plus de la facilitation et support aux partenaires sociaux et au gouvernement pour la vérification des résultats obtenus grâce aux mécanismes adopté.

1.6.4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE PRÉVENTION ET DE SUPERVISION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL SUR DES ÉVENTUELLES VIOLATIONS DES NORMES FONDAMENTALES DE TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE DE RECONSTRUCTION

La fonction de supervision du MAST sera appuyée en renforçant la capacité d'identifier les priorités d'intervention clés du ministère, au niveau central et décentralisé dans les zones de reconstruction. On donnera de l'appui aussi pour le renforcement des fonctions clés liées à l'application de la législation du travail, inclus l'inspection du travail et les services de médiation et conciliation et de même pour le renforcement des capacités du personnel chargé de l'application de la législation du travail surtout dans la définition des politiques d'emploi. Finalement les partenaires sociaux seront appuyés afin que soient en condition de vérifier le respect du Code du Travail et des Conventions de la OIT par les entreprises nationales et étrangères participantes dans le processus de reconstruction et pour lesquelles seront bénéficiaires des mécanismes de d'appui à la récupération économique.

BROUILLON / DRAFT

2. EMPLOI ET MOYENS DE VIE AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE

2.1. SITUATION DU MARCHÉ DE TRAVAIL

Selon les projections de l'IHSI²¹, la population haïtienne arrivait en 2010 à 10.085.214 personnes, regroupées dans 2.241.159 ménages. Même si cette population serait encore 52% rurale, le pays a subi dans les 20 dernières années un processus de migration rural-urbain très fort, avec une intense concentration de la population (aussi que de la production et du développement économique en général) dans les régions métropolitaines des Départements de l'Ouest (Port-au-Prince), du Nord et de l'Artibonite²². Cela a même généré une réorganisation administrative en 2004, quand on a créé le département de Nippes²³.

La population en âge de travailler (15 - 64 ans) constituait 64% du total, et le taux de participation était de 46%, ce qui composait la population économiquement active. Le taux d'occupation, quant à lui, était de 65%, dont 35% de la population active était considéré au chômage (cette proportion était encore plus faible dans le cas de la population urbaine, où les pourcentages étaient de 59% occupés dans le cas des hommes et 57% pour les femmes). Cela veut dire que environ 2.9 millions de personnes occupées dans l'ensemble du pays. La catégorie « d'occupée », est très peu significative quand on considère que même dans la population occupée il y a un grand nombre de pauvres (les « *travailleurs pauvres* »). Cette situation est liée surtout au sous-emploi : des revenus horaires insuffisants, plus de 80% d'emploi indépendant (travailleurs à leur compte) ou d'emploi informel, et des conditions de travail inadéquates. Les analyses montrent que les sources les plus importantes de revenus en Haïti étaient l'emploi indépendant (à la campagne comme dans les villes), et les transferts d'argent depuis l'étranger. Les salaires le sont seulement dans une proportion de 20.6%, concentrés surtout dans la région métropolitaine, principalement dans les services. Dans les régions rurales, l'agriculture de subsistance est aussi une importante source de revenus²⁴.

Selon les estimations de la banque mondiale, 47% de la population totale du pays était en dessous du seuil d'extrême pauvreté (soit 1 dollar par jour par personne) et jusqu'à 68% de la population était en condition de pauvreté (moins de 2 dollars par jour par personne). La disparité entre les plus pauvres et les plus riches est très importante : selon les Actes du 1^{er} Atelier sur Exclusion Sociale en Haïti de 2009²⁵, les 10% des plus riches concentrent le 50% du revenu national.

En ce qui concerne la distribution des personnes occupées par branche d'activités économiques, presque 40% du total travaillaient dans l'agriculture, plus de 25% dans des activités commerciales (avec une forte participation des femmes : 77.5%), plus de 15% dans

²¹ Source: Tendances et Perspectives de la Population, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales IHSI, Février 2009.

²² Ce dernier continue quand même assez rural

²³ Rapport ONPES 2009 (inédit)

²⁴ Verner, Dorte, "Labor Markets in Rural and Urban Haiti", World Bank, 2008.

²⁵ Source : ONPES 2009

les services, environ 11% dans la production industrielle, 7% travaillaient comme artisans indépendants²⁶ et l'administration publique, de son côté, employait 2% du total.

Dans le milieu rural, environ 72% des personnes occupées travaillaient dans l'agriculture et 17% dans le commerce. Ce secteur de la production est caractérisé par l'absence de technologies modernes, d'infrastructure de base et d'assistance technique. Les producteurs agricoles travaillaient souvent sur des exploitations agricoles de moins de 2 hectares²⁷. L'érosion des terres est un de leurs principaux problèmes, dans un pays où il ne reste que 2% des superficies qui soient vertes. Les secteurs ruraux se caractérisaient aussi par des revenus encore plus maigres (72% de la population en milieu rural sont en dessous du seuil de pauvreté²⁸).

Dans les milieux urbains, jusqu'à 40% de la population occupée travaillaient dans le secteur du commerce, 25% dans les services, 19% dans l'industrie et 5% dans l'administration publique. Environ la moitié des commerçants vendent leurs produits au marché, pendant que le reste le fait soit dans la rue soit à la maison (20% respectivement). Cela confirme que le secteur informel, composé par les travailleurs à leur compte et les entrepreneurs de la micro et petite entreprise (moins de 20 travailleurs) occupait, au niveau national, 1,9 millions de personnes, soit le 65% des occupées. Dans les zones affectées, les départements de l'Ouest et du Sud-est, sur une population occupée de 1,3 millions, le secteur informel occupait 820,000 personnes environ (entre patrons, salariés et apprentis). Dans les secteurs du tourisme et des services, par contre, les travailleurs formels arrivaient à 46 et 56%, respectivement. Cela inclut le secteur de l'éducation, (30% de la totalité des services), et les employés formels du secteur privé.

Selon les analyses de la Banque Mondiale, le niveau d'éducation est le facteur déterminant pour obtenir un bon niveau de revenus, suivi par le sexe, le lieu et le statut migratoire. L'Enquête de Jeunesse développée par le FAFO en 2009 indique que seulement 46% des hommes et 39% des femmes ont fini l'école primaire, avec de fortes disparités en fonction du lieu d'habitation : ce taux était estimé à 64% dans les régions urbaines et à 30% dans les régions rurales.

2.2. LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE DANS LE SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel haïtien est composé principalement par trois catégories de travailleurs :
a. Les micro commerçants, identifiés comme marchands ambulants, sont ceux qui déambulent les rues, et dont leurs produits, a très forte demande, doivent être vendus en un laps de temps qui excède rarement une journée. B. Les petits commerçants, qu'ont un point de vente fixe, soit dans les marchés publics, le trottoir longeant les grands axes routiers, à l'entrée des écoles et des magasins, dans certaines rues passantes des grandes agglomérations ou encore à leurs domiciles. C. Les petits artisans qui vivent de façon indépendante à partir de leurs métiers, soit en vendant des services, soit en produisant des œuvres sur commande ou en fonction des besoins du marché.

²⁶ D'après l'élaboration de l'ILO, comme projection des résultats du recensement 2003, l'Enquet du Secteur Informel 2007 et les estimations de l'IHSI sur les tendances de la population pour 2010.

²⁷ 78% en 2006, selon le travail de la Banque Mondiale

²⁸ Uchiyama, Naoko, "Determinants of Job Opportunity and Wage Incomes in Haiti", WB, 2008

Sur une population totale d'un peu plus 10 millions de personnes et une population occupée population occupée de 2.9 millions, le secteur informel, composé par des travailleurs indépendants et entrepreneurs de la micro et petite entreprise (moins de 20 travailleurs), occupe à 1.9 millions de personnes, soit le 64.5% de la population occupée.^{29 30} Dans la zone affectée, départements de l'ouest et sud-est, avec une population occupée de 1'3 millions de personnes, le secteur informel occupe a 820,000 personnes (patrons, salariés et apprentis).³¹ Le séisme du 15 janvier a affectée à 343,000 travailleurs du secteur informel (42%), dont 222,000 indépendants et 121,000 personnes travaillant en 8,229 entreprises (1,055 industrie, 5,417 commerces, 463, services et 1,294 autre).

Sur le total de la population occupée, les femmes sont le 51.8%. Au secteur informel de la MEPE, celles.ci sont le 58.8%. Par secteur économique les femmes sont 77.5% dans le commerce ; 22.2% dans l'industrie ; 73.8% dans les hôtels et restaurants ; 29.3% dans les services et ; 6% dans le transport.³²

Dans ce qui concerne les catégories d'emploi dans le secteur informel, les travailleurs indépendants sont le 64.5% de la population total du secteur informel. L'autre 35.5% est composé para les micro et petit entreprises, dont les patrons sont le 20%, les salariés le 61% et les apprentis, stagiaires et travailleurs familiaux 19%.

2.3. PROTECTION SOCIALE ET GROUPES VULNÉRABLES

2.3.1. LA POPULATION TOTALE PAR GROUPE D'ÂGE

L'information statistique disponible du dernier recensement (2003) ainsi que celle plus récente d'autres sources a été projetée actuariellement à Janvier 2010. Toutes les estimations présentées dans ce document ont été faites sur une base commune et cohérente. Pour référence, la population totale de base à Janvier 2010 est la suivante validée par la coordination du PDNA:

²⁹ IHSI/2007, Estimations de la population totale, urbaine/rurale, économiquement active

³⁰ IHSI/2085, Enquête sur le Secteur Informel

³¹ IHSI/2007, Enquête des conditions de vie en Haïti

³² IHSI/2085, Enquête sur le Secteur Informel

Tableau 2.1. Population avant le séisme, projetée à 2010 par groupe d'âge

Population projetée en 2010 avant le tremblement de terre, par groupe d'âge et région (en milliers)									
Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 - 4	644.55	618.77	1,263.32	202.94	189.21	392.15	40.92	39.50	80.42
5 - 9	608.50	586.98	1,195.48	194.43	201.02	395.45	39.54	35.96	75.50
10 - 14	588.62	569.86	1,158.48	192.59	212.83	405.42	38.45	33.41	71.86
15 - 19	551.47	540.90	1,092.36	196.11	217.16	413.27	33.15	29.12	62.27
20 - 24	509.04	510.55	1,019.59	223.99	231.76	455.75	21.81	21.57	43.38
25 - 29	454.12	465.51	919.64	209.37	213.71	423.08	17.38	19.18	36.56
30 - 34	340.52	362.08	702.60	147.71	153.73	301.43	14.34	17.40	31.74
35 - 39	261.16	286.85	548.00	107.17	115.53	222.70	12.49	15.43	27.92
40 - 44	235.18	253.30	488.48	87.28	94.85	182.12	14.03	16.04	30.06
45 - 49	204.08	219.30	423.38	70.41	78.62	149.03	13.52	14.87	28.40
50 - 54	166.42	176.50	342.91	51.60	61.56	113.16	12.45	12.36	24.81
55 - 59	136.03	148.70	284.73	38.91	49.36	88.27	10.58	10.80	21.38
60 - 64	95.94	110.90	206.84	25.72	34.03	59.75	6.97	8.14	15.11
65 - 69	81.85	94.04	175.90	21.17	28.05	49.22	6.04	7.18	13.22
70 - 74	58.18	71.26	129.44	14.92	21.12	36.04	4.54	5.77	10.31
75 - 79	35.54	45.36	80.90	9.58	14.08	23.66	3.12	4.02	7.14
80 +	22.54	30.64	53.18	5.39	8.57	13.96	1.95	2.65	4.60
Total	4,993.73	5,091.48	10,085.21	1,799.26	1,925.18	3,724.44	291.29	293.39	584.68

Source: Tendances et Perspectives de la Population d'Haïti au niveau des Départements et Communes-MEF-IHSI-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) Février 2009

Les chiffres de la population par tranche d'âge, montrent une distribution caractérisée par l'importance des enfants et les jeunes.

2.3.2. LES GROUPES VULNÉRABLES

Les groupes vulnérables comprennent: les personnes handicapés, les enfants vulnérables (orphelins, abandonnés, séparés de leur famille, vivant dans les rues, privés de leur liberté) les aînés, personnes atteintes du VIH/SIDA, les femmes enceintes et les déplacés internes à cause du séisme.³³

Les groupes les plus vulnérables de la société doivent affronter au jour le jour la discrimination, l'exclusion et le manque de respect de leurs droits. Leurs conditions d'invalidité, d'âge, de manque de structure familiale de support ou d'infirmité les maintiennent dans une situation par rapport au reste de la population. Si en Haïti les conditions de vie, travail et survie d'une vaste partie de la population sont difficiles, les conditions de vie, survie et parfois du travail des groupes vulnérables est insoutenable.

*Personnes handicapées*³⁴. Environ 1,4% de la population du pays vit avec un handicap (soit 141,356 personnes en Janvier 2010). Cette population est constituée de 68,982 femmes (soit 51.2%,) contre 72,374 hommes (49.8%). Presque un tiers de cette population vit en milieu urbain (32.7%) et 67.3% en milieu rural.

³³ Autres types d'handicaps tels que aveugles, sourds et malentendants devront être considérés dans des analyses plus détaillées et des politiques sociales spécifiques leur devront être adressés.

Tableau 2.2

Nombre d'invalides avant le séisme, projeté à janvier 2010 par groupe d'âge

Estimation du nombre d'invalides avant le tremblement de terre, distribué par groupe d'âge, sexe et région									
Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 - 4	2,183	1,668	3,851	637	464	1,102	89	69	158
5 - 9	2,986	2,307	5,293	918	706	1,624	121	103	224
10 - 14	3,660	2,981	6,641	1,065	998	2,062	175	121	296
15 - 19	4,387	3,714	8,102	1,306	1,240	2,546	249	154	403
20 - 24	4,950	4,217	9,167	1,615	1,401	3,016	201	162	363
25 - 29	4,990	4,055	9,045	1,565	1,333	2,898	208	168	376
30 - 34	4,408	4,018	8,426	1,397	1,161	2,559	215	182	397
35 - 39	3,925	3,655	7,580	1,185	994	2,179	200	200	400
40 - 44	4,540	4,363	8,903	1,213	1,243	2,456	291	285	575
45 - 49	4,708	4,642	9,350	1,241	1,298	2,539	290	257	547
50 - 54	4,752	4,892	9,644	1,212	1,391	2,603	304	326	629
55 - 59	4,789	4,949	9,737	1,124	1,393	2,517	346	344	690
60 - 64	4,520	5,004	9,524	1,023	1,318	2,341	288	338	626
65 - 69	4,668	5,365	10,033	984	1,253	2,237	323	365	688
70 - 74	4,441	5,770	10,211	867	1,398	2,264	323	432	756
75 - 79	3,367	4,635	8,003	680	1,160	1,840	291	397	688
80 +	3,267	4,579	7,846	618	786	1,404	281	330	610
Total	70,540	70,816	141,356	18,650	19,538	38,188	4,192	4,234	8,426

PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH (PVVIH)³⁵

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est 2.2% (soit 2.0% pour les hommes et 2.3% pour les femmes). Le nombre de personnes vivant avec le VIH est de 127,000. Les trois départements les plus touchés par le séisme (Nippes, Ouest et Sud- Est) comptent le plus grand nombre de personnes vivant avec le VIH soit 57% du total national. Les modélisations de l'épidémie en 2009 indiquent une féminisation du phénomène avec un taux de 147 femmes pour 100 hommes.

LES ENFANTS VULNÉRABLES³⁶

La majorité des enfants bien qu'inscrits à l'état civil (81 %) n'ont pas d'acte de naissance (soit qu'il n'a jamais été remis aux parents, soit qu'il a été perdu). Près de 11 % des enfants de moins de 17 ans sont orphelins de père et/ou de mère (7 % sont orphelins de père et 3 % orphelins de mère) et 1 % ont perdu leurs deux parents (IBESR). Le tableau suivant montre l'estimation actuarielle du nombre d'orphelins avant le séisme.

Tableau 2.3.

³⁵ Il n'existe pas de législation nationale protégeant les PVVIH.

³⁶ La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989, instrument juridique international ratifié par Haïti le 23 décembre 1994, demeure une référence incontestable s'agissant de l'intérêt supérieur de l'enfant. La loi du 24 avril 2003 interdit la traite des enfants sur toutes ses formes à des fins de travail domestique, d'exploitation sexuelle, de prostitution, de pornographie, d'activités criminelles, d'utilisation d'organes à des fins scientifiques ou d'utilisation dans des conflits armés.

**Nombre d'orphelins avant le séisme,
projeté à janvier 2010 par groupe d'âge**

Estimation du nombre d'orphelins avant le tremblement de terre			
Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
	0 - 1	5,112	5,067
2 - 4	15,533	15,397	30,930
5 - 9	58,837	58,320	117,157
10 - 14	90,759	89,963	180,723
15 - 17	69,658	69,047	138,705
Total	239,899	237,795	477,693

*Personnes du troisième âge*³⁷. Près de 6% de la population ont plus de 65 ans (ECVH Haïti, 2003). Du point de vue de la protection sociale la gestion de la vieillesse n'est pas prise en charge en Haïti. Il existe un asile communal pour l'aire métropolitaine (accueillant 71 vieillards) et un au Cap-Haïtien. La répartition moyenne de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS) pour les vieillards et autres (les femmes monoparentales) s'élèvent à un montant mensuel de 1.900.000 gourdes. Le CAS ne possède pas de données sur le nombre de vieillards bénéficiant de l'assistance sociale.

2.3.3.LA PROTECTION SOCIALE : POINTS DE FORCE ET FAIBLESSES

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) définit la protection sociale comme suit : les interventions qui appuient les individus, les ménages et les communautés à réduire leurs vulnérabilités à travers la gestion et l'atténuation des risques.

Point de force : le Cadre légal et institutionnel

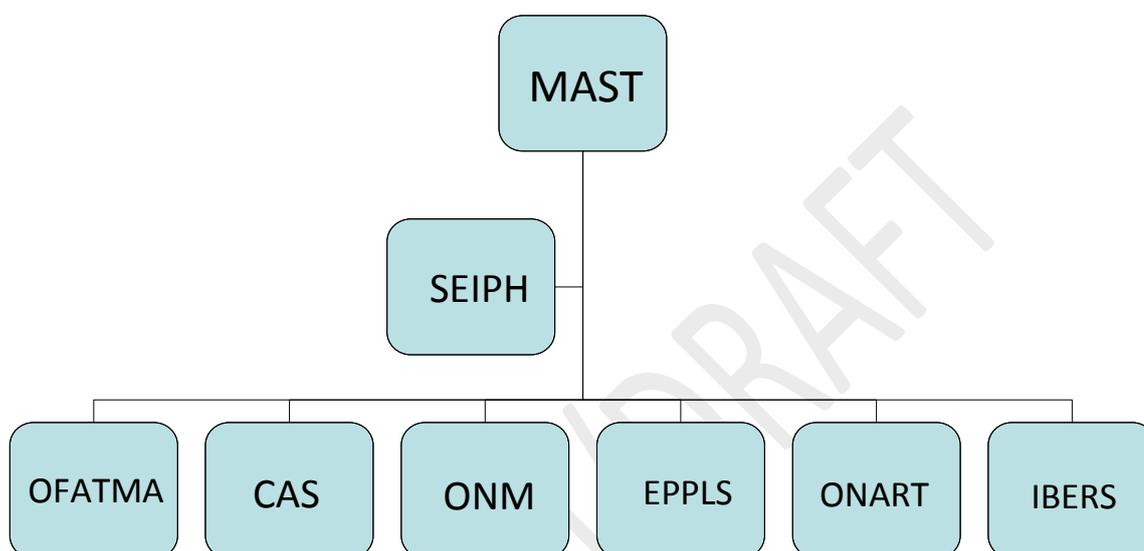
La Constitution Haïtienne de 1987 dans ses articles 22, 23, 35 et 260 garantissent le droit de tout citoyen à l'éducation, l'alimentation, la sécurité sociale, le maintien et le rétablissement de la santé et à une aide et assistance à l'enfance et à la vieillesse. La protection sociale est régie par la loi de 1967 qui confère au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et ses organes (CAS, IBESR, SEIPH, ONM, EPPLS), la gestion de la politique publique en matière de la protection sociale en Haïti. Dans leur ensemble, ces organes doivent s'occuper de:

- i) la lutte contre la faim, la malnutrition, le chômage, le paupérisme;
- ii) la protection à la famille, à la femme, à l'enfant, aux personnes âgées et à l'infirme;
- iii) l'établissement, sur la base d'une solidarité nationale, un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres.

³⁷ L'article 260 de la Constitution de 1987 stipule que l'Etat doit procurer aide et assistance à l'enfance et à la vieillesse ».

Le système de sécurité sociale qui cible fondamentalement le secteur privé formel a commencé avec la création de l'Institut d'Assurance Sociale d'Haïti en 1949 le quel serait scindé en deux branches : l'office National d'Assurance Vieillesse en 1965 et l'Office d'Accidents du Travail, Maladie et Maternité en 1967, placés aussi sur la tutelle du MAST.

Les différentes structures chargées de la protection sociale et des personnes vulnérables s'organisent comme suit :



FAIBLESSES (DÉFIS)

Une protection sociale insignifiante au regard des besoins nationaux. De décembre 1965 au 30 septembre 2007 les assurés immatriculés à l'ONA se chiffraient à 252 000 selon le rapport annuel 2008 – 2009 de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). Dans ce contexte là 2.5 % de la population haïtienne et 5,6% seulement de la population active occupée, en dehors de l'administration publique, sont couverts. En 2010 la population totale du pays est estimée à 9 millions d'habitants et les 300 000 citoyens qui accèdent à un système de sécurité sociale témoignent du très long retard que le pays accuse par rapport à ce droit fondamental qu'est la protection sociale.

Une couverture sociale qui ostracise les travailleurs du secteur informel. Les travailleurs du secteur informel représentent plus de 90% de l'emploi dans l'économie nationale. Cependant ce secteur nourricier reste en dehors du champ d'application de notre régime d'assurance sociale. Évidemment les activités se font en dehors des contraintes de la fiscalité nationale. Toutefois la masse de travailleurs impliqués est trop importante pour que l'État, dans son rôle d'acteur de cohésion nationale, ne puisse pas les insérer dans un système de protection sociale. La croissance fulgurante de l'économie informelle dans le pays éloigne la perspective d'une incorporation d'un nombre significatif de ces travailleurs dans le régime formel de sécurité sociale. Il est indéniable que ce secteur est une source de travail et de revenus pour la grande majorité des personnes sous qualifiées. Cependant il faut avouer aussi que cela implique peu de création de richesses. Cette réalité est liée à la faiblesse des capitaux et des qualifications. Malgré tout le secteur informel a pour atout une capacité

d'adaptation aux mutations économiques et aux crises. Une extension de la protection sociale vers ces travailleurs ne peut être que bénéfique pour le pays. Car bien souvent le secteur informel ne fait que sous-traiter pour les entreprises formelles.

Une couverture sociale qui n'intègre pas la paysannerie. Le secteur agricole est en grande partie constitué de petites propriétés familiales. Il est fondamentalement un important vivier de l'auto-emploi. Mais malheureusement le paysan haïtien qui a travaillé toute sa vie pour soutenir la production et surtout pour satisfaire les besoins alimentaires des centres urbains n'a droit à aucune compensation sociale. In fine il ne bénéficie point de la retraite et n'est couvert par aucune assurance. La paysannerie qui est une partie prenante majeure de notre économie nationale se retrouve en dehors de la solidarité nationale qui passe par l'accès à la protection sociale. Les formes de protection sociale moderne contre ce qu'il est convenu d'appeler les risques sociaux (maladie, accident, maternité, enfance, invalidité, vieillesse, chômage) sont prises en compte chez nous à partir de la fin des années 60, essentiellement pour répondre aux besoins nouveaux des travailleurs salariés de l'industrie naissante implantée dans les périphéries de Port-au-Prince. En 2010, autrement dit 40 ans plus tard la nation haïtienne doit décider sur l'opportunité d'inclure la catégorie la plus nombreuse de travailleurs indépendants de notre économie, les paysans dans un système de protection sociale. Les formes de solidarité traditionnelle au sein de la famille et du voisinage, l'entraide ainsi que la prévoyance individuelle liée à la propriété qui sont organisées dans le monde rural sont essouffées. La prise en charge sociale de la maladie, des accidents ou la retraite-vieillesse à destination des agriculteurs devient une nécessité si l'on veut intégrer le monde rural et paysan dans la reconstruction et le développement national.

Un système de sécurité sociale qui ne prend pas en compte le chômage. Le pays accuse un taux de chômage extrêmement sévère. Si les estimations, par rapport à la profondeur du chômage, sont plurielles on s'accorde davantage sur un taux moyen de 70%. Il est nécessaire pour le pays de penser un système de prise en charge du chômage. L'objectif est d'offrir à chaque citoyen à la recherche d'un emploi un droit à une indemnisation ou à un accompagnement. Cette avancée sociale ne sera toutefois possible que si l'Etat réunit tous les acteurs concernés (entreprises, centres de formation), afin de définir leurs champs de responsabilités respectives et de mettre en cohérence leurs interventions. Dans ce cadre là il est nécessaire d'avoir une formation publique prise en charge par les cotisations patronales et la création des budgets formation professionnelle gratuite, ouverte à tous, et rémunérée. Elle ne sera juste et efficace que si notre république reconnaît que lutter efficacement contre ce fléau qu'est le chômage nécessite des ressources accrues et qu'en même temps cette prise en charge va faire office d'aide à la consommation. Cette dernière sera très certainement une bouffée d'oxygène pour la production nationale. Il faut aller vers la protection sociale des sans-emploi. L'Etat haïtien ne peut pas laisser à la famille seule le poids de la prise en charge du chômage.

Un système de sécurité sociale qui laisse les handicapés à leur sort. Les personnes souffrant d'un handicap physique sont estimées à 800 000. Ce nombre représente un peu

plus de 10 % de la population totale. Le séisme du 12 janvier vient ajouter une nouvelle couche estimée déjà à 10 000. En général ces citoyens sont livrés à eux-mêmes. Seules la famille et la charité de certains les permettent de survivre. En dehors de rares exemples nos handicapés ne bénéficient d'aucune formation et tombent inexorablement dans le chômage. Au citoyen-handicapé ne s'ouvre que l'horizon de la mendicité, l'indigence et de la pauvreté. Une société qui n'intègre pas ses personnes handicapées est une société amputée. La nouvelle Haïti doit se fixer pour objectif de faire de l'insertion des personnes handicapées une « obligation nationale ». Cette obligation se base sur l'égalité des droits et des chances, et sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour éviter leur exclusion, l'État doit leur reconnaître des droits spécifiques et aller vers la prise en charge du handicap. La prise en charge et l'insertion des personnes handicapées doivent être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Elle va permettre aux personnes handicapées de bénéficier de prestations adaptées à leur état, d'accéder aux services sociaux de base et assurer leur insertion sociale et professionnelle pour une intégration réussie dans le processus de développement du pays.

Un cadre légal en inadéquation à la constitution de 1987 et en distorsion avec la réalité sociale et économique. Au niveau de la législation, le nombre de textes, de 1949 à 1983, régissant la sécurité sociale en Haïti laisserait croire que le système a connu au fil des ans un développement régulier, ce en dépit du fait qu'elle fait silence sur les droits de l'immense majorité non salariée de la population vivant dans le chômage et la misère. Dès lors, en dehors de la législation du régime spécial de retraite des fonctionnaires de l'État, aucune révision de cette législation n'est entreprise après environ 40 ans de son entrée en vigueur, sauf l'effort de 1983 dotant le Ministère des Affaires Sociales et du Travail d'une loi cadre. Cet état de fait renforce davantage l'exclusion sociale, mais surtout l'inadéquation de ces textes avec la Constitution de 1987 qui prône l'universalisation du système à tous les citoyens. La sécurité sociale n'est pas figée, la loi assure son évolution. En ce sens, la législation de sécurité sociale haïtienne est statique et n'est pas adaptée à l'esprit de la Constitution de 1987. Une révision de ces lois s'impose, de même la ratification de certaines conventions internationales de sécurité sociale pouvant enrichir cette législation. La faible couverture et l'absence de mécanismes d'extension des régimes existant, l'absence de mécanismes d'indexation des pensions sur le coût de la vie ou l'évolution des salaires ou encore l'absence de dispositions transitoires en matière d'assurance vieillesse privant durant vingt ans les travailleurs âgés de tout droit à la pension, l'absence de provisions légales pour la prise en charge des familles et du chômage, pour ne citer que cela, sont autant de faiblesses du cadre légal, parmi d'autres, qui renforcent la nécessité de réviser la législation et moderniser la sécurité sociale afin de contribuer, autant que faire se peut, au développement durable, solidaire, cohérent et à l'intégration sociale. La modernisation de la sécurité sociale n'est possible qu'en fonction de l'indispensable révision de la législation en vigueur. Il convient pour le Gouvernement, tout en tenant compte des évolutions démographiques et la lente mais progressive vieillissement de la population, de créer les conditions pour que tous les haïtiens puissent jouir des mêmes possibilités de bien-être au cours de leur vie et qu'ils puissent participer au même degré à la construction d'Haïti et du

bien-être social : la nouvelle Haïti, c'est-à-dire, la même chance pour tous d'accès à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation.

DÉFIS SYSTÉMIQUES

Multipolarité au niveau des actions. Plusieurs ministères interviennent au niveau de la protection sociale sous forme de paiement de frais de scolarisation, de distribution de matériels didactiques, d'hébergements provisoires des enfants en danger, de soins médicaux et paramédicaux, d'assistance ponctuelle, d'assurance-vieillesse et, de prestations d'accidents de travail. Ces différentes interventions demeurent très parcellarisées

Duplication de rôles au niveau des institutions intervenants dans le secteur. Plusieurs secteurs réalisent à la fois les mêmes activités et il n'y dégage pas une coordination ou synergie d'ensemble (ONA-OFATMA / CAS-IBESR / MAE- MHAVE). Les institutions ne semblent pas pouvoir collaborer même dans les tâches les plus élémentaires comme l'identification des assurés et le recouvrement des cotisations.

Limitation de la couverture et exclusion. Les régimes de protection sociale ne couvrent pas toutes les éventualités, surtout en ce qui attrait à la sécurité sociale. Ces régimes ne s'adressent pas à tous les travailleurs dans les différentes branches d'activité économique et ne considèrent pas le secteur informel qui est le secteur où se trouve et en dépend la plus part de la population. En plus l'ensemble éparpillé de politiques ne résulte pas en une attention soutenue et efficace aux personnes les plus vulnérables et plus défavorisés. Il n'existe pas réellement un filet de protection sociale qui tient compte des pauvres. Il est estimé que seulement un 3% de la population y compris le secteur privé et publique est couvert par la protection sociale institutionnelle, la vaste majorité des haïtiens doit faire appel aux ONG's, réseaux religieux, institutions de micro-finance, mutuelles de santé et une moindre partie à l'assurance privée.

Prolifération des organismes non-étatiques. Des nombreuses et en nombre croissant, toute sorte de ONG's, nationale et surtout internationales, développent des actions et programmes suivant leur propres objectifs mais qui agissent dans un vide de supervision et harmonisation nationales.

Gouvernance. L'ensemble des institutions nationales et les nombreuses ONG's qui agissent dans le domaine de la protection sociale souffre de graves problèmes de gouvernance, en particulier une absence de transparence, supervision et coordination effectives, en particulier de moyens et des résultats, qui favorise la duplication, la confusion et même la corruption. L'absence de moyens fiables d'identification de la population a une grave incidence dans le domaine de la protection sociale

Manque de visibilité du système de protection sociale. Les services et bénéfices offerts en matière de protection sociale ne sont pas perceptibles et par conséquent ne sont pas appréciés par aucun secteur.

3. IMPACT DU TREMBLEMENT DE TERRE SUR L'EMPLOI, LES MOYENS DE VIE ET LA PROTECTION SOCIALE

3.1. IMPACT SUR L'EMPLOI ET MOYENS DE VIE

Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 a généré des dommages³⁸ et des pertes³⁹ relatifs à l'emploi. Les dommages sont surtout constitués par la destruction totale ou partielle des lieux de travail, des équipements, des stocks, des voies d'accès aux marchés, des sources d'énergie, des sources d'approvisionnement. Tout cela a provoqué la suspension et la fermeture des activités économiques affectées, avec la perte conséquente (temporaire ou permanente) de postes de travail. Quant aux pertes dites indirectes, il faut considérer, par exemple, la contraction du marché et la perte de clients pour certaines activités, l'interruption des flux de financement, et la perte de personnel qualifié (et donc de compétitivité), ayant des conséquences sur le niveau de l'emploi. Dans ce contexte, le principal objectif du gouvernement serait de créer des emplois et des revenus d'urgence, et en même temps de formuler et planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et le long terme.

Louis Lafortune, maçon à Jacmel, marié, 6 enfants (dont deux morts dans le séisme)

« Je suis un artisan, j'ai de l'habitude de travailler dans la construction, le séisme a détruit ma maison et tué deux (2) de mes six (6) enfants. La vie devient pour moi intenable parce que je n'arrive pas à rejoindre les deux bouts. Manger devient pour ma famille et moi un luxe. Je ne peux pas comprendre la façon dont on fait la distribution de l'aide humanitaire qui arrive en Haïti pour les sinistrés. Souvent celui qui est le plus victime n'est pas celui qui bénéficie de cette aide. Une compagnie Allemande nous a promis de nettoyer les décombres de notre maison, on attend jusqu'à présent il n'en est rien faire. J'aurais aimé trouver un prêt pour me permettre de faire l'acquisition de mes outils perdus dans les décombres afin de reprendre de mes activités. »

L'évaluation faite dans le cadre du PDNA montre qu'il y a eu une perte totale d'un peu plus de 11 millions de journées de travail dans les quatre régions affectées. La perte de revenus conséquente est évaluée à 2,236 milliards de Gourdes (équivalent à environ 53 millions de US dollars), dont environ 950 millions de Gourdes dans le cas des femmes. Des quatre départements affectés par le désastre, le plus touché en termes de journées de travail et de revenus perdus a été celui de l'Ouest, où se situe la ville de Port-au-Prince, suivi par le département du Sud-est et celui de Nippes. La Grande Anse a aussi souffert des pertes, mais beaucoup moins.

³⁸ Destruction totale ou partielle des biens matériels se produisant pendant la catastrophe mesurés en unités physiques et comptabilisés en valeur de remplacement

³⁹ Variations des flux économiques survenues après la catastrophe naturelle et sur une période relativement longue comptabilisées en se référant aux prix en vigueur

Les pertes majeures ont été enregistrées dans le secteur des services (éducation, santé, transport et tourisme). Cela est dû aux conséquences de la destruction d'infrastructures qui a provoqué la perte ou la suspension de postes de travail pour des périodes plus longues, et pour des équipes de travail plus larges, comme c'est le cas de l'éducation. Le cas du commerce ou de la petite production artisanale est différent car ils sont composés d'une myriade de travailleurs à leur compte, hommes et femmes qui, en raison de la pauvreté des moyens avec lesquels ils opèrent normalement, ont pu récupérer leurs activités après un arrêt de quelques jours.

Dans le secteur de la production, on estime une perte de 830,650 journées de travail, qui a touché principalement les hommes représentant plus de 60% des travailleurs en activité. Les femmes, de leur côté, ont perdu plus de 60 millions de gourdes en termes de revenu dans ces activités. 44% du secteur est composé d'artisans indépendants, ceux là ont été les plus affectés. Les pertes moyennes considérées ont été d'environ une semaine de travail pour ceux qu'ont vu leur lieu de travail endommagé et un mois pour ceux qui l'ont perdu.

Gabriel Nickers, ébéniste à Jacmel, marié, 8 enfants

« Avant le passage du séisme, j'avais toutes les difficultés pour survivre avec ma famille. Après, c'est pire. Moi et ma famille sommes dans le camp de sinistrés Woff. Parfois nous recevons un plat chaud à 15.00 heures, dans l'humiliation et si nous n'avons pas 10 gourdes pour ce plat, nous ne le trouvons pas et nous passerons ce jour là sans rien de bon à manger. Tous mes outils sont perdus sous les décombres et maintenant je n'ai rien à faire pour subvenir aux besoins de ma famille. Dans cette situation, je pose les questions : Que ferai-je pour l'avenir de ma famille ? Où se trouve un bon samaritain pour venir nous aider ? »

Des 450 000 commerçants qui travaillaient dans leur maison, dans la rue ou au marché, dans les régions affectées, au moins 45 000 auraient été affectés, majoritairement dans le département de l'Ouest. Plus de 75% d'entre eux seraient été des femmes⁴⁰.

Dans le cas de l'administration publique, on a enregistré environ 20% de pertes de postes de travail, surtout pour l'administration centrale basée dans le département de l'Ouest. Cela est lié principalement à la suspension d'emplois temporaires aussi bien qu'à la perte de certaines infrastructures qui, on estime, générerait une perte conséquente de postes de travail en termes absolus.

3.2. IMPACT SUR LA MICRO ET PETITE ENTREPRISE DANS LE SECTEUR INFORMEL

Les dommages et pertes dans le secteur informel ont été estimés en 8,5 milliards de gourdes, (USD 213 millions), dont 3.3 milliards de gourdes (USD 81.5 millions) en dommages et 5.3 milliards de gourdes (USD 131.3 millions) en pertes. Les dommages plus importants ont été dans les stocks des commerçants (2. Milliards de gourdes – USD 33 millions) et les locaux des micro et petites entreprises (599 millions de gourdes – USD 15 millions).

⁴⁰ On a considéré que, dans le cas de destruction totale de la maison, ceux qui travaillaient à la rue ou aux marchés ont perdu un mois de travail (due possiblement à la perte de stocks, ou bien a des taches de reconstruction ou déplacement). Dans le cas des travailleurs à la maison, la situation a été plus grave, donc même dans les cas où les maisons ont été endommagées on a considéré une semaine d'arrêt des activités.

Christian Pierre, tailleur marchand, marié, 7 enfants

« C'est avec ma profession que j'ai fait l'éducation et nourri mes enfants. Après le passage de ce terrible tremblement de terre qui a causé près de 300,000 morts et 70% des maisons sont détruites et endommagées. J'ai passé des semaines de sommeil à la belle lune, après la Croix Rouge m'a donne une tente. J'ai perdu ma machine à coudre et maintenant, je n'ai rien à faire pour subvenir à l'éducation de mes enfants et même pour les nourrir. Maintenant nous demandons à toutes les ONG internationales de penser au sort des haïtiens. »

En ce qui concerne les pertes dues au tremblement de terre, c'est le capital de travail des commerçants et micro entrepreneurs le plus touché, (2.4 milliards de gourdes – USD 60 millions) et les revenus des travailleurs par la perte d'environ 200,000 jours de travail et 6,212 emplois (2 milliards de gourdes – USD 50 millions). Les patrons ont aussi perdu un capital de travail estimé en 477 millions de gourdes - USD 12 millions. ⁽⁴¹⁾

Tableau n° 3.1 :
Estimation des coûts des dommages et pertes dans le secteur informel – HGD

COMPOSANTS	VALEUR DES DOMMAGES GOURDES		VALEUR DES PERTE GOURDES	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
INFRASTRUCTURE		599,040,000		
STOCKS		2,514,408,000		
PRODUITS		2,784,000		
EQUIPEMENT		146,311,600		
JOURS DE TRAVAIL				344,895,800
REVENUS TRAVAILLEURS				2,010,393,600
REVENUS PATRONS				477,282,000
CAPITAL DE TRAVAIL				2,421,349,840
TOTAL		3,262,543,600		5,253,921,240

D'après le gouvernement et les estimations du PNDA, les villes les plus affectées par le séisme ont été Port au Prince, Léogâne et Jacmel, avec une destruction d'infrastructure de 40%, 80% et 33% respectivement.

3.3. IMPACT SUR LES GROUPES VULNERABLES

Personnes décédés. Les estimations actuarielles basées sur les données recueillies des différentes sources sur le terrain et la distribution démographique dans les zones sinistrées indiquent que plus de 220,000 personnes sont décédées, dont 38.6% des enfants et des

⁴¹ Estimations pour le PNDA de la mission BIT, 2010, d'après information officielle et enquête rapide sur le secteur informel

jeunes de 0 à 17 ans, 56.5% population entre 18 et 59 ans d'âge et 4,9% des personnes de 60 ans et plus.

Tableau 3.2

Estimation de la distribution des morts par groupe d'âge et sexe du tremblement de terre									
Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 - 4	12,181	11,358	23,539	12,149	11,327	23,476	32	31	63
5 - 9	11,670	12,062	23,732	11,639	12,034	23,673	31	28	59
10 - 14	11,559	12,767	24,326	11,529	12,741	24,270	30	26	56
15 - 19	11,766	13,023	24,789	11,740	13,000	24,740	26	23	48
20 - 24	13,426	13,891	27,317	13,409	13,874	27,283	17	17	34
25 - 29	12,547	12,809	25,356	12,534	12,794	25,328	14	15	28
30 - 34	8,854	9,216	18,070	8,842	9,203	18,045	11	14	25
35 - 39	6,425	6,928	13,354	6,416	6,916	13,332	10	12	22
40 - 44	5,236	5,690	10,926	5,225	5,678	10,903	11	12	23
45 - 49	4,226	4,718	8,943	4,215	4,706	8,921	11	12	22
50 - 54	3,099	3,695	6,794	3,089	3,685	6,774	10	10	19
55 - 59	2,338	2,963	5,301	2,329	2,955	5,284	8	8	17
60 - 64	1,545	2,044	3,589	1,540	2,037	3,577	5	6	12
65 - 69	1,272	1,685	2,957	1,267	1,679	2,946	5	6	10
70 - 74	897	1,269	2,166	893	1,264	2,158	4	4	8
75 - 79	576	846	1,422	574	843	1,417	2	3	6
80 +	324	515	839	322	513	835	2	2	4
Total	107,939	115,479	223,418	107,713	115,250	222,963	227	228	455

Le nombre total de morts correspond au bilan des pertes humaines présenté dans le "Rapport de situation N° 16 au 11 mars 2010" du Système National de Gestion des Risques et des Désastres

Comme conséquence du séisme et des 223,418 morts la population estimée d'Haïti a redescendu la barre des 10 millions à 9'61,745 personnes.

Tableau 3.3.

Population projetée en 2010 après le tremblement de terre, par groupe d'âge et région (en milliers)									
Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 - 4	632.37	607.41	1,239.78	190.79	177.89	368.68	40.89	39.47	80.35
5 - 9	596.82	574.92	1,171.75	182.79	188.99	371.77	39.51	35.93	75.44
10 - 14	577.06	557.09	1,134.15	181.06	200.09	381.14	38.42	33.38	71.81
15 - 19	539.70	527.87	1,067.58	184.37	204.16	388.53	33.13	29.10	62.23
20 - 24	495.62	496.66	992.27	210.58	217.88	428.46	21.79	21.55	43.34
25 - 29	441.58	452.71	894.28	196.83	200.92	397.75	17.36	19.17	36.53
30 - 34	331.66	352.86	684.53	138.86	144.53	283.39	14.33	17.39	31.72
35 - 39	254.73	279.92	534.65	100.75	108.62	209.37	12.48	15.42	27.90
40 - 44	229.95	247.61	477.56	82.05	89.17	171.22	14.02	16.02	30.04
45 - 49	199.85	214.58	414.43	66.19	73.91	140.10	13.51	14.86	28.37
50 - 54	163.32	172.80	336.12	48.51	57.88	106.38	12.44	12.35	24.79
55 - 59	133.70	145.73	279.43	36.58	46.40	82.98	10.57	10.79	21.36
60 - 64	94.39	108.85	203.25	24.18	31.99	56.18	6.96	8.13	15.09
65 - 69	80.58	92.36	172.94	19.90	26.37	46.27	6.04	7.17	13.21
70 - 74	57.28	69.99	127.27	14.03	19.85	33.88	4.53	5.77	10.30
75 - 79	34.96	44.51	79.48	9.01	13.24	22.25	3.12	4.02	7.14
80 +	22.22	30.12	52.34	5.06	8.06	13.12	1.95	2.65	4.60
Total	4,885.79	4,976.00	9,861.80	1,691.55	1,809.93	3,501.48	291.06	293.17	584.23

Source: Tendances et Perspectives de la Population d'Haïti au niveau des Départements et Communes-MEF-IHSI-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) Février 2009

Personnes handicapées. Il y a une nette augmentation de personnes handicapées, entre 7,000 et 10,000 après le séisme. Ce groupe comprend près de 4,000 amputés dont 400 tétra/quadruplégiques et en grande majorité des femmes vu qu'elles se trouvaient à la maison au moment du séisme (contrairement aux hommes). Les estimations actuarielles indiquent que 141,356 anciens handicapés ont survécu au séisme et que le séisme a laissé 5,246 nouveaux handicapés survivants.

Tableau 3.4.

Estimation du nombre total d'invalides après le tremblement de terre, par groupe d'âge et sexe				
Groupe d'âge	Statut des invalides	Hommes	Femmes	Total
		0 - 4	Survivants	2,145
	Nouveaux	503	204	707
	Total	2,648	1,845	4,493
5 - 17	Survivants	9,028	7,328	16,356
	Nouveaux	1,045	1,062	2,107
	Total	10,074	8,389	18,463
18 - 59	Survivants	38,235	35,676	73,912
	Nouveaux	3,329	3,511	6,840
	Total	41,564	39,187	80,752
60 +	Survivants	20,012	24,998	45,010
	Nouveaux	387	449	836
	Total	20,399	25,447	45,846
Total	Survivants	69,420	69,643	139,063
	Nouveaux	5,265	5,226	10,491
	Total	74,685	74,869	149,554

De nombreuses personnes handicapés (pré-séisme) ont péri compte tenu de leur contrainte à se déplacer. Les survivants se trouvent dispersés un peu partout à travers les départements et dans les camps d'hébergement. Les handicapés (pré et post séisme) sont pratiquement abandonnés à leur sort.

Les 35 institutions dédiées à la prise en charge de ce groupe ont été presque toutes détruites. Les organisations pour/et de personnes handicapées (constituées sous l'ombrelle de RANIPH) ont également souffert de grandes pertes et se trouvent dans l'impossibilité de soutenir les personnes handicapés. La grande majorité des entreprises privées ayant l'habitude de soutenir les personnes handicapées ont également subi de grandes pertes et ont par conséquent mis fin au support qu'elles offraient.

En plus, les handicapés (post séisme) n'ont pas accès à aucune forme d'appui psychologique dont ils ont besoin (perte d'un membre, décès de parents, destruction de biens/matériels, délocalisation, sans abri et sans moyen de subsistance). Ils ont également de grandes difficultés à accéder à l'aide humanitaire. Il faut au plus prévenir les risques d'infection et de gangrène des amputés nécessitant une deuxième vague d'amputation. Les enfants (amputés) âgés de 7 à 12 ans en plein développement devront se faire appareiller plus de 10 à 15 fois et devront se faire opérer plusieurs fois encore. Les femmes (à cause de leur morphologie) auront également besoin d'une adaptation constante de leur prothèse.

Enfants vulnérables. La situation des enfants vulnérables s'est aggravée du fait de la destruction de presque toutes les structures de protection. Un grand nombre d'enfants se trouvent en situation de vulnérabilité à cause du décès de leur deux (ou l'un des parents) ou du fait que leurs parents ou d'autres membres adultes de leur famille se trouvent dans l'incapacité de prendre soin d'eux (enfants séparés de leur famille, parents blessés, évacués et/ou handicapés et de la perte de revenus des parents, particulièrement des parents amputés). Les estimations actuarielles indiquent que 467,753 orphelins ont survécu au

séisme mais que le séisme à laissé 103,220 nouveaux orphelins pour un total de 570,973, soit presque le 6.0% de la population totale.

Tableau 3.5

Estimation du nombre total d'orphelins après le tremblement de terre, par groupe d'âge et sexe				
Groupe d'âge	Statut des orphelins	Hommes	Femmes	Total
0 - 1	Survivants	5,017	4,973	9,990
	Nouveaux	6,353	6,353	12,706
	Total	11,371	11,327	22,698
2 - 4	Survivants	15,242	15,108	30,350
	Nouveaux	9,415	9,415	18,830
	Total	24,657	24,523	49,180
5 - 9	Survivants	57,669	57,163	114,832
	Nouveaux	14,903	14,903	29,806
	Total	72,572	72,066	144,638
10 - 14	Survivants	88,854	88,074	176,928
	Nouveaux	14,425	14,425	28,850
	Total	103,279	102,499	205,778
15 - 17	Survivants	68,125	67,527	135,652
	Nouveaux	8,255	8,255	16,510
	Total	76,380	75,783	152,163
Total	Survivants	234,906	232,846	467,752
	Nouveaux	53,352	53,352	106,704
	Total	288,259	286,198	574,457

Ces enfants, en plus, ont des risques accrus de violence, d'exploitation et d'abus. De nombreux cas de trafic et de traite d'enfants (y compris d'adoption illégale) ont été détectés, facilité par le climat de confusion et l'absence de contrôle au niveau de l'aéroport et des zones frontalières et la prolifération des centres d'accueil privés ⁴² à travers le pays, dehors de tout contrôle. Un grand nombre d'adolescents (particulièrement les filles) sont victimes de violences et agression sexuelles dans les campements. La vulnérabilité des adolescents et des jeunes face au VIH/SIDA a également considérablement augmentée.

PVVIH

Les soins ARV sont offerts dans 60 sites environ et 24,400 patients sont activement sous ARV soit 57 % de ceux qui ont en besoin. Sur les 68,400 personnes vivant avec le VIH dans les 3 départements affectées par le séisme, une évaluation rapide post-séisme (MSPP/ONUSIDA) montre que 20 -30 pour cent des clients des institutions n'ont pas eu accès au traitement antirétroviral pour plusieurs raisons, parmi lesquelles:

- Indisponibilité de ressources humaines dans les institutions de prestation de service,
- L'endommagement de sites ARV (ex. l'hôpital a Jacmel, Fame-Pareo);
- La plupart sous des tentes, des patients sous ARVs dans les 3 départements les plus touchés et beaucoup d'autres PVVIH notamment des patients coinfectés TB-VIH sont dispersés un peu partout à travers les départements et dans les camps d'hébergement.

⁴² Crèches, orphelinats, centre d'appui, pour ne citer que ceux-là. L'IBESR reconnaît que le cadre légal y relatif n'est pas adapté et ne répond plus aux demandes sociales en matière de protection de l'enfance.

Avec les mouvements de population, il s'est opéré une redistribution des patients, qui sont à présent plus difficiles à localiser, ce qui compromet la continuité du traitement et augmente les risques de résistance aux ARVs. Ceci va augmenter le coût de la prise en charge par les hôpitaux (occupation des lits, changement de régime thérapeutique), journées de travail perdu, survenue de décès, augmentation de la mortalité, augmentation d'orphelins nécessitant un encadrement.

PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE

Il n'existe pas de statistique sur le nombre de vieillards décédé ou blessé durant le tremblement de terre. Cependant, il est possible qu'un très grand nombre ait péri dans la catastrophe du à leur mobilité réduite. La grande majorité de vieillards toute classe sociale confondue se trouve dans une situation économique et de santé inquiétante. Ils arrivent difficilement à accéder à l'aide humanitaire, au soin de santé et appui psychosocial.

SERVICES, PROGRAMMES, PROJETS ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Les différentes entités administratives impliquées dans l'encadrement et l'accompagnement des personnes vulnérables sont dans l'incapacité de fonctionner. Les services offerts sont limités et se concentrent dans l'aire métropolitaine et dans quelques régions du pays. D'une manière générale les services sont très limités et précaires.

RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Le passage du séisme a occasionné la mort de 29 employés et cadres au sein du secteur des Affaires Sociales.

INFRASTRUCTURE

Presque toutes les entités administratives dépendant du MAST qui interviennent dans le domaine de la vulnérabilité des personnes ont enregistré des pertes considérables en ressources immobilières.

Tableau 3.6

Montant estimé des pertes immobilières par le séisme
(Dollars E.-U.)

Entités administratives	Locaux détruits
IBESR	765,000
ONM	510,000
OFATMA	765,000
ONA	1,275,000
EPPLS	3,570,000
SEIPH	76,000
CAS	255,000
ONART	255,000
MAST	2,040,000
Total	10,200,000

ÉQUIPEMENT ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Des pertes du matériel et équipement ont été enregistrées dans les immeubles ainsi que dans ceux qui ne se sont pas effondrés mais qui ont été endommagés.

Tableau 3.7

Montant estimé des pertes en matériel et équipement par le séisme (Dollars E.-U.)

	MAST	CAS	SEIPH	EPPLS	ONA	OFATMA	ONM	IBESR	ONART	TOTAL
Bureaux et équipement	93,100	28,100	42,400	44,850	91,650	16,750	34,100	73,000	37,950	461,900
Véhicules	45,000	45,000	-	60,000	75,000	-	45,000	30,000	15,000	315,000
Motocycles	20,000	12,000	-	-	12,000	8,000	12,000	16,000	-	80,000
Inventaires	3,000	-	4,000	2,000	7,000	1,000	3,000	1,000	1,000	22,000
Total	161,100	85,100	46,400	106,850	185,650	25,750	94,100	120,000	53,950	878,900

LES DROITS DES VICTIMES DU SÉISME

Les organismes de l'ensemble des institutions de protection sociale n'accumulent pas des dettes ni des passifs envers leurs populations couvertes. L'ONA avait néanmoins un schéma de prêts aux assurés qui ne sera plus récupérable pour ceux qui sont décédés et difficilement récupérable des survivants car beaucoup se trouvent dans un état de fragilité économique extrême et d'autres se trouvent même dans une nouvelle situation d'invalidité temporaire ou d'un handicap permanent. D'un autre côté, les personnes décédés dans le séisme et qui recevaient des bénéfices ne vont évidemment plus les réclamer. Il y a un cumul de nouveaux

bénéficiaires potentiels mais la plupart ne connaissent leurs droits, ni sont pas en condition de les exercer ou bien les délais normaux pour présenter les recours sont déjà passés.

D'un autre côté, tous les travailleurs qui ont trouvé la mort, ont été blessés ou handicapés à cause du séisme et qui se trouvaient dans leur lieu de travail, devraient recevoir une indemnité, traitement ou réhabilitation de la part de l'OFATMA. En pratique, le flux de demandes de bénéficiaires à l'OFATMA ne s'est accrue proportionnellement à la dimension de la tragédie pour la même raison de méconnaissance des droits mais aussi car la loi régissant l'OFATMA ne reconnaît qu'une période de 30 jours après un sinistre pour faire valoir les droits. Finalement, l'OFATMA a toujours le recours de se tourner contre les employeurs dont les travailleurs sont décédés ou blessés car la sécurité des travailleurs relève de leur responsabilité y compris dans le cas d'un tremblement de terre.

BROUILLON/DRAFT

Tableau 3.8

Total des pertes (Dollars E.-U.)

Entités administratives	Locaux détruits	Matériel et équipement	Total
IBESR	765,000	120,000	885,000
ONM	510,000	94,100	604,100
OFATMA	765,000	25,750	790,750
ONA	1,275,000	185,650	1,460,650
EPPLS	3,570,000	106,850	3,676,850
SEIPH	765,000	46,400	811,400
CAS	255,000	85,100	340,100
ONART	255,000	53,950	308,950
MAST	2,040,000	161,100	2,201,100
Total	10,200,000	878,900	11,078,900

4. LES DEFIS DE LA RECONSTRUCTION

4.1. LES DEFIS DEL GENERATION D'EMPLOI DURABLE

La situation de l'emploi en Haïti avant le tremblement de terre était déjà précaire.. Non seulement le pays connaissait un taux de chômage d'environ 35% de la population économiquement active, affectant particulièrement les femmes et les jeunes mais aussi, parmi ceux qui se considéraient occupés, il y avait une grande majorité de sous-employés, travailleurs indépendants à leur compte⁴³ et de « *travailleurs pauvres* ». Ces conditions extrêmes provenaient de décennies d'instabilité politique et de capacité institutionnelle faible, de manque d'investissements privés (nationaux et internationaux) et publics. Elles provenaient aussi d'une série de conditions et goulots d'étranglement qui empêchent ou rendent plus difficile la croissance économique et la création de travail durable et digne dans ce processus : (i) infrastructure de base et productive précaire qui n'arrivait pas à répondre aux besoins de la production industrielle et agricole, du commerce et en général de la vie économique du pays, (ii) une formation des ressources humaines inadéquate et insuffisante, (iii) des systèmes de production archaïques et un manque d'accès aux nouvelles technologies nécessaire pour moderniser les conditions de production et améliorer la qualité, la productivité et compétitivité des produits haïtiens. Le tremblement de terre du 12 janvier et la reconstruction qui doit se faire, certainement a accru les besoins généraux du marché du travail. En même temps, il offre l'occasion de satisfaire ces besoins grâce à des programmes et des investissements d'urgence à court terme, et des investissements stratégiques et de développement des capacités et de la qualité de l'emploi dans le moyen et le long terme.

Par ailleurs il faut tenir compte que le problème de comment optimiser la création de travail de qualité et durable, se croise avec une série d'autres grands défis et contrainte dont il faudra tenir compte dans le dessein et mise en œuvre de la politique d'emploi.

4.2. CROISSANCE ET CONCENTRATION URBAINE DE LA POPULATION.

Avant le tremblement de terre, la croissance démographique en Haïti plaçait environ 150.000 jeunes sur le marché du travail chaque année, phénomène qui était accompagné par un processus de migrations internes et une concentration de la population dans les centres urbains. Le marché de l'emploi, très précaire, ne pouvait pas les intégrer, ni les attirer dans des régions plus agricoles qui, de plus connaissaient des conditions de subsistance encore plus mauvaises. Cela amenait une masse de main-d'œuvre non qualifiée disponible qui, souvent, devait s'insérer dans les activités informelles de production artisanale et de commerce de détail. Favorisé par la centralisation administrative publique de l'infrastructure de base et de l'activité économique industrielle et commerciale en général, le département de l'Ouest ou est situé la capital Port-au-Prince (plus de 62% des emplois publics y étaient offerts) concentrait plus de 36% du marché de l'emploi national, même quand 38% de l'occupation nationale est agricole avec d'autres centres de travail plus

⁴³ Seulement 17.4% des employés salariés ont un contrat formel. Dans les zones urbaines ce pourcentage est de 24.2% et est beaucoup plus faible dans les zones rurales (8.9%). Plus d'hommes que de femmes ont un contrat formel avec leurs employeurs (21.6% d'hommes comparés à 15.3% de femmes).

importants comme, par exemple, l'Artibonite. Le tremblement de terre a affecté directement l'Ouest et surtout la ville capitale. Cela a généré dès les premiers jours des migrations spontanées très importantes des zones affectées de la capitale vers la campagne et les villes mineures. Les déplacés sont surtout allés vers l'Artibonite (plus de 160 000), le Centre et la Grande Anse (plus de 90 000 chacun) sans oublier ceux qui ont laissé le pays pour se réfugier à l'étranger. Cette situation mène au gouvernement à promouvoir une politique de décentralisation, accompagnée par la décentralisation administrative et productive de l'emploi, sans laquelle il n'a pas moyen d'inciter la population à demeurer dans ces régions en dehors de la capitale. Il sera nécessaire, dans ce sens, de développer de nouvelles infrastructures urbaines et de transport et d'augmenter la disponibilité des flux monétaires qui puissent dynamiser les économies régionales et les marchés locaux de l'emploi.

4.3. MANQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'ŒUVRE HAÏTIENNE.

Avant le séisme, la formation professionnelle en Haïti ne semblait pas être une priorité ; elle fonctionnait avec des moyens réduits, et les écoles étaient peu nombreuses et mal équipées. L'offre professionnelle, gérée par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), était insuffisante ainsi qu'inadaptée aux besoins du marché. En effet, elle était limitée à certains métiers (menuiserie, ébénisterie, bâtiment, mécanique automobile, électricité, couture, boulangerie et pâtisserie, arts ménagers..) alors que des métiers en forte demande n'étaient pas couverts tels que: soudure, réfrigération, télécommunications, cadres qualifiés dans le secteur de la construction et d'autres artisans techniciens qualifiés. Cependant, en 2008 le gouvernement avait montré la volonté de développer une nouvelle approche de programmes fondés sur le développement des compétences.

Avec un financement de la BID, un organisme canadien spécialisé en formation technique travaille actuellement en Haïti sur un projet de 3 ans (jusqu'en juin 2011) et se charge de l'évaluation, de l'organisation et de l'apprentissage pour 20 programmes. Ce projet, devrait permettre de former des formateurs et comprend à la fois une formation en matière pédagogique, technique et de mise à niveau pour les enseignants. L'objectif est de leur permettre de former à terme des techniciens capables de diriger des équipes et des ouvriers qualifiés. Ce programme comprend à la fois des formations longues (3 ans) et des formations courtes (6 mois).

Selon les informations disponibles, les écoles professionnelles publiques étaient au nombre de 12, réparties dans tout le pays : Port-au-Prince 4, Jacmel 1, Les Cayes 1, Jérémie 1, Gonaïves 1, Port-de-paix 1, Cap Haïtien 2, Fort Liberté 1. Après le séisme deux des écoles de Port-au-Prince sont détruites ainsi que celle de Jacmel. L'équipe du BIT a pu constater que cette dernière est entièrement à reconstruire. Cette reconstruction est d'autant plus urgente qu'il s'agit de la seule école technique de l'INFP de Jacmel, troisième ville du pays. Pour assurer la reconstruction des écoles endommagées et l'amélioration ou la réhabilitation de celles qui ne sont aux normes dans les régions du pays indirectement affectées par le séisme, les écoles professionnelles pourraient bénéficier d'un programme d'appui brésilien pour la reconstruction d'écoles avec des normes antisismiques et coûts modérés.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) quant à lui, s'occupe des 314 établissements de formation professionnelle privés, dont 7 au Sud-Est, 22 au Cayes, 24 à Nippes, 36 à Port-de-Paix, 4 à Jérémie et 3 au Nord-Est. Il assure l'organisation des examens et certifie ces centres. Lors des derniers examens, 150 étudiants ont ainsi été diplômés. Ces centres proposent à la fois des formations techniques et de type artisanal : menuiserie, ébénisterie, art ménager, cuisine, broderie, macramé, art floral. Les débouchés de ces cours sur le marché du travail n'ont pas été évalués mais les intervenants clés interviewés par la mission du BIT font valoir des besoins de formation dans d'autres domaines techniques et industriels. Le MAST lui-même considère qu'il est temps de travailler avec ces écoles pour les inciter à adapter leurs cours aux besoins du marché du travail et aussi permettre aux étudiants d'accéder ensuite à un emploi. Les chiffres précis sur l'état de ces écoles privés ne sont pas disponibles, mais des enquêtes sur le terrain ont permis d'apprécier de visu que nombre d'entre elles sont endommagées dans les zones sinistrées et il faudra les réhabiliter dans le meilleur des cas ou les reconstruire, si leur propriétaire le souhaite et en ont les moyens. Profitant de ces reconstructions le MAST souhaite sensibiliser les propriétaires aux nouveaux besoins de formation pour qu'ils proposent une offre de cours adaptée à la nouvelle situation du pays.

4.4. INFRASTRUCTURE DE BASE INADÉQUATE.

D'autres conditions de faiblesse de l'économie et vulnérabilité du marché de travail haïtien étaient liées, avant le séisme, à une infrastructure déficiente : les routes et voies d'accès aux marchés et l'approvisionnement étaient souvent précaires, les structures propres des marchés, si existants, ne remplissaient pas les conditions de fonctionnement minimum, l'accès aux sources d'énergie était très problématique, tout cela ayant des effets très négatifs sur l'économie et le marché du travail. Cette infrastructure déjà tellement insuffisante et inadéquate a été endommagée davantage à cause du tremblement de terre, surtout là où elle était comparativement plus développée (c'est à dire, dans le département de l'Ouest). Les routes de Port-au-Prince et des villes mineures affectées sont aujourd'hui remplies de débris, celles qui mènent à des villes rurales sont cassées et plusieurs bâtiments liés à la production et la commercialisation ont été détruits.

Cela ne pose pas seulement un besoin fondamental de reconstruction, mais permet en même temps dans le court terme, de créer des emplois pour une population qualifiée et non qualifiée. Ce sera par conséquent fondamental d'orienter cette reconstruction de façon stratégique, en planifiant et en régulant les activités tout en prenant en compte les aspects sociocommunautaires, environnementaux et productifs, non seulement dans une perspective d'urgence mais aussi de moyen et long terme. Cela, par ailleurs demande d'aider (formation, financement) aux petites et moyennes entreprises qui peuvent être sous-traitées comme fournisseuses de services et des matières premières nécessaires pour la construction. Ainsi, elles pourront entraîner et alimenter la demande d'emploi et contribuer à la création de revenus, surtout dans les zones, les plus affectées et celles stratégiques au fin de la reconstruction.

4.5. MANQUE D'INVESTISSEMENTS NATIONAUX ET EXTERNES

L'investissement privé dans la production industrielle était clairement insuffisant avant le séisme, et le pays l'avait vu diminuer de plus en plus (avec la fermeture de grandes entreprises comme l'Acierie d'Haïti, entre autres). La production industrielle moyenne et

grande se limitait surtout à environ 25 entreprises de production de vêtements, employant moins de 30.000 salariés, et à quelques entreprises agro-industrielles (Les Moulins d'Haïti, National Bab and Trading, Société Haïtienne Agro Industrielle, Genesis S.A.). La majorité d'entre elles était de capital national, mais il y avait aussi quelques compagnies étrangères. Le nombre de compagnies a augmenté quand on analyse les entreprises commerciales, mais il n'atteignait qu'un peu plus d'une centaine.

L'État, de son côté, comme dans la majorité des pays latino-américains, a subi un processus de privatisation des principaux atouts productifs et commerciaux publics. Il n'en restait que l'entreprise des télécommunications qui, récemment, a été vendue à une compagnie privée. Selon des informations du Ministère de la Production, ces entreprises privées ont perdu plus de 88 emplois à cause du tremblement de terre, et il y a eu presque 2,000 suspensions des travailleurs pour des périodes variables avec perte de salaire. Cela a eu un grand impact sur le marché du travail formel, et oblige à prendre aussi des mesures pour maintenir le marché d'un secteur privé formel déjà assez faible. La promotion des grands investissements, demandant une main-d'œuvre qualifiée et protégée, devra être une priorité dans le long terme. Pour faciliter cela, il sera fondamental de générer des conditions favorisant l'investissement privé, et peut-être aussi l'investissement public.

D'un autre côté, il y a aussi le problème des sources de financement des activités productives micro, petites et moyennes, lié surtout aux flux monétaires du marché qui sont très faibles (à cause de la situation générale de pauvreté et de faible pouvoir d'achat) et qui, en raison du tremblement de terre, a empiré. Les petits artisans et commerçants, ainsi que les micro, petites et moyens entrepreneurs se sont décapitalisés, non seulement face à la destruction ou l'endommagement de leurs espaces de travail, mais aussi à cause de la contraction générale du marché. À court et moyen terme, il sera donc important de promouvoir des programmes visant à augmenter rapidement l'injection des flux monétaires dans l'économie locale et permettre aux travailleurs indépendants et aux micro et petits entrepreneurs de récupérer leurs ateliers et leurs activités productives.

Par ailleurs, dans le cas des micro, petits et moyens entrepreneurs, les pertes ne sont pas seulement chiffrées en termes d'emplois de l'employeur et des travailleurs, mais aussi en terme de capital de travail (stocks, équipement, etc.). Le financement en faveur des micro et petites entreprises plus faibles et affectées, sera aussi fondamental et devra aider à augmenter leur capital de travail et, par conséquent le volume des affaires et des sources d'emploi (un emploi non seulement plus compétitif que dans la production artisanale et le commerce individuel, mais aussi plus stable et protégé).

4.6. SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE ARCHAÏQUES ET BLOQUES.

La combinaison du manque de formation et du manque d'investissements a comme effet une économie et des systèmes de production archaïques qui perdent en capacité mais aussi en compétitivité. Pour que les besoins de main-d'œuvre, de services et de production soient garantis au niveau local dans le cadre de la reconstruction et, en général, pour la reprise de la production, il faudra aussi se concentrer à moyen et long terme sur l'amélioration des conditions de productions et de la productivité du travail. Quant à la production agricole, l'abattage indiscriminé d'arbres pendant des années pour fournir une énergie basée sur le charbon a conduit à une déforestation de plus de 97% des espaces verts du pays. Cela a eu comme principale conséquence l'érosion des terres, avec la perte subséquente de

productivité des activités agricoles et les dangers posés par les fortes pluies et les cyclons qui menacent le pays régulièrement. La terre, divisée en petites parcelles de moins de 2 hectares, ne permet pas non plus d'investir dans de nouvelles technologies de production, de faire des économies d'échelle ou même de se lancer dans la production agro-industrielle.

Aujourd'hui, la règle dans le milieu rural est l'agriculture de subsistance. En fait, la crise internationale de 2008 a mis en évidence la vulnérabilité du marché alimentaire local, avec une forte montée des prix internationaux des aliments qui a eu un effet direct sur l'inflation à cause des importations inévitables. Même si les régions rurales n'ont pas subi des dommages conséquents à cause du tremblement de terre, les centres urbains en milieu rural, Léogane, Petit Goâve et Grand Goâve, par exemple, ont perdu un pourcentage très grand de bâtiments, de maisons et d'infrastructure. Dans ce cas, le besoin de reconstruction, peut en même temps être combiné avec des efforts de réaménagement du territoire : protection des bassins versants, reforestation, mise en valeur de terres irrigables, etc. Toutes ces activités constituent des activités pour utiliser l'approche HIMO qui aideront à leur tour à redémarrer les économies et les marchés de travail locaux, et à prévenir des problèmes environnementaux futurs.

4.7. BESOIN D'ÉLEVER PROGRESSIVEMENT LA QUALITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

4.7.1. STRATEGIE DE RECONSTRUCTION CENTRE SUR LE PIVOT DE LA CREATION D'EMPLOI DURABLE

Il ne s'agit pas de créer n'importe quel travail et à n'importe quel prix, mais il faudra créer du travail de qualité que soit décent, selon les normes internationales relatives aux conditions du travail, la sécurité et santé au travail, les mécanismes de protection et sécurité sociale pour les travailleurs et leur familles, le combat contre les pires formes de travail des enfants, suivant les normes déjà adoptées par le Parlement Haïtien en ratifiant les Conventions internationales de l'OIT. Il faudra également introduire des notions relatives au travail dans l'enseignement scolaire et parler d'entreprenariat, de culture du travail, d'organisation de la production, du respect des délais de livraison et des normes de qualité, etc. Cet enseignement devra être introduit à partir de l'école primaire jusqu'à l'université, en se basant sur une stratégie de long terme, capable de former les générations futures aux valeurs relatifs au travail. Cela pour créer sur le long terme une culture du travail qui aura des effets extraordinaires sur la croissance économique du pays.

Le Gouvernement Haïtien est pleinement conscient des conditions de misère et d'exploitation dans lesquelles se trouve une grande partie des travailleurs haïtiens, que soit dans le secteur formel qu'informel. Par conséquent, il ne s'agit pas de créer n'importe quel travail à n'importe quel prix. **Il s'agit plutôt de créer du TRAVAIL DECENT**, des emplois décents, basés sur les normes internationales relatives aux conditions de salaire et de travail décents, sur la sécurité et la santé au travail et sur la création d'un consensus avec les représentants des travailleurs.

La concurrence est rude sur les marchés internationaux mais Haïti ne peut pas accéder à ces marchés si les coûts sont insupportables pour la population haïtienne. Les facteurs gagnants de la compétitivité des exportations haïtiennes doivent être recherchés dans **l'organisation du travail, la qualité des produits, le respect des délais de livraison des produits, les**

infrastructures qui facilitent le transport et permettent de faire baisser le coût des produits.

4.7.2. LE BESOIN D'UNE POLITIQUE ACTIVE POUR L'EMPLOI QU'ACCOMPAGNE LA RECONSTRUCTION

Dans un pays comme Haïti, dans son contexte actuel, avec un secteur informel macroscopique, qu'occupe plus de 1.9 millions de travailleurs, (plus de 65% des occupés), avec un chômage officiel de 35%, qu'atteint presque le 60% en zones urbaines) où 47% de la population vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (1 dollar par jour par personne), **on ne peut pas compter seulement sur l'emploi qui sera créé par les investissements externes.** La reconstruction des infrastructures majeures risque de ne pas bénéficier aux Haïtiens en termes d'emploi et de réactivation de la petite économie locale, du fait que, faute des entreprises de construction et de suffisante main-d'œuvre qualifiée, les grandes compagnies de reconstruction étrangères pourraient faire recours à une main-d'œuvre qualifiée non - haïtienne et pourraient rencontrer des difficultés à sous-traiter avec des compagnies de construction haïtiennes.

Une **politique active de l'emploi devra être mise en œuvre** afin d'optimiser la création d'emplois en Haïti en profitant du processus de reconstruction. L'emploi doit être au cœur de la reconstruction, dans la vision du Gouvernement d'Haïti. Cet choix signifie adopter une attitude active de promotion de l'emploi et de mesures concrètes pour favoriser l'emploi des Haïtiens et Haïtiennes. Les investissements pour la reconstruction (qu'ils soient nationaux ou étrangers) ne permettront de créer des emplois que si le Gouvernement adopte **un ensemble de mesures fortes et volontaires et établit des conditions favorables pour que le marché du travail haïtien puisse répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée.**

Cette **politique active de l'emploi se déclinera** dans les lignes stratégiques suivantes :

- **Mise en œuvre immédiate d'investissements publics HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre)** pour des travaux d'utilité publique (infrastructures sociales, protection et reforestation des bassins versants, etc.) dans les communes affectées et dans les zones de relocation des sinistrés et déplacés.
- **adaptation des lois et normes** pour dynamiser le marché du travail haïtien (faciliter l'application des méthodes d'emploi à haute intensité de main d'œuvre -HIMO -dans les investissements publics, faciliter le recrutement des personnes, faciliter l'embauche des apprentis, donner des contrats de travail-formation pour les jeunes, etc.)
- **campagne nationale de formation professionnelle et formation aux métiers** à court terme et long terme, (en collaboration entre le Ministère des Affaires Sociales et du Travail - MAST et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle - MENFP), basée sur :
 - a) une révision des programmes de formation, et
 - b) une priorité aux disciplines demandées par le marché de la construction et par la croissance économique et les activités et services **modernes** (préférence aux hommes et femmes formés comme chefs de chantiers, maçons spécialisés en normes antisismiques

et anticycloniques, plombiers, électriciens, mécaniciens spécialisés, métiers des télécommunications, téléphonie, spécialistes de la réfrigération et climatisation, gestion de petites entreprises, informatique, etc.)

- **accords avec les différents ministères impliqués dans la reconstruction** (Infrastructures, Télécommunications, Eau et Électricité, Santé, Éducation, etc.) afin qu'ils appliquent les méthodes HIMO dans les travaux financés par les investissements publics et que, au moment de lancer des appels d'offre, ils considèrent l'**optimisation de la création d'emplois** comme une priorité, et offrent des conditions qui facilitent le recrutement de la main-d'œuvre locale (allègements fiscaux, priorité HIMO lors de la sélection des offres des compagnies, etc.)
- **accords avec le secteur privé** pour l'optimisation de l'utilisation de la main-d'œuvre et la formation des travailleurs (allègements fiscaux et autres dispositifs attrayants et soumis à des contrôles efficaces)
- **accords avec les syndicats représentants des travailleurs** afin qu'ils deviennent partie prenante et active dans l'effort de création d'emploi avec les prérogatives et moyens qui leurs sont propres
- **mesures d'appui et de soutien à la micro et petite entreprise** pour consolider et développer les activités susceptibles de créer un grand nombre de postes de travail, tant dans le secteur formel qu'informel. Support financier et assistance technique aux micro et petites entreprises affectées par le désastre, qui sont de facto les principales et les plus rapides créatrices d'emploi
- **introduction de mesures de sensibilisation et de formation des jeunes, à partir de l'école primaire**, aux thèmes de l'emploi, l'entrepreneuriat, l'apprentissage et la formation continue comme style de vie, etc. en collaboration entre le MAST et le MENFP. Inclusion des thèmes du travail et de l'entreprise dans les programmes des écoles, du primaire jusqu'à l'université.

4.8. DEFIS DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA RE CONSTRUCTION ET DEVELOPPEMENT DU PAYS

4.8.1. FAIBLESSES (DÉFIS) DE LA PROTECTION SOCIALE

Une protection sociale insignifiante au regard des besoins nationaux. De décembre 1965 au 30 septembre 2007 les assurés immatriculés à l'ONA se chiffraient à 252 000 selon le rapport annuel 2008 – 2009 de la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). Dans ce contexte, seulement 2.5 % de la population haïtienne et 5,6% seulement de la population active occupée, en dehors de l'administration publique, sont couverts. En 2010 la population totale du pays est estimée à environ 10 millions d'habitants et les 300 000 citoyens qui accèdent à un système de sécurité sociale témoignent du très long retard que le pays accuse par rapport à ce droit fondamental qu'est la protection sociale.

Les défis pour la construction progressive d'un système –bien que minimum- de protection sociale, pose des défis d'envergure. Une couverture sociale qui ostracise les travailleurs du secteur informel. Les travailleurs du secteur informel représentent en Haïti plus de 60% de l'emploi dans l'économie nationale. Cependant ce secteur nourricier reste en dehors du champ d'application du régime d'assurance sociale. Évidemment les activités se font en

dehors des contraintes de la fiscalité nationale. Toutefois la masse de travailleurs impliqués est trop importante pour que l'État, dans son rôle d'acteur de cohésion nationale, ne puisse pas les insérer dans un système de protection sociale. La croissance fulgurante de l'économie informelle dans le pays éloigne la perspective d'une incorporation d'un nombre significatif de ces travailleurs dans le régime formel de sécurité sociale. Il est indéniable que le secteur informel est une source de travail et de revenus pour la grande majorité des personnes sous qualifiées. Cependant il faut avouer aussi que cela implique peu de création de richesses. Cette réalité est liée à la faiblesse des capitaux et des qualifications. Malgré tout le secteur informel a pour atout une capacité indéniable d'adaptation aux mutations économiques et aux crises. Une extension de la protection sociale vers ces travailleurs ne peut être que bénéfique pour le pays.

Une couverture sociale qui n'intègre pas la paysannerie. Le secteur agricole est en grande partie constitué de petites propriétés familiales. Il est fondamentalement un important vivier de l'auto-emploi. Mais malheureusement le paysan haïtien qui a travaillé toute sa vie pour soutenir la production et surtout pour satisfaire les besoins alimentaires des centres urbains, n'a droit à aucune compensation sociale. Il ne bénéficie point de la retraite et n'est couvert par aucune assurance. La paysannerie qui est une partie prenante majeure de l'économie nationale d'Haïti se retrouve en dehors de la solidarité nationale qui passe par l'accès à la protection sociale. Les formes de protection sociale moderne contre ce qu'il est convenu d'appeler les risques sociaux (maladie, accident, maternité, enfance, invalidité, vieillesse, chômage) ne sont pris en compte en Haïti qu'à partir de la fin des années 60, essentiellement pour répondre aux besoins nouveaux des travailleurs salariés de l'industrie naissante implantée dans les périphéries de Port-au-Prince. En 2010, autrement dit 40 ans plus tard la nation haïtienne doit décider sur l'opportunité d'inclure la catégorie la plus nombreuse de travailleurs indépendants de notre économie, les paysans dans un système de protection sociale. Les formes de solidarité traditionnelle au sein de la famille et du voisinage, l'entraide ainsi que la prévoyance individuelle liée à la propriété qui sont organisées dans le monde rural sont essouffées. La prise en charge sociale de la maladie, des accidents ou la retraite-vieillesse à destination des agriculteurs devient une nécessité si l'on veut intégrer le monde rural et paysan dans la reconstruction et le développement national.

Un système de sécurité sociale qui ne prend pas en compte le chômage. Le pays accuse un taux de chômage extrêmement sévère. Si les estimations, par rapport à la profondeur du chômage, sont plurielles on s'accorde davantage sur un taux moyen de 40%. Il est nécessaire pour le pays de penser un système de prise en charge du chômage. L'objectif est d'offrir à chaque citoyen à la recherche d'un emploi un droit à une indemnisation ou à un accompagnement. Cette avancée sociale ne sera toutefois possible que si l'État réunit tous les acteurs concernés (entreprises, centres de formation), afin de définir leurs champs de responsabilités respectives et de mettre en cohérence leurs interventions. Dans ce cadre là il est nécessaire d'avoir une formation publique prise en charge par les cotisations patronales et la création des budgets formation professionnelle gratuite, ouverte à tous, et rémunérée. Elle ne sera juste et efficace que si l'État reconnaît que lutter efficacement contre ce fléau qu'est le chômage nécessite des ressources accrues et qu'en même temps cette prise en charge va faire office d'aide à la consommation. Cette dernière sera très certainement une bouffée d'oxygène pour la production nationale. Il faut aller vers la protection sociale des sans-emploi. L'État haïtien ne peut pas laisser à la famille seule le poids de la prise en charge du chômage.

Un système de sécurité sociale qui laisse les handicapés à leur sort. Les personnes souffrant d'un handicap physique sont estimées à 800 000. Ce nombre représente un peu plus de 10 % de la population totale. Le séisme du 12 janvier vient ajouter une nouvelle couche estimée déjà à 10 000. En général ces citoyens sont livrés à eux-mêmes. Seules la solidarité de la famille et la charité de certains les permettent de survivre. En dehors de rares exemples nos handicapés ne bénéficient d'aucune formation et tombent inexorablement dans le chômage. Au citoyen-handicapé ne s'ouvre que l'horizon de la mendicité, l'indigence et de la pauvreté. Une société qui n'intègre pas ses personnes handicapées est une société amputée. La nouvelle Haïti doit se fixer pour objectif de faire de l'insertion des personnes handicapées une « obligation nationale ». Cette obligation se base sur l'égalité des droits et des chances, et sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Pour éviter leur exclusion, l'État doit leur reconnaître des droits spécifiques et aller vers la prise en charge du handicap. La prise en charge et l'insertion des personnes handicapées doivent être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. Elle va permettre aux personnes handicapées de bénéficier de prestations adaptées à leur état, d'accéder aux services sociaux de base et assurer leur insertion sociale et professionnelle pour une intégration réussie dans le processus de développement du pays.

Un cadre légal inadéquat à la Constitution de 1987 et en disjoint de la réalité sociale et économique. Au niveau de la législation, le nombre de textes, de 1949 à 1983, régissant la sécurité sociale en Haïti laisserait croire que le système à connu au fil des ans un développement régulier, ce en dépit du fait qu'elle fait silence sur les droits de l'immense majorité non salariée de la population vivant dans le chômage et la misère. Dès lors, en dehors de la législation du régime spécial de retraite des fonctionnaires de l'État, aucune révision de cette législation n'est entreprise après environ 40 ans de son entrée en vigueur, sauf l'effort de 1983 dotant le Ministère des Affaires Sociales et du Travail d'une loi cadre. Cet état de fait renforce davantage l'exclusion sociale, mais surtout l'inadéquation de ces textes avec la Constitution de 1987 qui prône l'universalisation du système à tous les citoyens. La sécurité sociale n'est pas figée, la loi doit assurer son évolution. En ce sens, la législation de sécurité sociale haïtienne est statique et n'est pas adaptée à l'esprit de la Constitution de 1987. Une révision de ces lois s'impose, de même la ratification de certaines conventions internationales de sécurité sociale pouvant enrichir cette législation. La faible couverture et l'absence de mécanismes d'extension des régimes existant, l'absence de mécanismes d'indexation des pensions sur le coût de la vie ou l'évolution des salaires ou encore l'absence de dispositions transitoires en matière d'assurance vieillesse privant durant vingt ans les travailleurs âgés de tout droit à la pension, l'absence de provisions légales pour la prise en charge des familles et du chômage, pour ne citer que cela, sont autant de faiblesses du cadre légal, parmi d'autres, qui renforcent la nécessité de réviser la législation. Une modernisation de la sécurité sociale s'impose afin de contribuer, autant que faire se peut, au développement durable, solidaire, cohérent et à l'intégration sociale. La modernisation de la sécurité sociale n'est possible qu'en fonction de l'indispensable révision de la législation en vigueur. Il convient pour le Gouvernement, tout en tenant compte des évolutions démographiques et le lent mais progressif vieillissement de la population, de créer les conditions pour que tous les haïtiens puissent jouir des mêmes possibilités de bien-être au cours de leur vie et qu'ils puissent participer au même degré à la construction d'Haïti et du bien-être social : de la nouvelle Haïti, c'est-à-dire, la même chance pour tous d'accès à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation.

4.8.2. DÉFIS SYSTÉMIQUES

Multipolarité au niveau des actions. Plusieurs ministères interviennent au niveau de la protection sociale sous forme de paiement de frais de scolarisation, de distribution de matériels didactiques, d'hébergements provisoires des enfants en danger, de soins médicaux et paramédicaux, d'assistance ponctuelle, d'assurance-vieillesse et, de prestations d'accidents de travail. Ces différentes interventions demeurent très partielles et ad-hoc.

Duplication de rôles au niveau des institutions intervenants dans le secteur. Plusieurs secteurs réalisent à la fois les mêmes activités et il n'y dégage pas une coordination ou synergie d'ensemble (ONA-OFATMA / CAS-IBESR / MAE- MHAVE). Les institutions ne semblent pas pouvoir collaborer même dans les tâches les plus élémentaires comme l'identification des assurés et le recouvrement des cotisations.

Limitation de la couverture et exclusion. Les régimes de protection sociale en Haïti ne couvrent pas toutes les éventualités, surtout en ce qui attrait à la sécurité sociale. Ces régimes ne s'adressent pas à tous les travailleurs dans les différentes branches d'activité économique et ne considèrent pas le secteur informel qui est le secteur où se trouve et en dépend la plus part de la population. En plus l'ensemble éparpillé de politiques ne résulte pas en une attention soutenue et efficace aux personnes les plus vulnérables et plus défavorisés. Il n'existe pas réellement un filet de protection sociale qui tient compte des pauvres. Il est estimé que seulement un 3% de la population y compris le secteur privé et publique est couvert par la protection sociale institutionnelle, la vaste majorité des haïtiens doit faire appel aux ONG's, réseaux religieux, institutions de micro-finance, mutuelles de santé et une moindre partie à l'assurance privée.

Prolifération des organismes non-étatiques. Nombreuses et en nombre croissant, toute sorte d'ONG, nationales et surtout internationales, développent des actions et programmes suivant leur propres objectifs mais agissent dans un vide de supervision et harmonisation nationales.

Gouvernance. L'ensemble des institutions nationales et les nombreuses ONG's qui agissent dans le domaine de la protection sociale souffre de graves problèmes de gouvernance, en particulier d'absence de transparence, supervision et coordination effectives, en particulier des moyens et des résultats, ce qui favorise la duplication, la confusion et même la corruption. L'absence de moyens fiables d'identification de la population a une grave incidence dans le domaine de la protection sociale.

Manque de visibilité du système de protection sociale. Les services et bénéfices offerts en matière de protection sociale ne sont pas perceptibles et par conséquent ne sont pas appréciés par aucun secteur.

4.8.3. PROTECTION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Les nouveaux handicapés ainsi que ceux qui l'étaient avant le séisme, ayant perdu leurs moyens de subsistance, devront aussi faire l'objet de programmes de l'Etat et concentrer les efforts de protection sur ces populations (voir chapitre Protection Sociale).

Environ 50% des Haïtiens ont moins de 18 ans. Avant le tremblement de terre, à peu près 40% des enfants étaient à l'école. Cependant, des enfants étaient souvent employés dans

des secteurs ruraux informels comme apprentis ou ouvriers non-salariés et ils subissaient des conditions de travail semblables ou même pires que celles des ouvriers adultes : longues heures de travail, environnement malsain et divers risques sur leur lieu de travail. Pendant que les habitants reconstruisent leurs vies et font face au besoin d'assurer leurs besoins de bases dans l'après-tremblement de terre, la tentation/nécessité des familles d'avoir recours au travail des enfants ressurgit et risque de s'accroître de façon exponentielle, pouvant exacerber les situations de traite des enfants, l'exploitation et le commerce sexuel, le travail domestique et les activités illicites, qui sont observées dans la réalité d'aujourd'hui en Haïti.

Il est fondamental que tous les enfants haïtiens soient libérés du travail, surtout des pires formes de travail des enfants (dans le cadre du respect des droits fondamentaux et des normes internationales du travail) pendant les premières étapes de la récupération et la reconstruction. Haïti a maintenant l'opportunité de commencer la phase de reconstruction en tenant compte de la nécessaire protection due aux enfants, tout en assurant leur retour (ou leur accès pour la première fois) à l'école.

Il est aussi clair que les adolescents, ayant l'âge légal pour accéder au marché de travail, auront besoin d'avoir des capacités réelles pour leur permettre de participer aux efforts de reconstruction sans être exposés à une insertion précaire au marché de travail, et pour qu'ils puissent accroître leurs possibilités de succès dans leur vie future. Pour cela il sera important d'effectuer une évaluation rapide de la situation, de faire une intervention immédiate pour combattre la traite des enfants (en utilisant les fonds et les réseaux existants), de prévenir l'embauche d'enfants dans les travaux de construction dangereux, de lancer des programmes (nationaux et locaux) de protection et de prévention du travail des enfants, en collaboration avec le Gouvernement, les organisations de la société civile engagées dans ces thèmes, les organisations d'employeurs et de travailleurs.

4.8.4. DES POLITIQUES ADAPTEES POUR LA PROTECTION SOCIALE

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail devra développer des politiques actives de **Protection Sociale des travailleurs et de ceux et celles qui, de par une condition d'incapacité, ne peuvent pas travailler (amputés, handicapés, personnes âgées, etc.)**. Dans ce sens, en collaboration avec le Ministère de la Santé, des propositions ont été déjà avancées au cours de l'exercice du PDNA 2010 après le tremblement de terre et des études ont été lancés afin d'identifier des solutions viables à cet aspect tellement important pour les citoyens haïtiens. Il faudra également adapter l'offre de formation professionnelle aux personnes capables et désireuses d'apprendre un métier compatible avec leur handicap, afin qu'ils et elles puissent gagner leur vie comme les autres.

Le séisme du 12 janvier 2010 a montré nos seulement la fragilité des immeubles mais aussi des structures de protection de la population face aux risques de la vie et de l'économie. De la même façon que Haïti devra se repenser tout entier et en particulier construire et reconstruire sur des nouvelles bases et standards; il est nécessaire de repenser la protection sociale de toute la population et en particulier, mais pas seulement, du sort des groupes les plus vulnérables.

Dans le domaine de la construction il faudra veiller au respect de norme pour une protection minimale antisismique et à preuve d'ouragans. Dans le social, Haïti doit se doter d'une protection sociale minimale qui lui permettra de sortir de la grave crise dont le pays se trouve ainsi qu'accéder, graduellement, à stades de développement social et économique

plus avancés. Cela est le seul moyen d'abandonner le cercle vicieux de crise, assistance internationale et nouvelle crise.

La reconstruction matérielle doit être accompagnée d'une reconstruction sociale. Les nouveaux bâtiments devront ainsi résister mieux à la nature; dans le social, tous les haïtiens et haïtiennes doivent avoir une nouvelle chance d'un travail et d'une vie meilleure notamment avec un accès effectif aux services sociaux de base.

La refondation sociale d'Haïti doit être basée sur le respect des droits humains, des droits des enfants, et des invalides et doivent être sensibles aux questions de genre. La refondation sociale d'Haïti devra aussi s'appuyer sur les Normes et Recommandations internationales en matière de protection sociale ; les recommandations du CEB des Nations Unies pour adhérer au Pacte global pour l'Emploi et pour la construction d'un système de protection social de base, ainsi que sur les standards internationaux qu'ont été développés relatifs à l'assistance, la protection et les solutions durables pour les déplacés a l'intérieur de son propre pays ⁴⁴ .

⁴⁴ Notamment les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays de 1998, et le Cadre pour les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays de 2009.

5. CONCLUSIONS ET STRATEGIES POUR FACILITER LA CREATION D'EMPLOI DANS LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION EN HAITI

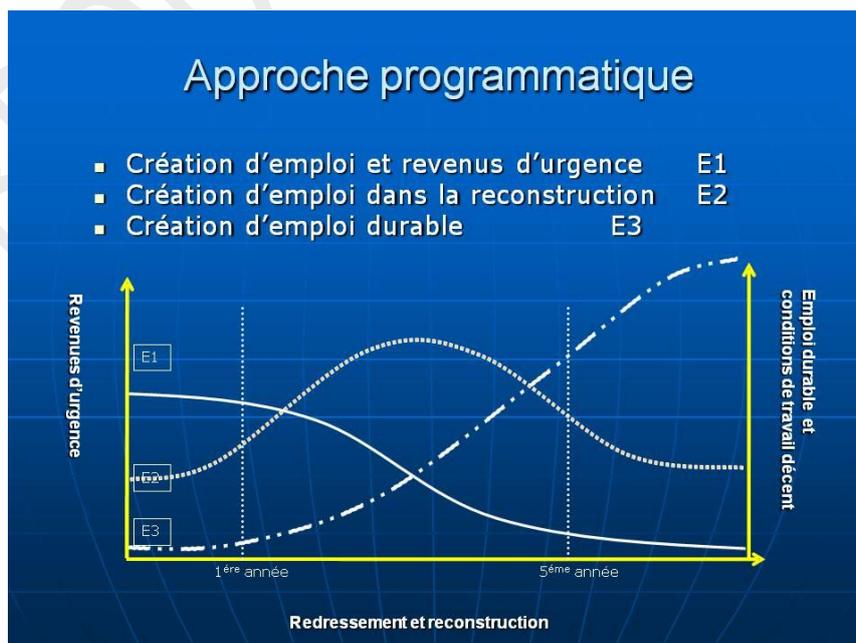
5.1. UNE POLITIQUE ACTIVE POUR LA CREATION D'EMPLOIS

La vision du Gouvernement d'Haïti pour la reconstruction post -désastre et la refondation du pays se centre sur les investissements sectoriels nécessaires pour résoudre le problème fondamental de la population d'Haïti : la faible croissance économique et le manque d'emplois conséquent. Le gouvernement est donc engagé à créer les conditions pour que l'économie crée une demande additionnelle d'emplois, tout en mettant en œuvre les dispositions et mesures nécessaires pour un rééquilibrage du territoire et la pérennisation des acquis socio-économiques qui dériveront de la phase de reconstruction et de l'aide internationale.

Afin d'obtenir les résultats escomptés en termes de création d'emplois dans le court et moyen terme, et de répondre ainsi aux défis de la reconstruction, refondation et rééquilibrage du territoire dans le contexte socio-économique de pauvreté extrême d'Haïti, des solutions simples et volontaristes ne seront pas suffisantes. La volonté politique devra être accompagnée d'une stratégie intégrale et réaliste, et une politique «active » et effective de l'emploi, basée sur un ensemble de mesures coordonnées et cohérentes à mettre en œuvre de manière simultanée et étalée sur une période suffisamment longue de temps.

Cette politique prévoit une intervention simultanée dans trois créneaux stratégiques:

- Création d'emplois et revenus d'urgence (18 mois)
- Création d'emplois dans la reconstruction (entre la 1ère et la 5ème année)
- Création d'emplois durables (dés la 2ème année)



Cette politique active se déclinera en une série de mesures coordonnées comme suit:

- (i) *Création d'emploi et revenus d'urgence* à travers la mise en œuvre immédiate d'investissements publics (*cash-for-work*) pour des travaux d'utilité publique (infrastructures sociales, protection et reforestation des bassins versants, etc.) dans les communes affectées et dans les zones de re-location des sinistrés et déplacés,
- (ii) *Création d'emploi dans la reconstruction*, à travers des investissements publics HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre), accompagnés par la formation technique et professionnelle des opérateurs dans les disciplines liées à la construction et effectivement demandées par le marché dans la reconstruction et la croissance future, et l'appui financier et assistance technique aux micro et petites entreprises affectées par le désastre, initialement celles qui travaillent dans le secteur de la construction,
- (iii) *Création d'emploi durable*, à travers l'adaptation des normes qui règlent l'entreprise, en facilitant la génération d'emploi par les entreprises privées, en appuyant les investissements dans les secteurs économiques porteurs, en facilitant la formalisation des petites entreprises et l'accès aux services financiers et non financiers, ainsi que par l'inclusion des thèmes relatifs au travail et à l'entrepreneuriat dans les programmes des écoles, à partir du primaire jusqu'à l'Université.

Evidemment, il ne s'agit pas de créer n'importe quel travail et à n'importe quel prix, mais il faudra créer du travail qui soit décent, basé sur les normes relatives aux conditions de travail, à la sécurité et santé au travail, aux mécanismes de protection sociale pour les travailleurs et travailleuses et leur familles, au combat contre les pires formes d'exploitation et le travail des enfants, toutes normes déjà adoptées par le Parlement Haïtien en ratifiant les Conventions Internationales de l'OIT. Ce n'est qu'ainsi que le gouvernement pourra soigner les blessures du tremblement de terre, tout en limitant les dégâts de futurs désastres naturels, et pourra ainsi prendre le chemin de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire il s'agit, dès le départ, d'impliquer l'ensemble des partenaires sociaux, les acteurs nationaux, publics et privés, centraux, décentralisés et locaux, en s'appuyant sur le dialogue social pour composer les intérêts parfois divergents des différents groupes sociaux en vue d'assurer la cohérence des actions et des objectifs dans le cadre de la reconstruction. Le succès de cette politique sera fonction de la capacité du gouvernement de guider ce processus et de promouvoir l'engagement des différents acteurs impliqués de contribuer à atteindre des résultats visibles et durables. Les résultats devront être soumis à un suivi continu et une évaluation effective, et des résultats qui auront une incidence directe sur la vie quotidienne des citoyens. Ceux-ci sont souvent exclus des bénéfices de la croissance et affaiblis par les crises et désastres qui affectent régulièrement Haïti. La communauté internationale qui vient en appui aux différentes institutions de l'Etat avec du financement et de l'assistance technique, ne doit pas perdre de vue l'importance de la viabilité et durabilité des actions et leur appropriation par les institutions nationales et partenaires privés. Etant donné les limites et les contraintes politiques et les faibles capacités de l'appareil administratif existant, l'agenda et les objectifs de cette politique devraient rester modestes et bien focalisés.

Cette politique active a besoin d'un temps de préparation pour définir les priorités et les responsabilités de chaque acteur institutionnel. Ces engagements seront ensuite présentés aux autres acteurs en vue d'un engagement mutuel et public. Les progrès de cette politique dépendront de la capacité de tous les acteurs de la reconstruction d'accorder des politiques cohérentes autour de la stratégie mentionnée.

Les étapes fondamentales du processus de mise en œuvre de cette stratégie seront les suivantes:

- (i) établir une commission de haut niveau inter ministérielle qui puisse lancer une campagne d'explication, discussion et plaidoyer sur la politique choisie. Une série rapide de rencontres entre les différents acteurs servira pour trouver un consensus sur la faisabilité politique et la contribution effective que la politique de l'emploi aux exigences de l'économie.
- (ii) en parallèle, des petites commissions techniques devront élaborer des plans d'action pour chacune des composantes de cette stratégie.
- (iii) une fois le consensus acquis, tous les acteurs devraient s'exprimer publiquement sous forme de conférence avec les bailleurs de fonds et des rencontres avec les partenaires du secteur privé pour s'engager dans l'application de la politique. L'horizon temporel de cette approche serait de deux à trois ans avec des mécanismes de révision prévus pour assurer l'accomplissement par chacun des acteurs.

Parallèlement à cette procédure, et dans le cadre de la reconstruction, de nombreuses actions doivent être dès à présent initiées, liées à la reconstruction des infrastructures et le renforcement progressif des capacités locales. Une conséquence de cette approche serait que les bailleurs de fonds seraient co-responsabilisés pour une utilisation efficace des fonds déboursés. Il faudrait établir des points de référence (benchmarks) pour évaluer les performances et adopter des mécanismes pour contrôler les résultats de la politique active de création d'emplois. L'identification de l'efficacité de certaines mesures et des obstacles à surmonter serait certainement utile pour motiver davantage les bailleurs de fonds. Une telle politique pour l'emploi, avec le gouvernement bien assis dans la cabine de commande, serait le garant de résultats visibles par la population, et montrerait le fruit d'une action gouvernementale concertée et volontaire, et serait un appui à la consolidation d'une présence visible de l'Etat.

5.2. CREATION D'EMPLOIS ET REVENUS D'URGENCE : 18 MOIS

Dans la phase immédiate post-tremblement de terre, où l'aide humanitaire est encore nécessaire - ce qui devrait durer le temps le plus court possible et décroître en fonction du processus de relèvement et de reconstruction -, on vise d'abord à obtenir une récupération rapide des revenus et des sources d'emploi. Tout au long des six premiers mois, les actions devront être orientées vers ceux et celles qui ont été les plus affectés par le séisme : (i) les nouveaux chômeurs – ceux qui ont perdu leur principale source d'emploi à cause de la catastrophe - (ii) ceux qui étaient chômeurs avant et ont vu leurs possibilités de trouver un emploi encore plus réduites, (iii) les petits et micro entrepreneurs, (iv) les nouveaux groupes vulnérables dû au séisme et les groupes déjà vulnérables avant le séisme et qui ont perdu leurs moyens de subsistance. Les familles qui comptent des personnes handicapées ou autrement invalides devront bénéficier d'une attention prioritaire pour leur permettre

d'assumer leur responsabilité et bénéficier des opportunités de travail dans la reconstruction. En parallèle, il sera nécessaire de mettre en place des programmes de transfert monétaire aux sinistrés, surtout les plus vulnérables qui ne sont pas en mesure de travailler (voir chapitre Protection Sociale).

Les objectifs principaux des interventions dans le créneau de « création d'emploi et revenus d'urgence » la stratégie consiste en :

- (i) Favoriser la récupération des revenus et la création d'emplois temporaires d'urgence dans des travaux publics, avant que la population ait l'opportunité d'accéder à un emploi dans la reconstruction,
- (ii) Appuyer la recapitalisation et le redémarrage des activités génératrices de revenus qu'ont été endommagées et ont dû suspendre ou arrêter leurs activités,
- (iii) Appuyer le redémarrage des petites activités de subsistance, telles que les activités de commercialisation informelle menées par les femmes dans les rues,
- (iv) Appuyer la mise en place de filets sociaux de protection pour les groupes plus vulnérables qui ne peuvent pas travailler,
- (v) Fournir des options de génération de revenus dans les zones d'accueil de migration interne afin de prévenir ou ralentir un retour spontané des déplacés qui pourrait aggraver les efforts humanitaires et de reconstruction dans le périmètre de Port-au-Prince, et compromettre également les actions orientées au réaménagement du territoire.

PROGRAMMES D'EMPLOI TEMPORAIRE D'URGENCE.

Pour les groupes cibles en condition de travailler, il est possible de créer dans l'immédiat et pour un courte période des programmes d'emploi temporaire d'urgence (*cash-for-work*), pour des travaux d'utilité publique (déblayage, recyclage des décombres, réhabilitation de petites infrastructures, nettoyage de canaux des eaux sales en zones urbaines, habilitation d'espaces pour des logements temporaires, réparation de canaux d'irrigation, etc.). Ces types de travaux peuvent offrir une solution immédiate et à court terme à la nécessité d'injection de fonds et de revenus dans les familles et communautés plus durement touchées par le désastre. Ces travaux d'urgence devraient être lancés en priorité dans les régions ayant accueilli un grand nombre de déplacés, afin de prévenir leur retour vers la capitale. Les conditions pour que ce type d'interventions soient effectives et ne crée pas à son tour des effets négatifs sont les suivantes :

- (i) ces programmes doivent être d'une durée déterminée (généralement pas plus de six mois après le désastre) en considération de la situation antérieure d'Haïti et des dégâts et pertes provoqués par le séisme ;
- (ii) la paie journalière doit correspondre au volume des quantités travaillées;
- (iii) le salaire payé ne doit pas faire concurrence à ceux payés sur le marché régulier et ne doit pas constituer une attraction qui puisse alimenter une migration de la force de travail de ses activités courantes vers les travaux temporaires ;
- (iv) les travaux doivent être bien organisés et supervisés par des professionnels, afin de ne pas donner aux travailleurs et à la population en général l'impression négative

qu'on peut gagner de l'argent sans s'engager dans une activité utile et bien conduite avec professionnalisme et motivation.

PROGRAMME D'APPUI AU REDÉMARRAGE DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Simultanément, des programmes d'appui à la recapitalisation et récupération des micro et petites entreprises devraient être généralisé, dans les zones affectées, en appui à la récupération des activités génératrices de revenus endommagées par le désastre. Des actions spécifiques ciblant les artisans et micro entrepreneurs qui ont dû se localiser dans des campements temporaires devront également être envisagées.

Appui aux groupes plus vulnérables. Il sera nécessaire de créer des réseaux pour l'attention aux populations vulnérables, y compris des centres de réintégration dans le travail pour les handicapés. Les familles qui ont à leur charge des personnes handicapées ou autrement invalides devront aussi bénéficier d'une attention prioritaire pour leur permettre d'assumer ces responsabilités. Des initiatives publiques/privées pourront être prises pour permettre à ces familles d'avoir accès à des opportunités de travail créées dans le cadre de la reconstruction, et pour la réintégration des handicapés et personnes désavantagées et leur familles dans des activités rémunératrices (voir chapitre Protection Sociale).

5.3. CREATION D'EMPLOIS DANS LA RECONSTRUCTION DANS LE CADRE D'UNE REVITALISATION DES ECONOMIES LOCALES : 1 À 3 ANS

L'optimisation de la création d'emploi (HIMO) au cours de la reconstruction prévoit le développement d'une politique active dans trois dimensions :

- a) la création directe d'emploi par les investissements publics de la reconstruction,
- b) la génération de conditions favorables pour la création d'emploi dans le secteur privé à travers la formation professionnelle, l'appui aux micro et petites entreprises, l'amélioration des capacités de planification et de gestion de l'administration (centrale, départementale et communale), l'amélioration des conditions de travail dans le respect des normes internationales,
- c) l'implémentation progressive de mécanismes d'accès à des formes de protection sociale, comme moyen de protection de ceux/celles qui ne peuvent pas travailler ou qui ont perdu leur source de revenu.

5.3.1. CREATION D'EMPLOI PAR LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIQUE

La communauté internationale a prévu d'apporter son concours pour financer la reconstruction des infrastructures après le séisme. L'afflux massif d'investissements dans cette première étape ne garantira une réelle réussite que si Haïti saisit cette occasion pour lancer des politiques capables d'optimiser la création d'emploi dans le cadre de la reconstruction. Si ce n'est pas le cas, Haïti ne sera pas en mesure de répondre à la pression sur le marché du travail générée par le grand flux d'investissements. Les investissements dans la reconstruction vont créer une demande massive d'emplois surtout dans la construction des infrastructures, tant en milieu urbain que rural. Les secteurs de la construction, transports, production et distribution des matériaux associés à la reconstruction seront les principaux pourvoyeurs d'emplois. La nature des infrastructures concernées est très variable : des grandes structures telles que barrages, routes, hôpitaux, grands bâtiments, aux moyennes et petites constructions telles que écoles, centres de santé,

structures communautaires et logements. Le risque bien réel est que les grandes entreprises de construction tant internationales que nationales qui fort probablement gagneront les appels d'offre internationaux qui seront lancés, se voient tentées d'importer non seulement les équipements et les matériaux, mais aussi de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée qui n'est pas disponible en quantité et qualité suffisante en Haïti.

Par ailleurs, l'injection monétaire générée par les investissements de la reconstruction, favorisera la demande au niveau local et offrira des opportunités pour réactiver plusieurs activités économiques, principalement celles associées à la consommation de produits de base mais aussi au processus « familial » de reconstruction. Si l'offre n'est pas prête à répondre à la croissance de la demande, un processus d'inflation peut se déclencher ou la demande se tournera vers d'autres marchés externes avec une perte de bénéfices potentiels pour le pays. Haïti **doit saisir** les occasions suivantes offertes par la reconstruction: élargir son marché du travail interne, économiser une grande quantité de devises, maintenir les bénéfices monétaires de la construction dans le pays, retenir les jeunes compétents qui pourraient être obligés d'émigrer et, plus important, construire le futur capital humain sur lequel devra se fonder la consolidation des acquis de la reconstruction et le développement souhaité. Même si, sous prétextes de l'urgence, la nécessité d'importer certains matériaux s'impose, il ne faudra jamais perdre de vue l'importance du développement de la production interne et de l'utilisation des ressources locales au mieux possible. Ce sera, par conséquent, nécessaire de promouvoir des investissements de reconstruction basés sur l'emploi et de façon décentralisé, prenant en compte le composant local (sous-traitance d'entreprises haïtiennes, achat de matériaux locaux, planification communautaire, audit local, etc.).

La reconstruction du pays, particulièrement dans le secteur des infrastructures doit constituer un bras de levier à la création d'emploi et à l'injection de nouveaux revenus au niveau local. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) offrent un outil particulièrement adapté à ces objectifs, notamment par l'utilisation optimale des ressources locales et dans la planification et la budgétisation des programmes sectoriels d'investissement à réaliser dans le cadre des travaux de reconstruction. L'approche HIMO peut faciliter la création de milliers de postes de travail et contribuer à la dynamisation et consolidation de la demande de travail sur le marché interne. Celui-ci et l'approche mécanisée (à haute intensité de capital) doivent donc être considérées comme complémentaires et non concurrentielles, et devront être opérés de manière coordonnée afin d'atteindre les objectifs en terme de temps de construction, coûts et qualité de l'œuvre. Le choix des investissements éligibles à l'approche HIMO prendra en compte, au-delà de l'emploi direct, la valorisation des ressources locales (matériaux, compétences, etc.), les besoins en formation, l'appui et la responsabilisation des structures locales, notamment la maîtrise d'ouvrage, et la viabilité des mesures liées à l'investissement.

Ces préoccupations dépassent largement la simple exécution des travaux ou des services :

- a. La politique de déconcentration envisagé par le gouvernement dans sa vision pour la reconstruction et la refondation du pays demande la création d'opportunités de travail dans les zones ayant accueillis des populations déplacées de la capitale, donc censées s'accroître et devenir de nouveaux pôles d'attraction économique. Sans une politique d'emploi et de création de sources de travail, la population n'aura aucune motivation à s'installer dans les centres déconcentrés et risque de revenir très rapidement vers la capitale, en quête d'un nouvel emploi. Les jeunes sont les premiers concernés par cette migration vers les centres urbains, puis la capitale, ou même par l'émigration à l'étranger dans l'espoir d'une vie meilleure.

- b. Le choix des infrastructures à réaliser en priorité tiendra compte de leur potentiel économique, afin d’avoir les effets plus rapides possibles sur le développement productif local et la création d’un marché du travail dynamique. Il s’agira notamment, en secteur rural, des infrastructures productives (aménagement hydro agricoles, par exemple), mais aussi des infrastructures de désenclavement et d’échanges, comme les pistes rurales ou les marchés. La production de mangue et la sous-traitance dans le secteur textile⁴⁵ ont été identifiées comme deux possibles secteurs avec un haut potentiel dans le marché international et de développement du marché de travail en Haïti. La construction des infrastructures qui servent à cette fin devra créer un cercle vertueux de développement et permettre d’accélérer la création de postes de travail dans le secteur industriel et de l’agriculture. Par ailleurs, considérant la situation du pays, les infrastructures de protection et de revitalisation environnementale seront également prises en compte en priorité, telles que le reboisement, le traitement des bassins versants, les gabionnages, etc. Ces travaux créent non seulement de nombreux emplois dans leur mise en œuvre, mais permettent surtout de reconstituer le couvert végétal aujourd’hui disparu.

Le tableau suivant montre des exemples du potentiel de création d’emplois dans les travaux de protection de bassins versants ou des travaux urbains:

Table 5.1
Exemples de création d’emplois par unité de travaux HIMO
(en journées de travail)

Nature des travaux	Quantité unitaire	Nombre de J/T	% coût d’investissement
Milieu rural			
Pistes rurales	Km	1.750	60%
Périmètres irrigués	Ha	900	80%
Curage canaux irrigation	Km	5.000	70%
Fossés antiérosifs	Km	260	97%
Reboisement	Ha	106	70%
Milieu urbain			
Voiries pavage	MI	12	50%
Assainissement, drainage	MI	1.5	65%
Équipement marchand	M ²	16	30%

Élaboration BIT pour PDNA 2010

Le choix des interventions à réaliser en HIMO est essentiel. Basé sur les lignes stratégiques du gouvernement et les priorités des groupes bénéficiaires, il tiendra compte des impacts sur l’économie locale (infrastructures productives) et permettra une mise en œuvre techniquement possible et économiquement rentable, par rapport aux techniques utilisant les équipements lourds. L’équipement sera donc approprié afin de garantir la qualité des ouvrages et toutes les infrastructures ne peuvent être éligibles à l’utilisation de cette approche. Sur le plan macro-économique, les expériences sur les routes rurales ont démontré que, par rapport travaux à haute intensité d’équipement, les travaux HIMO coûtent 30 à 80% moins chers, économisent au moins 50 % de devises, et génèrent deux à cinq fois plus d’emplois.

45 See Paul Collier, Haiti: from Natural Catastrophe to Economic Security, Oxford University, Jan.2009

Il s'agit par ailleurs de distinguer les travaux HIMO, et ses diverses composantes, des travaux d'urgence, poursuivant des objectifs humanitaires. Au-delà des chantiers, l'approche HIMO s'inscrit dans le moyen et long terme. D'abord par ses choix favorisant les infrastructures productives, ayant un maximum d'impact sur l'économie locale, mais surtout aussi par l'importance accordée au renforcement des compétences à travers les diverses formations qui doivent accompagner les travaux, tant dans les chantiers-école, qu'en salle. Ces formations vont concerner aussi bien le secteur privé – PME, bureaux d'études, ouvriers, artisans – que le secteur public – techniciens et cadres municipaux ou étatiques déconcentrés -. L'importance pour Haïti est, au-delà du niveau micro-économique, d'obtenir des changements structurels en appliquant l'approche de relance des économies locales dans divers secteurs porteurs de l'économie.

Les principaux défis relevés par l'approche HIMO sont :

- L'application à large échelle des approches basées sur les ressources locales se heurte généralement à des contraintes opérationnelles et administratives telles que la capacité des acteurs de développement haïtiens – PME et BE, collectivités et communautés locales, services déconcentrés - à s'impliquer avec compétence et efficacité dans l'exécution des politiques et programmes d'investissement. Les formations et les transferts de compétences sur le tas, sous forme de chantiers-écoles constituent des composantes indispensables et indissociables aux travaux HIMO.
- A Haïti particulièrement, des programmes de formation doivent être rapidement mis en œuvre pour réduire les contraintes en termes de capacité et répondre à la volonté politique de déconcentration. Ces programmes s'adressent aux diverses catégories d'intervenants (PME, conducteurs de travaux, ouvriers qualifiés, ...) en vue de préparer et d'assurer la mise en œuvre des nombreux travaux de reconstruction à réaliser dans les prochains mois / années au niveau national. Ces programmes pourraient par ailleurs évoluer vers un Centre de formation, pouvant jouer un rôle important à la création d'un environnement favorable à la bonne gouvernance et au développement d'un partenariat efficace avec le secteur privé.
- La préparation et la gestion des travaux nécessitent un renforcement des capacités techniques et de la gouvernance locale, notamment à travers l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale, et des formations techniques au niveau des services régionaux, appelés à appuyer les structures communales. Ces initiatives s'inscrivent dans la volonté du gouvernement haïtien de poursuivre une politique de décentralisation / déconcentration.
- Le secteur privé doit également être impliqué dans les processus de mise en œuvre, tant au niveau de la conception, du suivi et de l'exécution des travaux (BET, PME). Le rôle des organisations communautaires (OCB) peut, dans certains cas, être primordial, aussi bien dans la planification, dans le suivi, dans la mise en œuvre des travaux (choix priorités, gestion main d'œuvre) que dans l'organisation et l'exécution des mesures d'entretien. Pour ce faire, des relations contractuelles seront établies entre les différentes parties (Etat / communes / OCB / populations) à travers des contrats communautaires, définissant notamment les droits et obligations des intervenants, ainsi que les circuits financiers. Des contrats types sont disponibles, ainsi que des modules de formation destinés aussi bien aux maîtres d'ouvrage qu'aux OCB.

- L'approche HIMO doit être considérée dans ses aspects transversaux, multisectoriels et institutionnels, qui ne peuvent être dissociés. Elle concerne tant le processus décisionnel ; que les réglementations et modalités d'exécution utilisés (p.ex. les modalités contractuelles entre les acteurs publics et privés, appels d'offres et adjudication des marchés, modalités de paiement, etc.) ; ou les systèmes d'évaluation et de suivi des politiques et programmes. Les secteurs les plus couramment concernés sont ceux du transport (désenclavement), du développement rural (micro- aménagements), des voiries et de l'assainissement urbain (collecte OM, drainages, latrines), de l'éducation (écoles), de la santé (centres), de l'environnement (reboisement, aménagements) et, plus généralement, de l'économie locale (marchés urbains et ruraux, etc.).

5.3.2. L'APPLICATION DE LA STRATEGIES HIMO EN HAITI

Le principe proposé de l'intervention dans le cadre des travaux en HIMO en Haïti est de pouvoir à la fois répondre aux urgences de la situation actuelle, tout en s'inscrivant, dès le départ, dans les grandes orientations stratégiques souhaitées par le gouvernement. Il s'agit notamment de stabiliser les déplacés en dehors de la capitale, ce qui implique le ciblage de certaines infrastructures ou aménagements ruraux productifs, et l'injection de revenus à travers la création de nouveaux emplois. Il faut également anticiper sur les besoins en formation dès la phase d'urgence, pour accroître le nombre de MPME et de BET pouvant contribuer aux travaux de relèvement et de reconstruction après séisme.

Les principaux impacts attendus à travers les interventions en HIMO sont les suivants :

- L'augmentation du pouvoir d'achat et la réduction du sous-emploi en ciblant en priorité les zones affectées par le séisme et les populations les plus démunies, en secteur urbain et rural ;
- Le développement des infrastructures productives ou d'appui à la production répondant aux besoins des populations locales et de l'économie nationale ;
- Le renforcement des opérateurs locaux privés (PME, BE, GIE, associations...) à travers leurs compétences et leur efficacité : ces acteurs étant indispensables au soutien durable du développement local ;
- Le renforcement progressif du processus de décentralisation/déconcentration et des capacités du secteur public pour assurer la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage communale et d'un appui/conseil technique au niveau des régions.

SECTEUR RURAL

Les objectifs sont les suivants :

- Stabilisation des populations migrantes par la création d'opportunités d'emplois, l'injection de revenus et la dynamisation de l'économie locale ;
- Désenclavement des zones productives et d'échanges ;
- Développement des activités de production, notamment les infrastructures hydro-agricoles (maraîchers, périmètres irrigués, bas-fonds) ;
- Réponse aux besoins en équipements sociaux (éducation, santé) ;

- Renforcement des capacités de mise en œuvre et des métiers de la construction (chantier école) ;
- Développement d'un tissu local de micro et petites entreprises ;
- Amélioration des compétences techniques et de gestion des cadres locaux ;

Le choix des interventions se fera en fonction des priorités des acteurs locaux, de la faisabilité technique, et de la pertinence sur les plans économiques et sociaux : Type 1 : Pistes de désenclavement, pistes inter villageoises, assainissement et entretien pistes ; Type 2 : Travaux de protection environnementale : reboisement, bassins versants, gabionnage, diguettes ; Type 3 : Travaux hydro agricoles : micro barrages, périmètres irrigués, maraîchages, bas-fonds ; Type 4 : travaux de construction : écoles communales, centres de santé, autres constructions éligibles ;

SECTEUR URBAIN

Les objectifs sont les suivants :

- Développement de nouveaux pôles d'attraction économique, en dehors de la capitale, afin de stabiliser les populations migrantes avec de nouvelles opportunités d'emplois et de la formation professionnelle ;
- Création de nouvelles sources de revenus, particulièrement pour les jeunes urbains ;
- Réponse aux besoins importants en équipements sociaux (éducation, santé) et équipements économiques (marchés) ;
- Amélioration de l'assainissement urbain, par l'implication des PME et des groupements de base (voirie, ordures ménagères, drainage, etc.) ;
- Valorisation de technologies adaptées à l'approche HIMO, telles les voiries en adokin ;
- Renforcement des capacités locales de mise en œuvre (chantier école) ;
- Renforcement des compétences techniques et de gestion des cadres locaux ;
- Responsabilisation des groupements locaux à la gestion au niveau des quartiers.

Le choix des interventions se fait en fonction des priorités identifiées par les communes, les services sectoriels ou les groupements de bases, mais aussi de la faisabilité technique, et de la pertinence sur les plans économiques et sociaux : Type 1 : travaux de VRD, tels que voiries, drains, placettes, etc. et mesures d'entretien. Utilisation de matériaux produits localement (adokins) ; Type 2 : Travaux de construction : équipements économiques (marchés) ou socio-éducatifs (écoles, centres de santé, etc.) ; Types 3 : Mesures liées à l'assainissement, telles les systèmes de collecte d'ordures ménagères, le curage de caniveaux primaires ou secondaires.

VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN ET FORMATIONS DANS LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

Afin de permettre aux travailleurs haïtiens de bénéficier à plein des dividendes de la reconstruction une attention prioritaire devra être donnée à la formation professionnelle, en commençant par les métiers de la construction. Le Gouvernement devra mettre en œuvre un programme d'accompagnement basé sur la formation aux métiers et la formation professionnelle de quatre catégories d'acteurs nationaux :

- les ouvriers non spécialisés et les semi spécialisés de la construction qui désirent acquérir un métier et élever ses qualifications;
- le personnel spécialisé de chantier (chefs de chantier, superviseurs, etc.)

- les autorités centrales et locales compétentes pour la planification, le control du respect des normes, et la responsabilité pour l'entretien des infrastructures publiques
- les micro et petites entreprises et les artisans locaux (des zones de construction) afin qu'ils puissent être préparés et en condition de recevoir des sous-contrat de production et de service, et puissent tirer leur bénéfice en travaillant pour les grands chantiers de la reconstruction.

Un tel programme de formation devra précéder et accompagner la construction des infrastructures de manière que chaque chantier de la reconstruction puisse constituer une sorte de chantier-école. Ainsi les bénéficiaires de la formation pourront d'un coté contribuer au relèvement des économies locales et, de l'autre coté, une fois la reconstruction initiale terminée, continuer à travailler dans l'entretien des infrastructures en mettant à l'œuvre les nouvelles compétences. Les bénéficiaires de cette option seront ceux et celles ayant les conditions de s'incorporer immédiatement au marché du travail et de la production créée par les tâches de la reconstruction: les chômeurs qualifiés ou non qualifiés, les micro et petit entrepreneurs associés aux services et à la production des matériaux demandés par le secteur de la construction; les activités économiques qui puissent récupérer et élargir l'espace de travail dans ce processus ou celles bénéficiées par l'augmentation des flux monétaires dans les marchés locaux; et aussi les groupes d'appui aux secteurs vulnérables.

Dans le cadre de l'approche HIMO, les objectifs du volet formation seront les suivants :

- Appuyer le secteur public décentralisé / déconcentré dans son nouveau rôle de planification, de formulation de programmes HIMO et d'administration / gestion des marchés (sous-traitance) de travaux mis en œuvre par le secteur privé ;
- Aider les acteurs privés (entrepreneurs, bureaux d'études, organisations locales) à améliorer leurs compétences en matière de passation de marchés, de maîtrise des coûts ou de gestion/réalisation de travaux d'investissement utilisant les technologies valorisant les ressources locales ;
- Promouvoir la compétence professionnelle, dans le respect des conditions de travail décentes.

Les activités de formation sont indissociables de la mise en œuvre des infrastructures et font partie intégrante de l'approche. Elles se font à plusieurs niveaux, et sous deux formes différentes : les chantiers écoles et les formations en salle.

Elles sont particulièrement pertinentes dans le contexte haïtien actuel, qui souffre d'un manque de main d'œuvre spécialisée dans le secteur de la construction, tout en devant faire face à des besoins considérables. Les activités de formation se feront à plusieurs niveaux et sous deux formes différentes : les chantiers- école et les formations en salle.

En ce qui concerne les chantiers- école, les cibles privées seront les petites entreprises locales (PME), les ouvriers qualifiés et non qualifiés, les techniciens des BET (suivi et contrôle). Les cibles publiques : les techniciens des services déconcentrés concernés et les cadres communaux (suivi). Ces formations se déroulent en fonction des chantiers et ne nécessitent aucune disposition complémentaire. Elles peuvent démarrer directement avec les travaux. En ce qui est de la formation en salle, les cibles privées seront le cadres des

petites entreprises, bureaux d'étude, responsables OCB ; les cibles publiques : cadres et techniciens communaux, services déconcentrés, responsables villageois.

Ces formations concernent divers thèmes, dont la plupart des modules de base sont disponibles. Les principaux thèmes sont techniques (technologies HIMO, entretiens, matériaux locaux, etc.) mais aussi organisationnel (appels d'offres, passation de marchés, DAO, dépouillement, contrôle des coûts, contractualisation publique-privé et communautaire, suivi des chantiers, etc.). Certains modules techniques seront spécifiquement adaptés aux constructions antisismiques et anticycloniques. Ces formations jouent notamment un rôle important dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage pour les communes (passation de petits marchés locaux).

GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES CIBLÉS

Les groupes socio-économiques ciblés sont de deux types : les partenaires dans la mise en œuvre des travaux d'une part, les bénéficiaires des infrastructures d'autre part. Au niveau des travaux, les cibles sont les micro et petites entreprises locales, les tâcherons, les chefs de chantier et les techniciens, du secteur public et privé (bureaux d'étude). D'une façon plus générale, la main d'œuvre concernée est issue des populations défavorisées, en recherche d'emploi, particulièrement les jeunes, tant en milieu urbain que rural.

Les bénéficiaires sont très variés, en fonction de la nature des infrastructures et de leur localisation. Les cibles les plus fréquentes sont, en milieu rural, les populations de base et leurs organisations de base et la main d'œuvre productive. En milieu urbain, il s'agira des habitants des quartiers défavorisés et des associations de base. Par ailleurs, les programmes ciblent spécifiquement les jeunes en situation de sous-emploi et les femmes (marchés urbains et ruraux, maraîchage, etc.) qui sont des facteurs indispensables à toute politique de développement.

ZONES CIBLÉES

Les travaux HIMO et leur impact sur la création d'emplois et le renforcement des capacités s'inscrivent sur le moyen terme et la reconstruction, au-delà des mesures d'urgence. Ils ne se limitent donc pas aux zones directement sinistrées. En secteur urbain, les efforts cibleront les villes secondaires, destinées à jouer le rôle de nouveaux pôles de développement, afin de décongestionner la capitale et d'inciter la stabilisation des populations déplacées. Les communes périphériques de Port au Prince seront également ciblées, en fonction de la nature des priorités identifiées. Pour les travaux en secteur rural, une première phase d'intervention va cibler les régions ayant accueilli le plus grand nombre de déplacés des zones sinistrées, afin d'inciter ces populations à se stabiliser grâce aux nouvelles possibilités d'emploi et au développement des infrastructures productives. Le choix des zones dépendra de la pertinence des interventions (aménagement hydro-agricole, désenclavement, reforestation, etc.). Comme pour tout chantier en milieu rural, le cycle de la saison des pluies devra être pris en compte dans la programmation et la disponibilité des fonds. Notamment la préparation des opérations de reboisement.

LIENS ENTRE SECTEURS À PRENDRE EN COMPTE

Les avantages des approches HIMO, mis en œuvre dans différents secteurs porteurs de l'économie, sont dus principalement aux liaisons intersectorielles qui se créent en amont aussi bien qu'en aval de la réalisation des investissements. Elles favorisent le marché local et contribuent fortement, par les revenus distribués, à en augmenter le niveau de monétisation. Globalement, les deux tiers des impacts favorables : emplois, valeur ajoutée,

revenus et consommation des ménages – sont dus aux effets indirects, et un tiers est dû à l'effet direct de la réalisation proprement dite. L'effet multiplicateur obtenu avec des investissements à base de main d'œuvre et de ressources locales est deux fois plus élevé que celui obtenu avec des investissements basés sur un équipement lourd et dépendant largement d'importations. Parmi les principaux secteurs concernés, citons le développement rural, les transports, l'éducation/formation professionnelle, l'environnement et l'assainissement, la santé, ainsi que la décentralisation ou l'appui à la société civile.

AUTRES THÈMES TRANSVERSAUX À PRENDRE EN COMPTE DANS LES INTERVENTIONS (HIMO)

Les chantiers répondent prioritairement aux besoins des populations les plus défavorisées, urbaines et rurales. Il est courant que la mobilisation créée autour des travaux HIMO soit une opportunité d'aborder d'autres thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance ou le VHS/SIDA. La question genre est systématiquement prise en compte dans le choix des bénéficiaires. Les questions liées aux conditions de travail, à la sécurité et à la santé sont également prises en compte sur les chantiers. La nature des travaux, notamment dans l'assainissement urbain (ordures ménagères, curages), exige un minimum d'équipement protecteur. Ces questions sont par ailleurs prises en compte dans les programmes de formation et spécifiées dans les marchés avec les PME au niveau des documents d'appel d'offre et des contrats (respect des normes internationales du travail).

ACTIVITÉS ET MOYENS À METTRE EN OEUVRE

Le tableau ci-dessous reprend les activités et moyens estimés sur un terme moyen de 3 ans. Ce délai permet une vision relativement réaliste en fonction des moyens mis à disposition et des premiers résultats sur le terrain, tout en dépassant la question d'urgence à court terme. Les quantités ont été estimées en fonction des programmes établis par les différents groupes sectoriels dans le cadre du PDNA : production (développement rural), infrastructures, environnement et éducation. Pour certains secteurs, tel celui des infrastructures rurales, les programmes sont moins basés sur les pertes physiques que sur les nouveaux besoins sociaux ou de relance économique locale.

Certains besoins n'ont pas été évalués par les groupes, notamment la voirie ou le drainage urbain. L'estimation s'est basée sur une mise en œuvre de 50km sur une période de 3 ans, en fonction des capacités communales. Les besoins en équipements marchands (marchés) se réfèrent aux estimations pour les secteurs urbains et ruraux. Constructions scolaires correspondent aux besoins de reconstruction par rapport aux pertes, planifiés sur une période de 18 mois. Enfin, la collecte des ordures reprend les chiffres du secteur environnement, se basant sur la production de la capitale (2.500 Tonnes/jour) à un coût de 23 USD/tonne (coût collecte et transport mécanisé), pour une période de 3 ans.

Sur ces hypothèses, les travaux en HIMO permettraient de créer un peu plus de 50 millions de journées de travail, ce qui représente environ 68 000 emplois permanents durant une période de 3 ans. 75% de ces emplois concernent le secteur rural, et l'aménagement des bassins versants en particulier. Ces chiffres concernent les emplois directs, auxquels il s'agit d'ajouter les emplois induits des investissements liés à la reconstruction des infrastructures. Par ailleurs, ces travaux serviront de bras de levier au développement des capacités des différents acteurs concernés à tous les niveaux, à travers les diverses formations, devant assurer un accroissement des emplois durables.

En terme financier, sur un investissement total de 600 millions de USD, environ 277 millions, soit 46%, seraient réinjectés localement sous forme de salaires, cette proportion

étant en réalité plus élevée si on tient compte des emplois induits, notamment dans la production des matériaux ou des outillages. L'injection de revenus locaux est beaucoup plus élevée en secteur rural qu'en secteur urbain, où la nature des travaux (constructions, traitement voirie) fait appel à une plus grande quantité de matériaux.

Le principe de mise en œuvre des programmes doit atténuer la distinction entre court et moyen terme. D'une part, la situation exige le démarrage des premiers chantiers à très courte échéance, non seulement pour répondre aux besoins physiques et économiques, mais également pour freiner au mieux le retour des migrants vers la capitale. D'autre part, l'intérêt d'une approche basée sur le renforcement des compétences des différents acteurs, préparant les perspectives à moyen terme, doit être respecté, même sur le court terme. Il est donc proposé de prendre en considération dès les premières interventions les actions de renforcement, permettant ainsi dès le départ de préparer les activités plus élargies du moyen terme, grâce à un élargissement des compétences.

Le choix des infrastructures prioritaires devra par ailleurs tenir compte de la nécessité d'une mise en œuvre rapide et des besoins en formation. Les premiers chantiers doivent être autant que possible limités en terme de besoins d'études préalables, tout en permettant d'initier les formations, nécessaires au lancement d'une seconde phase, et ainsi de suite. Par exemple, dans une phase immédiate, le programme pourrait lancer des travaux de remise en état de pistes, de reforestation ou de diguettes, ne demandant pas d'études préalables particulières et simples à mettre en œuvre, et durant leur exécution, préparer des investissements plus complexes tels des aménagements hydro-agricoles ou la mise en œuvre de nouvelles pistes.

MODALITÉS INSTITUTIONNELLES ET DE MISE EN ŒUVRE

Dans un premier temps, pour répondre à l'urgence, les travaux seront mis en œuvre sous forme de projet d'assistance technique, tenant compte de leur caractère démonstratif. En fonction des formations, ils seront progressivement pris en charge par les structures décentralisées / déconcentrées. La majorité des infrastructures se trouve sous la maîtrise d'ouvrage des communes, qui doivent à terme être capables d'assumer ce rôle. Certains groupements, organisations locales ou socioprofessionnelles pourront être appelés à jouer un rôle dans la réalisation ou l'entretien des infrastructures.

Au niveau technique, si les capacités communales sont insuffisantes, les services déconcentrés de l'Etat concernés peuvent jouer un rôle d'appui/conseil au niveau intercommunal.

Table 5.2

Estimation de la création d'emplois et de la masse salariale sur les investissements en HIMO à moyen terme (3 ans)

1.1 Répartition des coûts par type d'infrastructure en milieu rural

Type d'infrastructure	Unités	Quantités de travaux	Prix unitaires en USD	Coûts totaux en USD	% Main-d'œuvre	Masse salariale	% MOQ	Répartition des coûts et emplois			
								Emplois directs en jt par unité	jt totales	Emploi induit par unité	jt totales
Routes rurales de désenclavement											
construction (terrain plat)	km	600	16.000	9.600.000	45%	4 320.000	10%	1.550	930.000		
construction (terrain montagneux)	km	200	27.000	5.400.000	40%	2.160.000	20%	1 750	350.000		
réhabilitation (points critiques, assainissement, recharge)	km	1.500	8.000	12.000.000	70%	8.400.000	6%	1.060	1.590.000		
Investissements productifs											
Terrasses radicales				0							
+stabilisation et fertilisation	ha	500	21.000	10.500.000	80%	8.400.000	10%	2.970	1.485.000		
Périmètres irrigués	ha	5.800	6.600	38.280.000	80%	30.624.000	10%	900	5.220.000		
curages canaux irrigation	km	300	41.000	12.300.000	70%	8.610.000	10%	5.000	1.500.000		
maraichages villageois	ha	100	10.000	1.000.000	60%	600.000	10%	1.100	110.000		
Micro-barrages	m³	30.000	30	900.000	90%	810.000	5%	5	150.000		
Protection environnementale											
Aménagement des bassins versants											
				0							
Fossés anti-érosive /cordons pierreux	km	100.000	1.043,41	104.340.625	97%	101.210.000		259	25.875.000		6
Construction de seuils	m³	100.000	27,85	2.784.609	92%	25.618.400		5	548.554		
Reboisement	Ha	3 500	720	2.520 000	71%	1.789 200		106	371 758		
sous-total					20 070 234		192 541 600		38.130 312		

1.2 Répartition des coûts par type d'infrastructure en milieu urbain/sémi-urbain

Type d'infrastructure	Unité	PU en \$ EU	Répartition des coûts et emplois			
			Main-d'œuvre	Coût MO	Emploi direct	Emploi induit

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux, certains chantiers pourront au départ être organisés en régie, pour des questions de délai et d'efficacité. Toutefois, l'implication des micro et petites entreprises locales devra s'intensifier, en fonction des formations, afin d'assurer la durabilité du savoir faire. Cette stratégie implique une organisation des chantiers en plusieurs lots et un travail de suivi rigoureux. Elle peut aboutir à la création d'un pool de PME spécialisées en travaux HIMO. Nécessitant peu d'équipements ou de matériels lourds, l'approche est particulièrement attractive pour les PME locales.

Table 5.3
Estimation besoins en formations (3 ans)

Types et thèmes de formation	Cibles	Nombre	Coûts (USD)
Chantiers écoles			
Mise en œuvre	Tâcherons OQ	PM	10% coûts travaux PME
Gestion, suivi	Chef de chantier Contrôleurs Techniciens	1.000 600	Idem
Travaux d'entretien	PME communautés tâcherons	300 150 PM	Idem
Formation en salle			
Études techniques HIMO	BET	70 / 10j	35.000
	Communes	200	100.000
	Serv régionaux	50	25.000
Dossier d'appel d'offre	BET	70 / 3j	10.500
	Serv. Régionaux	50	7.500
	Communes	200	30.000
Maîtrise des coûts	PME	300 / 5j	45.000
	BET	70	17.500
	Serv. Régionaux	50	12.500
Contractualisation	Communes	200 / 2j	20.000
	PME	300	18.000
	Communautés	150	9.000
Normes techniques	Serv.régionaux	50 / 2j	5.000
	BET	70	7.000
Dépouillements	Communes	200 / 2j	20.000
	PME	300	18.000
Suivi et contrôle des travaux	Communes	200 / 10j	100.000
	BET	70	35.000
	PME	300	90.000
Réceptions et prise en charge	Communes	200 / 3j	30.000
	PME	300	27.000
	Communautés	150	13.500
Mesures d'entretien et suivi	Communes	200 / 5j	50.000
	Communautés	150	22.500
	PME, tâcherons	300	45.000
Coût total (USD)			793.000

Le tableau 2 reprend, pour l'exemple, le type de formation qui peut être dispensé, ainsi que les groupes cibles par thèmes. Le nombre de personnes formées est très variable et dépend des programmes sur le terrain. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif et les coûts unitaires se basent sur des expériences réalisées dans d'autres pays. Le coût total des formations en salle s'élève à

environ 800.000 USD sur une période de 3 ans. Elle impliquerait un millier de participants. Le coût de la formation en chantier école est estimé à environ 10% du montant des investissements.

SERVICES D'INFORMATION POUR L'EMPLOI

Afin de faciliter l'identification des compétences et des besoins de formation des chercheurs d'emploi, et également de fournir soit aux employeurs que aux chômeurs les informations sur l'offre de travail et la disponibilité de main d'œuvre spécialisée, il sera utile d'établir des services d'information sur l'emploi qu'accompagnent les travailleurs et les employeurs tout le long du processus de reconstruction. Ce type de mécanismes s'est révélé très efficace aussi pour identifier les besoins réels du marché de travail et d'orienter l'adaptation des formations techniques et professionnelles au marché.

5.3.3. RELEVEMENT ET VALORISATION DES ENTREPRISES LOCALES DANS LES ZONES DE RECONSTRUCTION

Les investissements de la reconstruction créeront des opportunités de marché pour la sous-traitance d'entreprises nationales ou locales et une demande de services et matériaux d'assemblage, en plus de l'engagement de main-d'œuvre locale. En outre, les bénéficiaires de la formation et de l'emploi créé dans la reconstruction pourront éventuellement, une fois cette première phase de chantier terminé, investir dans des micro et petites activités rémunératrices le pouvoir d'achat acquis, en contribuant à leur tour à la création d'ultérieurs emplois durables. Il sera par conséquent nécessaire que les petits entrepreneurs potentiels puissent se bénéficier d'une formation, de services, de crédit et des facilitations pour constituer leur entreprise ou reprendre une activité autonome antérieure. Ce type d'intervention sera absolument nécessaire et prioritaire, dans le court et moyen terme, dans les zones de logement définitif et les zones de déconcentration et relocalisation de la population.

Dans ce contexte il s'agit de générer et consolider des emplois durables dans le secteur de la micro et petite entreprise de la zone affectée par le séisme, en rétablissant et améliorant les moyens de vie des propriétaires, travailleurs et apprentis, améliorant leurs capacités techniques, de gestion des entreprises et sa compétitivité dans le marché, en relevant le capital de travail des unités économiques affectées et en facilitant l'accès aux services de développement des entreprises.

RECONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE PRODUCTIVE ET DE L'ÉQUIPEMENT

A travers la mise en place d'un Fonds de Recapitalisation, avec un volet de financement de nouveaux projets pour des jeunes et femmes. Le montant sera estimé en fonction de la moyenne des pertes souffertes par les entrepreneurs en local, équipement et autres et, l'investissement initial pour mettre en place des nouvelles idées de projets.

FORMATION TECHNIQUE ET EN GESTION DES ENTREPRISES

Un programme pour la formation sera mis en place, orientée à des cours de formation technique pour les travailleurs des entreprises, d'après son activité économique et à la formation en gestion des patrons pour renforcer sa capacité de négociation et leur accès aux nouveaux marchés dérivés de la reconstruction. Dans ce sens, suite à identification des nouveaux marchés potentiels, tels que, pas exemple, la construction d'écoles par l'UNICEF, la reconstruction et renforcement des logements avec des dommages réparables d'après l'évaluation d'HABITAT, une formation spécialisée sera mise en place.

ORGANISATION DES ARTISANS ET CONSOLIDATION DE LEURS ASSOCIATIONS

Las actions à réaliser devront être coordonnées avec les organisations des entrepreneurs et développées à travers celles-ci, a fin de les consolider et d'avoir des organisations soutenables, points de repère pour

l'accès des artisans et leurs micro entreprises, a des marchés de la reconstruction et du développement subséquent.

ORGANISATION DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La consolidation des organisations des entrepreneurs, doit viser aussi la mise en place d'activités permanentes d'appui au développement des entreprises et leurs travailleurs, en donnant des services pour celles-ci, soit de formation, gestion financière et comptable, communication via Internet, intelligence de marché, innovation et autres.

GÉNÉRATION DE NOUVEAUX EMPLOIS ORIENTÉS AUX JEUNES ET DE FEMMES

Un volet spécialisé en femmes et jeunes devra être établi, orienté à entamer expériences de nouvelles activités économiques orientées pour les femmes et jeunes. Ces activités pourraient être faites dans le cadre des emplois vert, l'industrie culturelle, les services publics communaux et autres.

SYSTÈME DE SUIVI, ÉVALUATION D'IMPACT ET ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Il faut déterminer aussi une ligne de base sur lequel réaliser l'évaluation ex post de l'impact des activités réalisés. Pour ce faire on élaborera un système de suivi et évaluation d'impact que doit être appliqué sur les actions à réaliser. Des études complémentaires, nécessaires pour mieux connaître la situation, composition et fonctionnement du secteur de MEPE et établir des améliorations dans la stratégie appliquée, seront aussi réalisées.

5.4. CREATION D'EMPLOI DURABLE : PLUS DE 3 ANS

Les investissements de la reconstruction créeront un marché de l'emploi temporel qui progressivement se réintégrera au marché régulier de l'emploi avec des besoins d'intervention élargis et de meilleure qualité. Les choix d'investissement de la reconstruction peuvent améliorer des conditions d'efficacité économique (énergie, transports, logistique, services d'appui, etc.) et attirer les investissements privés nationaux et externes qui, à leur tour, contribueront à créer d'ultérieurs emplois. Les choix d'investissement de l'état pourront aussi contribuer à redresser la dégradation de l'environnement, créer des « emplois verts », en incluant ceux liés à la substitution de sources d'énergie, et récupérer la durabilité des investissements agricoles (en aval et en amont de la production) en augmentant la qualité et quantité de l'emploi dans ce secteur. A ces fins, et pour consolider une création d'emplois qui puisse suivre au moins la croissance de la population, des politiques spécifiques de développement sectoriel et des mesures de long terme seront nécessaires et devront être mises en marche dès le début de la reconstruction.

CRÉATION D'EMPLOIS DANS L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES.

Un autre secteur où des emplois liés à la reconstruction peuvent se lier à des emplois durables dans le long terme est celui de l'entretien et de la gestion des infrastructures. Le pays avait déjà un grand besoin d'infrastructures avant le tremblement de terre de 2010. Les cyclones récurrents en ce pays ont aggravé la situation des infrastructures. Toutefois, ces catastrophes n'expliquent certainement pas à elles seules la situation de l'obsolescence et du délabrement de l'infrastructure du pays. Une des raisons principales est aussi l'absence d'entretien du stock des infrastructures existantes. Les raisons de cette situation sont de nature multiple, mais le point principal est que les gouvernements d'Haïti n'ont pas mis en place des mécanismes et procédures adéquates pour assurer les prises de responsabilités et le financement conséquent pour l'entretien. Ceci est une situation commune à la majorité des pays en voie de développement. La préoccupation liée à l'entretien des infrastructures en Haïti est essentielle, tant pour assurer le fonctionnement des services que pour la création d'emplois durables dans les années à venir.

Des techniques HIMO basées sur l'utilisation intensive de main d'œuvre peuvent être utilisées tel qu'il a déjà été expérimenté avec succès dans d'autres pays. Il est par ailleurs nécessaire d'établir un lien préalable entre la construction des infrastructures et le financement de leur entretien régulier dans les années à venir.

CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL.

Dans le cas des zones d'exportations industrielles, situées à Port au Prince et Ouanaminthe, la construction d'un réseau d'électricité, d'un port additionnel et de routes, des réseaux d'eau et d'évacuation des eaux sales, est une occasion pour la création d'emplois dans la reconstruction en plus des milliers de postes de travail qui pourraient potentiellement être créés dans l'industrie textile et les services relatifs. La génération d'électricité par des compagnies privées a aussi un grand potentiel de création de travail durable.

CRÉATION D'EMPLOIS PAR LES INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE.

L'exportation de produits agricoles à haute productivité demande la construction d'infrastructures simples et bien ciblés sur les zones de production intensive potentielles. Il faudra appuyer et faciliter la diversification et l'augmentation de la productivité en agriculture, ainsi que les services en amont et en aval de la production agricole. Dans le cas de nombreuses zones de production (mangues, périmètres irrigués, ...) le principal problème est celui de l'enclavement qui impose la construction ou la réhabilitation du réseau de routes rurales pour lier les zones de production entre elles et avec les zones urbaines (marchés). Cela représente une autre opportunité de créer de l'emploi surtout dans les communes rurales. Par ailleurs, la nécessité de réduire la pression des exploitants sur les terres requiert de proposer de nouvelles opportunités d'emploi dans d'autres secteurs économiques, dans le cadre d'une politique active de l'emploi.

CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES DANS LA RÉHABILITATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

La situation désastreuse de l'environnement en Haïti est bien connue et est analysée dans le chapitre correspondant de ce rapport. La déforestation a laissée une couverture végétale seulement sur le 3 % du territoire Haïtien (là où la République Dominicaine a par exemple 47 % de terres couvertes par les arbres), avec la conséquence que les terrains dénudés ont perdu toute défense contre l'érosion. La défense des bassins versants et la reforestation sont donc deux politiques urgentes que le gouvernement devra adopter surtout dans le cadre de la déconcentration et de la nécessité de protéger les nouveaux pôles de développement et les nouvelles infrastructures des risques provoqués par les cyclones et les pluies torrentielles. Un projet du BIT à Gonaïves sur la protection des bassins versants (bien que limité en termes d'investissement) a déjà fait ses preuves en termes d'impacts sur l'environnement et sur la création de travail pour les communautés rurales. Il est évident que comme préalable à des programmes massifs de reforestation, il faudra identifier des **solutions efficaces à la coupe du bois**, par exemple à travers des méthodologies « *cultiver le charbon* », c'est à dire promouvoir, subventionner et faciliter la culture d'arbres pour la production de bois de chauffe et charbon, ou par la distribution semi gratuite ou subventionnée de bombes de gaz - en partenariat avec des grandes compagnies de production de gaz - ou encore se tourner vers les énergies alternatives). Cela serait un premier pas vers une nouvelle politique capable à la fois de créer des emplois « verts » dans des travaux publics, de reconstituer un environnement détruit, et de protéger les populations rurales des aléas des saisons cycloniques.

PROMOUVOIR, FACILITER ET SOUTENIR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN HAÏTI DE LA DIASPORA HAÏTIENNE ET L'UTILISATION PRODUCTIVE DES « REMISES DES ÉMIGRÉS ».

Un effort de l'état haïtien est nécessaire pour réviser/adapter certaines lois et normes qui peuvent faciliter les investissements et la création de petites et moyennes entreprises ; par exemple : (a) promouvoir les services d'appui à l'investissement dirigés aux entreprises (analyse du marché, financement et crédit, innovation technologique, gestion de l'entreprise, qualification des ressources humaines, etc.) ; (b) faciliter la formalisation de micro et petites entreprises en établissant des mécanismes innovateurs (tel que « guichet unique ») dans chaque département ; ces guichets devront faciliter les procès administratifs locaux pour la registration commerciale des entreprises informelles, fournissant des informations claires aux opérateurs sur les bénéfices et coûts de cette action ; (c) établir des subsides fiscaux pour les micro et petites entreprises dans les zones affectées par le désastre, suivant des schémas similaires à ceux mis en place dans la région métropolitaine pour les grandes industries (permission, lieu de travail, etc.) ; (d) développer des mesures d'assistance particulièrement pour les micro entrepreneurs dans la forme de formation à la gestion et production de qualité, design et normes internationales des produits (comme avis techniques sur l'emballage et l'étiquetage), appui pour les information sur les marchés, combiné avec stratégies de marketing et vente, et information sur les produits concurrents.

CRÉATION DE ZONES DE PRODUCTION ARTISANALE (TYPE « INCUBATEURS D'ENTREPRISES »)

Dans des communautés cibles appartenant aux communes affectées et aux communes de re-localisation des déplacés, où des micro et petites entreprises puissent partager locaux et facilités communes, recevoir formation et services d'assistance adaptés (pour une période de 12 mois chacune). De cette manière les petits entrepreneurs pourront bénéficier d'économies d'échelle, améliorer la qualité des produits, établir en commun les connexions avec les marchés et tirer parti de la formalisation de leurs entreprises (par exemple l'accès au crédit formel) tout en améliorant le revenu fiscal des communes et des départements. Ce type d'interventions se sont révélées très utiles pour aider les entreprises locales du secteur informel et faciliter la provision d'assistance technique pour leur développement, l'accès à la technologie, élever leur capacité et chiffre d'affaires, ainsi que pour faciliter l'assistance après des crises comme le tremblement de terre en Haïti.

AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE D'INTERVENTION DU MAST ET DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS.

Cette phase de reconstruction devra constituer une opportunité pour avoir une véritable politique active de l'emploi et les mécanismes institutionnels et financier nécessaires. Cette politique devra se baser sur le dialogue social tripartite (gouvernement, travailleurs et employeurs), qui est tellement nécessaire et important pour la reconstruction et la refondation du pays. Une attention particulière devra être donnée au renforcement des organisations des travailleurs – soit du secteur formel que informel -. Ces organisations locales formeront la colonne vertébrale de la mise en oeuvre parmi leurs membres des mesures pour l'amélioration des performances des systèmes économiques locaux. En même temps elles serviront de courroies de distribution de l'information vers les opérateurs des secteurs formel et informel sur l'amélioration des conditions d'emploi, le respect des normes de travail décent, et les programmes d'éradication du travail des enfants.

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS D'ATTENTION ET PRÉVENTION DE LA VULNÉRABILITÉ DÉCENTRALISÉS

Avec l'objectif de soutenir la mise en oeuvre de programmes effectifs de récupération des moyens de subsistance des populations affectée par le désastre mais aussi de la masse des opérateurs du secteur informel qui vivent dans des conditions de pauvreté. Au même moment, il faudra établir des mécanismes spéciaux de financement pré-désastre (dans les zones à risque cyclonique) que les autorités locales pourront mobiliser en cas de désastres futurs pour assurer la subsistance es populations affectées.

DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DES INSTITUTIONS CENTRALES ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR ÉTABLIR UNE BASE D'INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE ET LE SECTEUR INFORMEL

Une base de données sur l'emploi, décentralisée au niveau des départements permettra d'augmenter la capacité des autorités d'aider les entreprises dans le territoire à se développer et se relever en cas de crises. Ces mesures peuvent être basées sur les politiques et les programmes nationaux des ministères pertinents (Planification, Commerce et Industrie, Affaires Sociales et Emploi, etc.) en collaboration avec les institutions locales, associations professionnelles et chambres de commerce. Cette information sera aussi capitale pour soutenir les demandes d'appui auprès de la communauté internationale.

AMÉLIORATION PROGRESSIVE DES NORMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES HAÏTIENS, CE QUI EST DEMANDÉ PAR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX, COMME EST DÉMONTRÉ DANS LE CADRE DES ACCORDS HOPE II

Il faudra veiller à que les exigences de la reconstruction et des investissements internationaux ne soit pas faites au détriment des conditions standards de travail et à n'importe quel prix. Il faudra plutôt veiller à que le travail créé pour et par les Haïtiens soit basé sur un minimum acceptable de travail décent, selon les normes internationales relatives aux conditions de travail, la sécurité et la santé au travail, les mécanismes de protection sociale pour les travailleurs et travailleuses et leur familles, le combat contre les pires formes de travail des enfants, toutes normes déjà adoptées par le Parlement Haïtien qui a ratifié les Conventions Internationales de l'OIT.

6. GROUPES VULNERABLES ET PROTECTION SOCIALE

Il est clair que toute la population haïtienne a été frappée périodiquement par les désastres naturels mais aussi par l'absence de politiques et stratégies cohérentes et soutenues de développement social et économique. La preuve de l'échec des stratégies et politiques appliqués et la pauvreté quasi universelle et la persistance du besoin de l'aide internationale pour le fonctionnement d'une grande partie de l'économie et la société.

Le séisme du 12 janvier 2010 a frappé l'immobilier mais surtout les gens et les familles. En plus, les institutions gouvernementales ont été durement frappées. La communauté internationale a été très sensible à la situation en Haïti est en train de mobiliser des importantes sommes d'argent et surtout des volontés nationales et internationales pour faire face à la situation. Tous ces ressources et volontés internationales ne seraient que du gâchis si à court, moyen et long terme elles ne feraient qu'approfondir la dépendance de l'économie et de la société haïtienne vis-à-vis de l'aide internationale.

À presque deux mois du tremblement de terre il y a toujours des centaines des milliers de sans abri et de déplacés. Les malades et les nouveaux invalides n'ont pas encore commencé massivement leur réhabilitation, les travailleurs cherchent désespérément des nouvelles sources d'emploi, les familles, les commerçants les artisans et les petites entreprises, surtout dans l'économie informelle essaient de rebondir d'une façon ou d'un autre pour survivre dans le nouveau contexte économique et social.

Certains pourront se réinsérer par leur propre effort, surtout par le travail. Autres auront besoin d'aide, conseil et suivi et beaucoup, en particulier les plus vulnérables et ceux qui ne peuvent pas travailler auront besoin de protection.

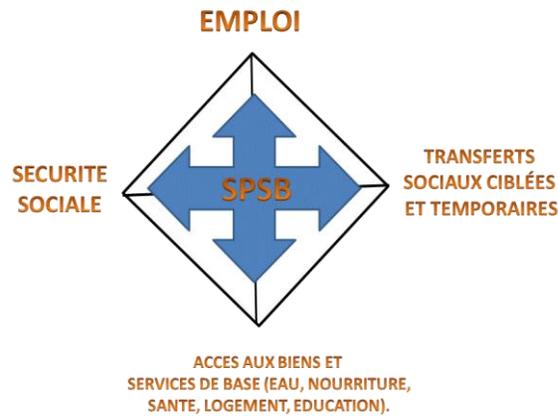
6.1. BESOINS POUR LE RELEVEMENT ET LA RECONSTRUCTION.

En absence d'un système de protection social efficace et inclusif et soutenable, la population d'Haïti présente une vulnérabilité généralisée. Il est évident que les plus vulnérables ont été plus fortement frappés et ont besoin d'une réponse immédiate et ciblée dans les phases de relèvement et de reconstruction. Pour cette raison, les premières recommandations et programmes proposés par les groupes de travail ciblent les personnes vulnérables.

D'un autre part, pour vraiment introduire les changements structurels nécessaires à un Nouveau Haïti, toute la population haïtienne doit commencer à avoir accès à un **Système de Protection sociale de Base (SPSB)** que, bien que modeste et peut être limité au début, ait la chance réelle de se consolider avec le temps et de constituer une plateforme pour accéder à des stades de développement plus avancés.

Le **PSPB** doit être considéré comme un effort multisectoriel cohérent, efficace, ciblé et budgétisé pour garantir graduellement l'accès aux biens et services essentiels (eau, alimentation, logement, éducation) ainsi qu'un ensemble de transferts temporels en espèce ou en nature qui réduisent progressivement la vulnérabilité des haïtiens et des haïtiennes en particulier des plus démunis. Le PSPB est aussi étroitement lié aux programmes d'emploi et de réinsertion à l'emploi pour garantir la cohérence des programmes et pour éviter, au maximum, les risques moraux (moral hazard) :

SYSTÈME DE PROTECTION SOCIAL DE BASE



SYSTÈME DE PROTECTION SOCIAL DE BASE

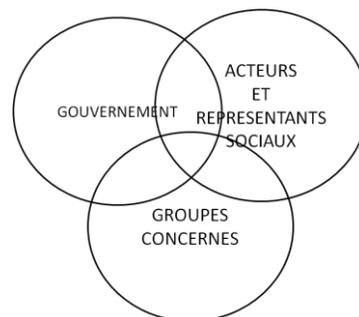
OFFRE ET DEMANDE EQUILBRÉES

Moyens pour assurer une offre de base en:					
	SANTÉ	ALIMENTATION	LOGEMENT ET SERVICES SANITAIRES	EDUCATION	AUTRE SERVICES SOCIAUX DÉFINIS PAR LES AUTORITÉS
Droits et transferts pour assurer un accès effectif.	ENFANTS				
	HANDICAPÉS				
	PERSONNES AGÉES				
	AUTRES GROUPES VULNÉRABLES				
	TRAVAILLEURS AVEC REVENUS INSUFFISANTS				

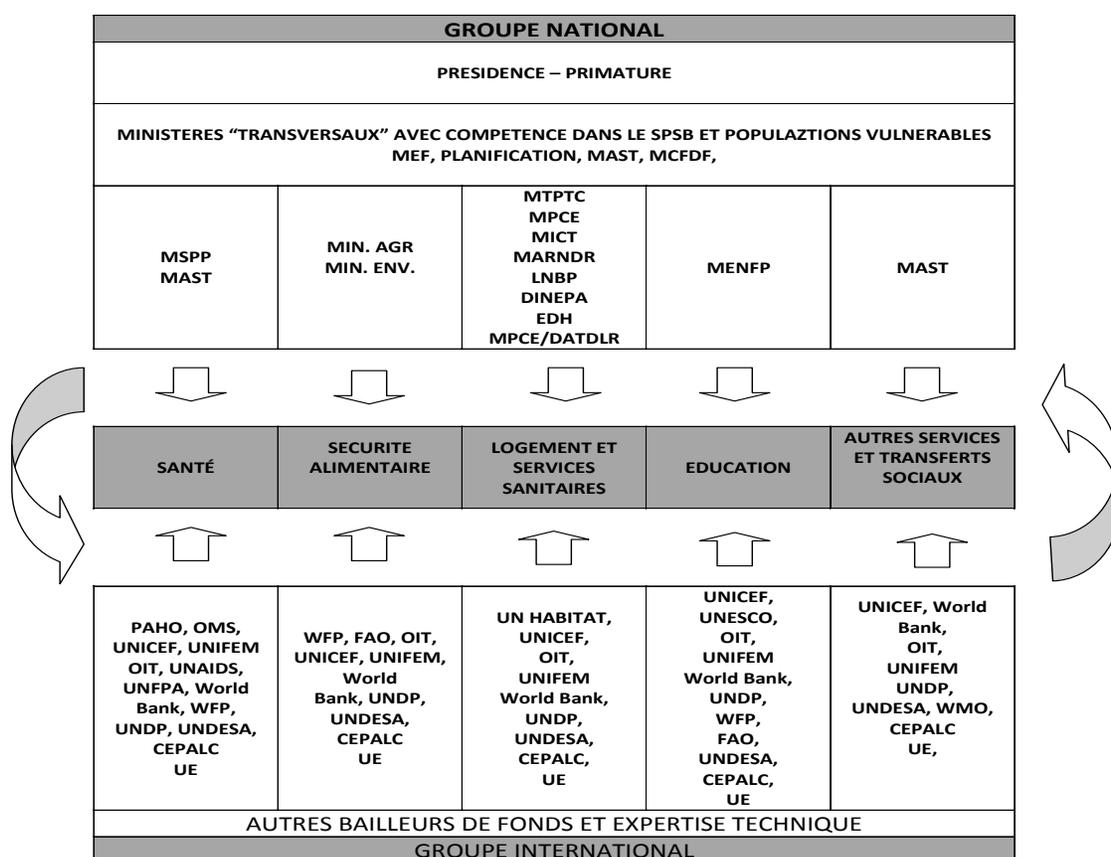
Les propositions immédiates pour l'attention des personnes vulnérables et pour la mise en marche du **SPSB** missent sur la considération des normes et recommandations internationales en la matière, notamment sur les conclusions du CEB des Nations Unies de 2008 pour faire face aux situations de crise.

Le système des Nations Unies, notamment à travers son groupe de réflexion et d'action autour de la mise en marche d'un système de protection social de base (Social Protection Floor Initiative, SPF-I⁴⁶).

La définition du **SPSB** est vue par le groupe de travail comme un exercice participatif entre tous les acteurs y compris les personnes intéressées, car c'est le seul moyen d'obtenir des compromis durables. De la même façon que dans le PDNA les questions de l'emploi, de la protection sociale et des groupes vulnérables sont des thèmes transversaux, la prise en compte des populations vulnérables et le développement progressif du **SPSB** demande une collaboration et coordination transversales au niveau national et international.



SYSTÈME DE PROTECTION SOCIAL DE BASE COORDINATION NATIONALE ET INTERNATIONALE



En ce qui concerne le financement à court et moyen terme du SPSB, l'opportunité doit être pour saisie pour investir dans « le social » une partie des importants fonds récemment disponibles dans le cadre du programme d'allègement de la dette externe. Dans le moyen et long terme SPSB devra se transformer

⁴⁶ <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>

pour devenir de plus en plus autonome, conformément à l'avancement graduel de l'économie et dans le social.

Les propositions capitalisent les expériences des pays en développement mais prennent en compte les difficiles conditions et possibilités actuelles.

L'attention aux populations vulnérables et le **SPSB** considèrent en plus un élément d'appui et de soutien psychosocial pour tous les haïtiens par différents moyens ; en particulier des moyens massifs de communication mais aussi personnalisés en fonction des moyens à disposition

Tableau 6.1. Populations vulnérables

Groupe cible	Résultats	Interventions	Indicateurs	Budget (USD, million)		
				6 mois	18 mois	Total
Enfants vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> ■ 27,000 enfants des-institutionnalisés ■ 156 enfants victimes de traite encadres et pris en charge ■ 250 enfants en conflits avec la loi réinsérés ou bénéficiant de mesures alternatives a la détention ■ Enfants en domesticité et dans les rues réintégrés dans leur famille d'origine bénéficiant du programme de PNPS 	<ul style="list-style-type: none"> Relocalisation de l'IBERS dans de nouveaux locaux équipés en fonctionnels. matériels et fournitures et ressources humaines. Recherche familiale et enregistrement des enfants vulnérables Plan de réinsertion (avec BPM et organisations locales et internationales) Appui psychosocial Prise en charge des dossiers des enfants en milieu carcéral Appui technique des Travailleurs Sociaux, Psychologues (en partenariat avec la Ethnologie) Appui technique et logistique pour renforcer le contrôle du traite et trafic d'enfants dans les zones frontalières 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux locaux aménagés et en fonctionnels. Nombre d'enfants encadrés par l'IBESR Nombres d'enfants en institutions à bénéficier de l'appui psychosocial. Nombres d'acteurs participant à l'exécution du plan de réinsertion. Nombres de dossiers traités pour faciliter les décisions judiciaires Nombre d'acteurs fournissant leur appui technique Pourcentage de ressources humaines et matérielles allouées au des renforcement du contrôle du trafic et de la traite dans les zones frontalières. 	15	45	60
Sans abris (en particuliers les personnes âgées)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 68,400 personnes âgées dans les centres ■ 250,000 sans abris de l'aire 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des victimes du séisme Identification des sans abris 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'activités de sensibilisations fournies par les enquêteurs 	1.10	1.80	2.70

Tableau 6.1. Populations vulnérables

Groupe cible	Résultats	Interventions	Indicateurs	Budget (USD, million)		
				6 mois	18 mois	Total
et handicapés)	métropolitaine replacés dans des abris provisoires et sécuritaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ dans toutes les zones affectées/ Identification de nouveaux logis avec ressources humaines adéquates ■ Déplacement des sans abris vers d'autres sites provisoires et adaptés aux besoins des personnes âgées et handicapées ■ Recherches de solution permanente 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des sans identifiés dans les départements touchés par le séisme. Nombre de demandes d'aide adressées aux responsables Nombre de sans abris déplacés vers d'autres sites Nombres de victimes à être relogées définitivement 			
Femmes enceintes	<ul style="list-style-type: none"> ■ 2,500 femmes enceintes mis sur ARV ponctuellement ■ 400,000 femmes enceintes suivi pour un accouchement à risques réduits 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un système de référence pour le suivi des femmes enceintes HIV positive 		1.50	2.50	4.00
Handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ■ 130,000 handicapés encadrés 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relocalisation de la SEIPH dans de nouveaux locaux équipés en matériels et fournitures. ■ Remplacement du local logeant la banque de matériels adaptés. ■ Appui immédiat aux personnes handicapés victimes du séisme. ■ Mise sur pied d'atelier de 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux locaux de la SEIPH aménagés et équipés. — Pourcentage de personnes handicapés victimes du séisme pris en charge. — Nombre de locaux endommagés restaurés. — Personnes à besoins spéciaux appuyés en matériels adaptés. 	3.75	7.50	11.25

Tableau 6.1. Populations vulnérables

Groupe cible	Résultats	Interventions	Indicateurs	Budget (USD, million)		
				6 mois	18 mois	Total
		fabrication prothèses. ■ Restauration des locaux endommagés des associations et institutions œuvrant dans le domaine du handicap. ■ Appui en matériels adaptés aux personnes a besoins spéciaux. ■ Réinsertion socio-économique des personnes à besoins spéciaux valides. ■ Renforcement des bureaux régionaux et extensions du SEIPH dans les autres départements. ■ Mise en œuvre d'un centre de formation en technologies modernes en faveur des personnes à besoins spéciaux	— Nombre de personnes a besoins spéciaux réinsérés économiquement. — Pourcentage des bureaux centraux et régionaux renforcés. — Un centre de formation en technologies modernes pour les personnes à besoins spéciaux créé.			
PVVIH	■ 68,400 soit 57% du total national des personnes vivant avec le VIH prise en charge	■ Fourniture de services aux PVVIH dans les abris provisoires ■ Fourniture de services aux PVVIH dans les abris transitoires ■ Implication de communautés dans activités de prévention et de prise en charge	■ Pourcentage d'abris provisoires qui fournissent les services de prévention et de prise en charge comme partie intégrante du paquet minimum de service de sante ■ Pourcentage d'abris transitoires qui reçoivent les services de prévention et de prise en charge	22.8	37.2	60

Tableau 6.1. Populations vulnérables

Groupe cible	Résultats	Interventions	Indicateurs	Budget (USD, million)		
				6 mois	18 mois	Total
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Encadrement des institutions publics et privées rétablissant les services en faveur des enfants en situation difficile ■ Enquêtes socio-économiques permettant de mesurer les progrès accomplis afin d'ajuster la planification et les stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> ■ comme partie de la planification et des stratégies ■ Nombre de communautés qui sont impliqués dans les activités de prévention et de prise en charge ■ Pourcentage d'institution publiques et privées qui ont rétabli leur services de prévention et de prise en charge et qui fournissent une réponse adéquate aux besoins de la population générale ■ Nombre d'enquête focaliser qui permettent de mesure les progrès accomplis afin d'ajuster la planification et les stratégies 			
Santé face aux accidents du travail	■ Tous les bénéficiaires de l'OFATMA	■ Tous les travailleurs d'une assurance à l'hôpital d'OFATMA	■ Rénovation et ampliation de Création du centre traumatologie			
				10	20	30
Budget total				54.1	114.	168.1
Groupes vulnérables						

Tableau 3.2. Protection sociale

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
<p>Système de Protection sociale de Base (SPSB)</p>	<p>Elaboration d'un cadre légal et institutionnel intégré et cohérent</p> <p>Mise sur pied d'un groupe national de travail avec support d'experts internationaux</p> <p>Créer des espaces de dialogue national pour définir et affiner les politiques intégrées d'un système de protection sociale de base</p> <p>Favoriser la participation active des groupes vulnérables, y compris les enfants et les jeunes</p> <p>Elaborer un cadre légal et institutionnel intégré en conformité avec les normes et standards internationaux</p> <p>Définir des stratégies et plans de mise en œuvre du nouveau cadre.</p> <p>Identifier et garantir sources de financement et budgétisation y compris les mécanismes appropriés pour la mise en œuvre</p> <p>Plaidoyer pour la vulgarisation et approbation du nouveau cadre</p>	<p>Groupe de travail opérationnel national et international avec responsabilisation et mandat défini</p> <p>Convocation des acteurs responsables et intéressés et nombre de focus groupes pour un dialogue national sur la question</p> <p>Nombre de séances de dialogue social – nombres de points focaux et programme de réunions périodiques identifiées, y compris avec des comités de jeunes et de groupes vulnérables</p> <p>Projet de cadre légal (lois et règlements) y compris loi du budget du système de protection social de base et statut et mandat du cadre institutionnel défini</p> <p>Nombre de campagne et activités de plaidoyer visant la vulgarisation et approbation et support au niveau national et des communautés du nouveau cadre</p>	1.0	2.5	3.5
<p>Existence d'un cadre institutionnel cohérent et efficace</p>	<p>Réorganisation du cadre institutionnel et adaptation au nouveau cadre légal pour un accès effectif à la protection sociale de base</p>	<p>Document présentant la nouvelle structure institutionnelle pour mettre en œuvre le nouveau cadre légal</p>	2.0	3.5	5.5

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
	Etat des lieux et vérification de la cohérence et pertinence (inventaire du cadre institutionnel et analyse des forces, faiblesses et besoins) avec le nouveau cadre. Sensibilisation des acteurs et mise sur pied de programmes de motivation et formation continue et professionnalisation	Campagne de sensibilisation et programme de motivation, de formation définie			
	Elaboration d'un programme de mise en place et de transition (qui prend en compte les couts et investissements, les besoins en ressources humaines et matériels, système d'évaluation et de suivi, la gestion en fonction des résultats, la gestion des données et les mécanismes de reddition de compte)	Document de transition et premières phases de transition accomplies. Institutions établies et responsables désignées			
	Mise en place de nouvelles structures pour la protection des personnes vulnérables et l'accès a la protection sociale de base				
Politique Publique Protection Sociale	de Développement et mise en place d'un programme de réunification familiale et de désinstitutionalisation des enfants vulnérables (ex : dans des centres d'hébergement, en domesticité) avec appui intégral aux familles en fonction de leur besoin	SPSB en ligne avec les instruments internationaux et régionaux en la matière et portant une attention particulière aux groupes vulnérables) défini et adopte	1.50	2.75	4.25
	Mise en place d'un programme d'allocation chômage temporaire (lié au tremblement de terre) pour le	Document de programme de désinstitutionalisation (avec et paquet d'appui intégral éligibilité et procédure,			

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
	<p>personnel qualifié non cible par les programmes d'aide aux travailleurs non qualifiés (notamment les enseignants, les gens de maison, et le personnel des secteurs privés les plus affectés par la crise);</p> <p>Mise en place d'un programme de subventions et de standardisation des institutions d'accueil de groupes vulnérables (orphelinats, maisons de retraite etc.) s en terme de : santé, eau, nourriture, récréation et appui financier et logistique ;</p> <p>Campagne massive de divulgation des mesures temporaires en faveur des groupes cibles</p>	<p>recours et autres largement divulgués)</p> <p>Nombre d'enfants ayant réintégré leur famille – nombre de bénéficiaires de l'appui intégral - rapports périodiques des mesures et de l'impact du programme</p> <p>Document de programme de prise en charge temporaire (6 mois) incluant les critères d'éligibilité, montant d'allocation, procédures, recours et autres) – Nombre de bénéficiaires – budget pour la mise en application du programme – rapports périodiques des mesures et de l'impact du programme</p> <p>Document avec réglementation et procédure de standardisation des institutions, critères et montant des subventions, mécanismes de recours et reddition de compte – paquet d'interventions - Nombre de bénéficiaires – budget pour la mise en application du programme – rapports périodiques des</p>			

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
Le PSPB dispose d'un système intégré	<p>Système unifié pour tous les programmes de protection sociale</p> <p>Etat des lieux et identification des besoins pour la mise en œuvre d'un système d'information</p> <p>Mise sur pied d'un système d'identification des personnes assujetties a la protection sociale (y compris les enfants, aines et groupes vulnérables) en coordination avec le Centre d'Identification Nationale (CIN)</p> <p>Identification de tous les indicateurs permettant de mesurer la performance et la mise en application du PNPS en fonction des services offerts et des différents groupes bénéficiaires</p> <p>Mise sur pied d'un système de collecte, de traitement et d'analyse de statistique pour l'évaluation et la gestion des indicateurs et performance</p>	<p>mesures et de l'impact du programme</p> <p>Nombre d interventions et activités dans les différents moyens (radio, publicité, pamphlet, journaux etc.) – Image visuelle et logo du nouveau système (y compris champion(ne) du programme identifiés,</p> <p>Document de présentation de l'état des lieux et des besoins pour la mise en œuvre du système</p> <p>Nombre de personnes assujetties a la PNPS détenant une identification et catégorisée</p> <p>Liste des indicateurs permettant de mesurer la performance et l'application du PNPS</p> <p>Base de données et documents analytiques accessibles a toutes les institutions faisant partie ou intéressées au PNPS (site internet, CD-Rom etc.)</p>	1.5	3.5	5.0

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
Tous les travaux de reconstruction effectués dans des conditions de sécurité et de santé au travail	<p>Système de prévention des risques et protection des travailleurs</p> <p>Mise en place d'une campagne massive de prévention des accidents et formation des employés/employeurs</p> <p>Renforcement et adaptation du système de prévention et compensation des risques de travail et mécanisme de recours</p> <p>Campagne de divulgation des droits du travailleur en matière d'accès au bénéfice du système de prévention/compensation et</p> <p>Extension des délais pour la soumission des requêtes</p>	<p>Nombre d'interventions et d'activités de formation des employés/employeurs ; nombre de personnes atteintes par la campagne et de personnes ayant reçues les formations</p> <p>Taux d'accidents de travail, fréquence et gravité; taux de plaintes reçues et traitées</p> <p>Nombres de personnes qui font valoir leur droit à la compensation suite au décès/accident sur les lieux de travail</p> <p>Disposition gouvernementale prolongeant les délais de recevabilité</p>	3.0	5.0	8.0
Le PNPS de base dispose d'un système de coordination d'évaluation de ses différents programmes et interventions	<p>Mise en place d'un programme national de coordination, de supervision et évaluation des programmes et interventions</p> <p>Mise en place d'un programme d'insertion et de réinsertion sociale de tous les bénéficiaires des programmes sociaux dans le marché du travail ;</p> <p>Evaluation actuarielle, intégrale et périodique le système du PNPS de base</p>	<p>Modalités de coordination, de supervision et évaluation établis</p> <p>Nombre de personnes sortant du programme d'assistance pour intégrer le marché du travail (et cotisant au programme de sécurité sociale)</p> <p>Evaluation actuarielle soumise aux autorités compétentes et disponible au public</p>	2.75	3.25	

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
Politiques de protection nationale ciblant les enfants, en particulier les enfants vulnérables	<p>Révision et adaptation d'un cadre légal et institutionnel garantissant la protection des droits de l'enfant</p> <p>Campagne massive de sensibilisation, motivation sur les droits des enfants et de politique de planification familiale (famille « amie des enfants »)</p> <p>Développent d'un plan national de protection des enfants et de prévention et d'élimination des violences contre les enfants , de traite et de trafic d'enfants et des pires formes de travail des enfants</p> <p>Mise sur pied de maisons de transit, foyers ouverts, de familles d'accueil</p> <p>Renforcement d'un programme d'identification et de dépistage et de prise en charge (réinsertion, »counselling » et assistance légale et psychosocial) des enfants en domesticité, victimes d'abus, de violence et d'exploitation de toutes sortes</p> <p>Renforcement et adaptation des programmes de prise en charge les enfants abandonnés ou délaissés, vivant dans les rues ;</p> <p>Mise sur pied d'un système de suivi, évaluation, collecte des données et analyse de traitement et de statistique pour l'évaluation et la gestion des programmes et</p>	<p>Nombre de personnes atteintes et motivées</p> <p>Nombre de maisons de transit, foyers ouverts implantés et nombre d'enfants accueillis</p> <p>Personnel recrute et formée, matériel et équipement acquis</p> <p>Taux du niveau d'avancement périodique du programme établi</p>	3.25	4.25	

Résultats attendus	Activités (CT)	Indicateurs	Budget (USD, million)		
			6 mois	18 mois	Total
interventions					
Budget total			16.50	27.75	43.75
Protection sociale					
Budget total			70.65	141.25	211.90
Groupes vulnérables					
Protection sociale					

ANNEXES

ANNEXE :1 EXPERTS DE LA BIT POUR LES GROUPES THEMATIQUES DU PDNA

1. TRANSVERSAL

1.1. Genre

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	EMAIL Adresse
BIT/ILO	Solana Chehtman	Analyste du marché de travail/Genre/ Jeunesse	22 Février	15 Mars	schehtman@gmail.com tel. no. upon arrival
BIT/ILO	Alejandro Bonilla Garcia	Protection sociale/Genre	17 Février	15 Mars	bonilla@ilo.org 3881-2132

1.2. Jeunesse

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	EMAIL Adresse
Société civile					
BIT/ILO	Brigitte Zug	Services pour l'emploi/ Formation Professionnelle	23 Fevrier	20 Mars	zug@oit.org.pe tel. upon arrival
BIT/ILO	Solana Chehtman	Analyste du marche de travail/ Genre /Jeunesse	22 Février	15 Mars	schehtman@gmail.com tel. no. upon arrival

1.3. Populations Vulnérables et besoins spéciaux

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	EMAIL Adresse
BIT/ILO	Alejandro Bonilla Garcia	Protection sociale/Genre	17 Février	15 Mars	bonilla@ilo.org 3881-2132
BIT/ILO	Jaime Arevalo	Actuaire, Dépenses Sociales	17 Février	15 Mars	g2socpol@ilo.org 3881-2132

1.4. Emploi NOTE : A deuxième groupe sur l'emploi et conditions de vie intégré dans l'Analyse Macroéconomique

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	EMAIL Adresse
BIT/ILO	Alfredo Lazarte	Récupération de l'emploi/ Redressement Economique Locale	Février 16	Mars 15	lazarte@ilo.org 3881- 2109 BB +41795931341 Skype : ilo_crisis_alfredo
BIT/ILO	Emmanuel Rubayiza	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appel d'œuvres communautaires			rubayiza@ilo.org tel. no. upon arrival
BIT/ILO	Antonio Cruciani	Redressement Socio-économique/ Récupération des Moyens de vie	16 Février	30 Mars	cruciani@ilo.org 3800-8635 skype : ilo_crisis_antonio
BIT	Jorge Cabrera	Secteur Informel/MME	Février 17	Mars 30	Cabreraj8@gmail.com 3881-2130

2. PRODUCTION

2.1. Commerce et Industrie

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Antonio Cruciani	Redressement Socio-économique/Récupération des Moyens de vie	16 Février	30 Mars	Cruciani@ilo.org 3800-8635 skype : ilo_crisis_antonio
BIT/ILO	Solana Chehtman	Analyste du marche de travail	22 Février	15 Mars	schehtman@gmail.com tel. no. upon arrival
BIT	Jorge Cabrera	Secteur Informel/MME	Février 17	Mars 30	Cabreraj8@gmail.com 3881-2130

3. SECTEUR SOCIAL

3.1. Education

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Brigitte Zug	Services pour l'emploi/ Formation Professionnel	23 Fevrier	20 Mars	zug@oit.org.pe tel. no. upon arrival

3.2. Santé

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Alejandro Bonilla Garcia	Protection Sociale/Genre	17 Février	15 Mars	bonilla@ilo.org 3881-2132

4. INFRASTRUCTURES

4.1. Infrastructures urbaines

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jean Luis De Bie	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appel d'œuvres communautaires	23Feb.	31 Mai	jldebie@hotmail.com tel.no. upon arrival

4.2. Infrastructures Communautaires

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Emmanuel Rubayiza	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appel d'œuvres communautaires	Février 22	Mai 31	rubayiza@ilo.org tel. no upon arrival

Logement

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jorge Cabrera	Secteur Informel/MME	Février 17	Mars 30	Cabreraj8@gmail.com 38812130

5. ANALYSE SOCIO ECONOMIQUE

5.1. Macro economique

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jaime Arevalo	Actuaire, Dépenses Sociales	Février 16	Mars 15	G2socpol@ilo.org 3881-2131

5.2. Moyens de subsistance NOTE : NEED TO BE INTEGRATED WITH EMPLOYMENT AS AGREED ON THE PLENARY

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT	Jorge Cabrera	Secteur Informel/MME	Février 17	Mars 30	Cabreraj8@gmail.com 38812130
BIT/ILO	Brigitte Zug	Services pour l'emploi/ Formation Professionnel	23 Fevrier	20 Mars	zug@oit.org.pe tel. upon arrival
BIT/ILO	Solana Chehtman	Analyse du marche de travail/jeunes	22 Février	15 Mars	schehtman@gmail.com tel. no,upon arrival
BIT/ILO	Alfredo Lazarte	Récupération de L'emploi/ Redressement Economique Locale	Février 16	Mars 15	lazarte@ilo.org 3881 2109 BB +41795931341 Skype : ilo_crisis_alfredo

5.3. Micro-credit

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT	Jorge Cabrera	Secteur Informel/MME	Février 17	Mars 30	Cabreraj8@gmail.com 38812130

6. DEVELOPEMENT TERRITORIAL

6.1. Aménagement du territoire

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Alfredo Lazarte				
BIT/ILO	Emmanuel Rubayiza	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appels d'offre communautaires	Février 22	Mars 15	rubayiza@ilo.org tel.no. upon arrival

6.2. Décentralisation

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jean Louis de Bie	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appel d'offre et communautaires	Février 22	Mai 22	jldebie@hotmail.com tel.no. upon arrival

7. ENVIRONNEMENT / GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES

7.1. Environnement et gestion côtières

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jean Marie Vander Wouver	Gestion des Bassins Versantes, HIMO, Emplois Vertes	Basé en Haïti	Basé en Haïti	3642-5470 3468-5969 vdw2006@yahoo.fr

7.2. Gestion des risques et désastres

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Alfredo Lazarte	Récupération de L'emploi/ Redressement Economique Locale	Février 16	Mars 15	lazarte@ilo.org 38812109BB +41795931341 Skype : ilo_crisis_alfredo

7.3. Gestion des bassins versants

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jean Marie Vander Wouwer	Gestion des Bassins Versantes, HIMO, Emplois Vertes	Basé à Haïti	Basé à Haïti	vdw2006@yahoo.fr 3642-5470 3468-5969

7.4. Déforestation

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Jean Marie Vanden Wouwer	Gestion des Bassins Versantes, HIMO, Emplois Vertes	Basé à Haïti	Basé à Haïti	vdw2006@yahoo.fr 3642-5470 3468-5969

7.5. Déchets solides

Organisation	Name	Area of expertise	Date IN	Date OUT	Email
BIT/ILO	Emmanuel Rubayiza	HIMO, Reconstruction basée dans le travail, Planification d'infrastructure communautaire, Appel d'œuvres communautaires	23 Feb.	7 Mars 2010	rubayiza@ilo.org tel. no. upon arrival

ANNEX 2: POPULATION OCCUPEE ESTIMEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2010

Départements	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
Population total	1,596,659	689,705	432,826	986,334	364,123	673,599	3,724,441	716,269	584,681	316,577	10,085,214
Ménages	354,813	153,268	96,184	219,185	80,916	149,689	827,654	159,171	129,929	70,350	2,241,159
Population Occuppée	463,031	213,809	134,176	256,447	87,390	195,344	1,042,843	207,718	187,098	91,807	2,879,663
<i>Par secteur d'activité</i>											
Agriculture	230,782	127,755	90,384	99,740	35,619	87,595	206,452	98,730	83,139	48,030	1,108,226
Industrie	51,859	13,042	5,099	23,080	7,428	19,339	153,298	16,202	20,326	13,123	322,797
Artisan/indépendant	38,351	10,969	3,970	15,544	5,918	11,848	83,612	13,134	17,691	10,218	211,253
Micro et petite entreprise (1-20 employées)	10,711	1,644	895	5,975	1,197	5,940	55,253	2,433	2,089	2,303	88,440
Moyenne et grande entreprise (plus de 20 employées)	2,798	429	234	1,561	313	1,552	14,434	636	546	602	23,104
Commerce	123,166	41,693	25,493	89,500	26,479	45,320	351,438	59,823	51,921	21,442	836,275
À la maison/domicile	18,024	5,968	6,939	17,184	4,618	7,969	66,179	14,315	10,868	5,836	157,901
Au Marché	82,429	30,651	13,714	49,233	17,948	27,495	117,595	33,771	32,251	11,534	416,621
Dans la rue	10,107	1,242	2,662	12,948	2,137	4,205	104,504	5,764	4,746	2,239	150,554
Établissement	1,879	356	337	2,049	206	921	22,183	1,100	786	283	30,097
Autres	10,727	3,477	1,842	8,087	1,570	4,730	40,977	4,872	3,270	1,549	81,101
Services	53,712	29,292	11,673	39,749	13,720	41,608	294,082	31,781	27,960	8,304	551,880
Éducation	12,073	9,644	2,188	9,234	5,383	12,151	71,842	9,978	5,893	1,984	140,371
Santé	5,221	402	1,584	10,952	914	6,251	34,856	4,797	1,373	94	66,443
Transport	5,221	5,867	2,286	4,906	2,628	5,297	27,555	3,810	7,379	1,771	66,719
Tourisme	10,422	4,602	2,580	6,727	3,066	5,681	65,676	8,124	6,324	1,295	114,497
Administration Publique	3,512	2,027	1,527	4,377	4,143	1,481	37,573	1,182	3,752	910	60,484
Total	463,031	213,809	134,176	256,447	87,390	195,344	1,042,843	207,718	187,098	91,807	2,879,663

Source: Elaboration ILO sur la base de projections de la population 2010 et enquête laboral sur le secteur informel 2007 (IHSI), prenant en considération les proportions de distribution territorial et les données sur "lieu de travail" du recensement 2003 , et projectant les caracteristiques de Grande Anse au nouveau Departement de Nippes.

Le nombre des employés de l'administration publique a été ajourné selon les informations contenues dans la Loi de Finance initiale 09-10, surtout pour le Département de l'Ouest

ELABORATION MISSION BIT 2010

ANNEX 3: NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL PERDUES

	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
Départements											
<i>Par secteur d'activité</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture	0	0	448	0	0	0	750,971	0	61,064	18,167	830,650
Industrie			311				336,580		49,804	13,521	400,216
Artisan/indépendant			70				222,420		5,882	2,373	230,745
Micro et petite entreprise (1-20 employées)			67				191,971		5,378	2,273	199,689
Moyenne et grande entreprise (plus de 20 employées)											
Commerce	0	0	691	0	0	0	539,998	0	46,979	7,623	595,291
À la maison/domicile			544				266,406		30,596	6,013	303,559
Au Marché			91				82,380		11,350	992	94,813
Dans la rue			30				101,916		2,821	326	105,093
Établissement			26				89,296		2,212	292	91,826
Services	0	0	4,903	0	0	0	6,646,268	0	1,381,424	642,618	8'675,213
Éducation			0				1,402,292		912,000	607,200	2,921,492
Santé			0				0		0	0	0
Transport			867				1,107,246		148,960	8,734	1,265,807
Tourisme			4,036				4,136,730		320,464	26,684	4,487,914
Administration Publique	0	0	0	0	0	0	1,082,102	0	0	0	1'082,102
Total	0	0	6,042	0	0	0	9,019,339	0	1,489,467	668,408	11'183,253

Source: élaboration ILO

Suppositions:

Dans le secteur de l'agriculture, on a estimé que la perte d'emplois n'a pas été significative

Dans le secteur industriel, on a considéré:

1. *Dans le cas des artisans/indépendants qui travaillaient à la maison, la perte d'emploi a été estimée sur la base du pourcentage de maisons détruites ou endommagées. La moyenne de pertes de journées d'emploi de ces artisans a été considéré de 1 semaine (6 jours) en relation aux maisons endommagées et de 1 mois (24 jours) en relation à celles détruites.*

2. *Dans le cas des micro-petite entreprises, on a considéré le pourcentage de maisons qui pouvait comprendre un atelier (considérant que chaque 5 employés des micro et petite entreprises il y a 1 "maison de travail"). Pour calculer la perte de journées d'emploi on a considéré la même moyenne que pour les artisans (6 ou 24 jours) multiplié par 5 employés par chaque entreprise*

3. *Dans le cas des entreprises moyennes et grandes, on a considéré une moyenne de 20 employés par entreprise et 24-72 jours selon la même proportion utilisée pour les autres cas mentionnés.*

Dans le cas du secteur commercial, on a considéré:

1. *Pour les vendeurs qui travaillaient à la maison, équivalent aux artisans/indépendants*

2. *Au marché, dans la rue et dans les établissements, on a considéré une semaine (6 jours) de perte juste dans le cas de maisons détruites*

Dans le cas des services:

1. *On a considéré la perte dans les écoles en moyen de 1 an de travail (24 jours par 10 mois), pour a peu près 20 employés dans le cas des écoles urbaines et 10 dans les rurales.*

2. *Selon des experts, il n'a pas eu de perte d'emploi dans le secteur santé.*

3. *Dans le secteur des transports, on a considéré le pourcentage de "patrons" selon l'enquête du secteur informel 2007 (IHSI), et on a calculé que chacun d'entre eux possède 3 voitures, qui sont conduits par 3 chauffeurs. Pour eux on a calculé une perte de 6 mois (24x6) seulement dans les cas de maisons détruites*

4. *Pour le tourisme, on a calculé 1 an (24x12 mois) dans les cas de maisons détruites et 6 mois pour celles endommagées, pour une moyenne de 10 employés par établissement.*

Dans le cas de l'administration publique on a considéré un 20% de perte d'emplois, considérant les employés contractuels seulement dans le cas du gouvernement central

ANNEX 4: VALEUR DES PERTES EN REVENUES (GOURDES)

	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
Départements											
Par secteur d'activité											
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	89,600	0	0	0	150,194,200	0	12,212,800	3,633,400	166'130,000
Artisan/indépendant			62,200				67,316,000		9,960,800	2,704,200	80,043,200
Micro et petite entreprise (1-20 employées)			14,000				44,484,000		1,176,400	474,600	46,149,000
Moyenne et grande entreprise (plus de 20 employées)			13,400							38,394,200	
Commerce	0	0	138,200	0	0	0	107,999,600	0	9,395,800	1,524,600	119'058,200
À la maison/domicile			108,800				53,281,200		6,119,200	1,202,600	60,711,800
Au Marché			18,200				16,476,000		2,270,000	198,400	18,962,600
Dans la rue			6,000				20,383,200		564,200	65,200	21,018,600
Établissement			5,200				17,859,200		442,400	58,400	18,365,200
Services	0	0	980,600	0	0	0	1,329,253,600	0	276,284,800	128,253,600	1,735,042,
Éducation			0				280,458,400		182,400,000	121,440,000	584,298,400
Santé			0				0		0	0	0
Transport			173,400				221,449,200		29,792,000	1,746,800	253,161,400
Tourisme			807,200				827,346,000		64,092,800	5,336,800	897,582,800
Administration Publique	0	0	0	0	0	0	216,420,480	0	0	0	216,420,480
Total	0	0	7'796,366	0	0	0	1,587,447,400	0	297,893,400	133,681,600	32,236,651,280
US\$			28,771				37,796,366		7,092,700	3,182,895	53,253,601

Source: élaboration ILO

Supposition:

On a considéré le salaire minimum de 200 gourdes comme moyenne de valeur de la journée de travail.

ANNEX 5: POPULATION OCCUPEE ESTIMEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE 2010

Départements	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
Population total	1,596,659	689,705	432,826	986,334	364,123	673,599	3,724,441	716,269	584,681	316,577	10,085,214
Ménages	354,813	153,268	96,184	219,185	80,916	149,689	827,654	159,171	129,929	70,350	2,241,159
Population Occuppée	463,031	213,809	134,176	256,447	87,390	195,344	1,042,843	207,718	187,098	91,807	2,879,663
<i>Par secteur d'activité</i>											
Agriculture	230,782	127,755	90,384	99,740	35,619	87,595	206,452	98,730	83,139	48,030	1,108,226
Industrie	51,859	13,042	5,099	23,080	7,428	19,339	153,298	16,202	20,326	13,123	322,797
Artisan/indépendant	38,351	10,969	3,970	15,544	5,918	11,848	83,612	13,134	17,691	10,218	211,253
Micro et petite entreprise (1-20 employées)	10,711	1,644	895	5,975	1,197	5,940	55,253	2,433	2,089	2,303	88,440
Moyenne et grande entreprise (plus de 20 employées)	2,798	429	234	1,561	313	1,552	14,434	636	546	602	23,104
Commerce	123,166	41,693	25,493	89,500	26,479	45,320	351,438	59,823	51,921	21,442	836,275
À la maison/domicile	18,024	5,968	6,939	17,184	4,618	7,969	66,179	14,315	10,868	5,836	157,901
Au Marché	82,429	30,651	13,714	49,233	17,948	27,495	117,595	33,771	32,251	11,534	416,621
Dans la rue	10,107	1,242	2,662	12,948	2,137	4,205	104,504	5,764	4,746	2,239	150,554
Établissement	1,879	356	337	2,049	206	921	22,183	1,100	786	283	30,097
Autres	10,727	3,477	1,842	8,087	1,570	4,730	40,977	4,872	3,270	1,549	81,101
Services	53,712	29,292	11,673	39,749	13,720	41,608	294,082	31,781	27,960	8,304	551,880

Éducation	12,073	9,644	2,188	9,234	5,383	12,151	71,842	9,978	5,893	1,984	140,371
Santé	5,221	402	1,584	10,952	914	6,251	34,856	4,797	1,373	94	66,443
Transport	5,221	5,867	2,286	4,906	2,628	5,297	27,555	3,810	7,379	1,771	66,719
Tourisme	10,422	4,602	2,580	6,727	3,066	5,681	65,676	8,124	6,324	1,295	114,497
Administration Publique	3,512	2,027	1,527	4,377	4,143	1,481	37,573	1,182	3,752	910	60,484
Total	463,031	213,809	134,176	256,447	87,390	195,344	1,042,843	207,718	187,098	91,807	2,879,663

Source: Elaboration ILO sur la base de projections de la population 2010 et enquête laboral sur le secteur informel 2007 (IHSI), prenant en considération les proportions de distribution territorial et les données sur "lieu de travail" du recensement 2003, et considerant Nippes pareil à Grande Anse.

Pour les employés de l'administration publique on a pris en considération la Loi de Finance initiale 09-10. On a ajusté la quantité total d'employés, surtout dans le Département de l'Ouest

ANNEX 6: NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL PERDUES

Départements	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
<i>Par secteur d'activité</i>											
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	448	0	0	0	750,971	0	61,064	18,167	830,650
Artisan/indépendant			311				336,580		49,804	13,521	400,216
Micro et petite entr.			70				222,420		5,882	2,373	230,745
Moyenne et grande entr.			67				191,971		5,378	2,273	199,689
Commerce	0	0	691	0	0	0	539,998	0	46,979	7,623	595,291
À la maison/domicile			544				266,406		30,596	6,013	303,559
Au Marché			91				82,380		11,350	992	94,813
Dans la rue			30				101,916		2,821	326	105,093
Établissement			26				89,296		2,212	292	91,826
Services	0	0	4,903	0	0	0	6,646,268	0	1,381,424	642,618	8,675,213
Éducation			0				1,402,292		912,000	607,200	2,921,492
Santé			0				0		0	0	0
Transport			867				1,107,246		148,960	8,734	1,265,807
Tourisme			4,036				4,136,730		320,464	26,684	4,487,914
Admin. Publiq.	0	0	0	0	0	0	1,082,102	0	0	0	1,082,102
Total	0	0	6,042	0	0	0	9,019,339	0	1,489,467	668,408	11,183,256

Source: élaboration ILO

Suppositions:

Dans le secteur de l'agriculture, on a estimé que la perte d'emplois n'a pas été pertinent

Dans le secteur industrial, on a considéré:

1. Dans le cas des artisans/indépendants qui travaillent à la maison, le nombre de maisons détruites ou endommagées a été pris comme paramètre de destruction du lieu de travail, sur la base de pourcentage total de maisons/ménages. La moyenne de pertes de journées d'emploi a été considérée de 1 semaine (6 jours) pour les maisons endommagées et de 1 mois (24 jours) pour celles détruites.

2. Dans le cas des micro-petite entreprises, on a considéré le pourcentage de maisons qui pouvait comprendre un atelier, considérant que chaque 5 employés des micro et petite entreprises, il y a 1 "maison de travail". Pour calculer la perte d'emploi on a considéré la même moyenne que pour les artisans (24 - 6 jours) multiplié par 5 employés par entreprise

3. Dans le cas des entreprises moyennes et grandes, on a considéré une moyenne de 20 employés et 24-72 jours selon la dimension des pertes.

Dans le cas du secteur commercial, on a considéré:

1. À la maison, équivalent aux artisans/indépendants

2. Au marché, dans la rue et dans les établissements, on a considéré une semaine (6 jours) de perte juste dans le cas de maisons détruites

Dans le cas des services:

1. On a considéré la perte dans les écoles en moyen de 1 an de travail (24 jours par 10 mois), pour a peu près 20 employés dans le cas des écoles urbaines et 10 dans les rurales.

2. Selon des experts, il n'a pas eu de perte d'emploi dans le secteur santé.

3. Dans le secteur des transports, on a considéré le pourcentage de "patrons" selon l'enquête du secteur informel 2007 (IHSI), et on a calculé que chacun d'entre eux possède 3 voitures, qui sont conduits par 3 chauffeurs. Pour eux on a calculé une perte de 6 mois (24x6) seulement dans les cas de maisons détruites

4. Pour le tourisme, on a calculé 1 an (24x12 mois) dans les cas de maisons détruites et 6 mois pour celles endommagées, pour une moyenne de 10 employés par établissement.

Dans le cas de l'administration publique on a considéré un 20% de perte d'emplois, considérant les employés contractuels seulement dans le cas du gouvernement central

Micro et petite entreprise (1-20 employées)

Moyenne et grande entreprise (plus de 20 employées)

ANNEX 7: VALEUR DES PERTES EN REVENUES (GOURDES)

Départements	Artibonite	Centre	Grand Anse	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Est	Nippes	Total
Par secteur d'activité											
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	89,600	0	0	0	150,194,200	0	12,212,800	3,633,400	166,130,000
Artisan/indépendant			62,200				67,316,000		9,960,800	2,704,200	80,043,200
Micro et petite entr.			14,000				44,484,000		1,176,400	474,600	46,149,000
Moyenne et grande entr.			13,400				38,394,200		1,075,600	454,600	39,937,800
Commerce	0	0	138,200	0	0	0	107,999,600	0	9,395,800	1,524,600	119,058,200
À la maison/domicile			108,800				53,281,200		6,119,200	1,202,600	60,711,800
Au Marché			18,200				16,476,000		2,270,000	198,400	18,962,600
Dans la rue			6,000				20,383,200		564,200	65,200	21,018,600
Établissement			5,200				17,859,200		442,400	58,400	18,365,200
Services	0	0	980,600	0	0	0	1,329,253,600	0	276,284,800	128.523.600	1,735,042,600
Éducation			0				280,458,400		182,400,000	121,440,000	584,298,400
Santé			0				0		0	0	0
Transport			173,400				221,449,200		29,792,000	1,746,800	253,161,400
Tourisme			807,200				827,346,000		64,092,800	5,336,800	897,582,800
Administration Publique	0	0	0	0	0	0	216,420,480	0	0	0	216,420,480
Total	0	0	1,208,400	0	0	0	1,587,447,400	0	297,893,400	133,681,600	2,236,651,200
US\$			28,771				37,796,366		7,092,700	3,182,895	53,253,601

source: élaboration ILO

Supposition: On a considéré le salaire minimum de 200 gourdes comme moyenne de valeur de la journée de travail

ANNEX 8: PDNA SOURCES OF INFORMATION FOR ILO TEAM WORK

Réports	Date	Source
OCHA's response factsheet	24-Feb	OCHA
Situatio Report OCHA # 1 - 23	Jan12-Feb22	OCHA
Revised Appeal	21-Feb	UN
CWGER Update on Haiti	18-Feb	CWGER
Population Movements out of Port-au-Prince Map	17-Feb	OCHA
Intensity of building damages in downtown PaP	15-Feb	UNOSAT
Prioritized sites for decongestion Map	10-Feb	OCHA
Beyond survival: a transformative agenda for the children	07-Feb	UNICEF
Relief Organization Presence Map	06-Feb	OCHA
USAID Factsheets # 26, 37-39	Feb	USAID
EMMA Final Reports	Feb	CGI Market
Guidance on the situation in Haiti	21-Jan	UN
Flash Appeal	16-Jan	UN
Satellite-identified IDP Concentrations, road & bridge obstacles in central PaP	14-Jan	UNOSAT
Earthquake Damage Map	12-Jan	OCHA
Potentially Affected Population Map	12-Jan	OMEP
Topographic Detail Map	12-Jan	OMEP
Emploi		
Secteur	Taille/Urb-Rur/etc.	Source
Privé Formel	Grande industrie	Calculs production, batiments, ...
	PetME	
	Agriculture	
Privé Informel	Production, commerce, services	Enquete Chemonics - BM
		Enquetes 60 auto-prod et commerçants - Jorge Cabrera

Public		RRHH Ministeres (enquete teleph.) - Coordinateur ONPES
Protection sociale		
		Entretiens en profondité (A. Bonilla)

ANNEX 9 : POPULATION PROJÉTÉE EN 2010 AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE, PAR GROUPE D'ÂGE ET RÉGION (EN MILLIERS)

Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 – 4	644.55	618.77	1,263.32	202.94	189.21	392.15	40.92	39.50	80.42
5 – 9	608.50	586.98	1,195.48	194.43	201.02	395.45	39.54	35.96	75.50
10 – 14	588.62	569.86	1,158.48	192.59	212.83	405.42	38.45	33.41	71.86
15 – 19	551.47	540.90	1,092.36	196.11	217.16	413.27	33.15	29.12	62.27
20 – 24	509.04	510.55	1,019.59	223.99	231.76	455.75	21.81	21.57	43.38
25 – 29	454.12	465.51	919.64	209.37	213.71	423.08	17.38	19.18	36.56
30 – 34	340.52	362.08	702.60	147.71	153.73	301.43	14.34	17.40	31.74
35 – 39	261.16	286.85	548.00	107.17	115.53	222.70	12.49	15.43	27.92
40 – 44	235.18	253.30	488.48	87.28	94.85	182.12	14.03	16.04	30.06
45 – 49	204.08	219.30	423.38	70.41	78.62	149.03	13.52	14.87	28.40
50 – 54	166.42	176.50	342.91	51.60	61.56	113.16	12.45	12.36	24.81
55 – 59	136.03	148.70	284.73	38.91	49.36	88.27	10.58	10.80	21.38
60 – 64	95.94	110.90	206.84	25.72	34.03	59.75	6.97	8.14	15.11
65 – 69	81.85	94.04	175.90	21.17	28.05	49.22	6.04	7.18	13.22
70 – 74	58.18	71.26	129.44	14.92	21.12	36.04	4.54	5.77	10.31
75 – 79	35.54	45.36	80.90	9.58	14.08	23.66	3.12	4.02	7.14
80 +	22.54	30.64	53.18	5.39	8.57	13.96	1.95	2.65	4.60
Total	4,993.73	5,091.48	10,085.21	1,799.26	1,925.18	3,724.44	291.29	293.39	584.68

Source: Tendances et Perspectives de la Population d'Haiti au niveau des Departements et Communes-MEF-IHSI-Direction des Statistiques Demographiques et Sociales (DSDS) Fevrier 2009

ANNEX 10 : POPULATION PROJETÉE EN 2010 APRÈS LE TREMBLEMENT DE TERRE, PAR GROUPE D'ÂGE ET RÉGION (EN MILLIERS)

Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 – 4	632.37	607.41	1,239.78	190.79	177.89	368.68	40.89	39.47	80.35
5 – 9	596.82	574.92	1,171.75	182.79	188.99	371.77	39.51	35.93	75.44
10 – 14	577.06	557.09	1,134.15	181.06	200.09	381.14	38.42	33.38	71.81
15 – 19	539.70	527.87	1,067.58	184.37	204.16	388.53	33.13	29.10	62.23
20 – 24	495.62	496.66	992.27	210.58	217.88	428.46	21.79	21.55	43.34
25 – 29	441.58	452.71	894.28	196.83	200.92	397.75	17.36	19.17	36.53
30 – 34	331.66	352.86	684.53	138.86	144.53	283.39	14.33	17.39	31.72
35 – 39	254.73	279.92	534.65	100.75	108.62	209.37	12.48	15.42	27.90
40 – 44	229.95	247.61	477.56	82.05	89.17	171.22	14.02	16.02	30.04
45 – 49	199.85	214.58	414.43	66.19	73.91	140.10	13.51	14.86	28.37
50 – 54	163.32	172.80	336.12	48.51	57.88	106.38	12.44	12.35	24.79
55 – 59	133.70	145.73	279.43	36.58	46.40	82.98	10.57	10.79	21.36
60 – 64	94.39	108.85	203.25	24.18	31.99	56.18	6.96	8.13	15.09
65 – 69	80.58	92.36	172.94	19.90	26.37	46.27	6.04	7.17	13.21
70 – 74	57.28	69.99	127.27	14.03	19.85	33.88	4.53	5.77	10.30
75 – 79	34.96	44.51	79.48	9.01	13.24	22.25	3.12	4.02	7.14
80 +	22.22	30.12	52.34	5.06	8.06	13.12	1.95	2.65	4.60
Total	4,885.79	4,976.00	9,861.80	1,691.55	1,809.93	3,501.48	291.06	293.17	584.23

Source: Tendances et Perspectives de la Population d'Haiti au niveau des Departements et Communes-MEF-IHSI-Direction des Statistiques Demographiques et Sociales (DSDS) Fevrier 2009

ANNEXE 11: ESTIMATION DU NOMBRE D'INVALIDES AVANT LE TREMBLEMENT DE TERRE, DISTRIBUÉ PAR GROUPE D'ÂGE, SEXE ET RÉGION

Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 – 4	2,183	1,668	3,851	637	464	1,102	89	69	158
5 – 9	2,986	2,307	5,293	918	706	1,624	121	103	224
10 – 14	3,660	2,981	6,641	1,065	998	2,062	175	121	296
15 – 19	4,387	3,714	8,102	1,306	1,240	2,546	249	154	403
20 – 24	4,950	4,217	9,167	1,615	1,401	3,016	201	162	363
25 – 29	4,990	4,055	9,045	1,565	1,333	2,898	208	168	376
30 – 34	4,408	4,018	8,426	1,397	1,161	2,559	215	182	397
35 – 39	3,925	3,655	7,580	1,185	994	2,179	200	200	400
40 – 44	4,540	4,363	8,903	1,213	1,243	2,456	291	285	575
45 – 49	4,708	4,642	9,350	1,241	1,298	2,539	290	257	547
50 – 54	4,752	4,892	9,644	1,212	1,391	2,603	304	326	629
55 – 59	4,789	4,949	9,737	1,124	1,393	2,517	346	344	690
60 – 64	4,520	5,004	9,524	1,023	1,318	2,341	288	338	626
65 – 69	4,668	5,365	10,033	984	1,253	2,237	323	365	688
70 – 74	4,441	5,770	10,211	867	1,398	2,264	323	432	756
75 – 79	3,367	4,635	8,003	680	1,160	1,840	291	397	688
80 +	3,267	4,579	7,846	618	786	1,404	281	330	610
Total	70,540	70,816	141,356	18,650	19,538	38,188	4,192	4,234	8,426

ANNEXE 12 : ESTIMATION DES INVALIDES DU AU TREMBLEMENT DE TERRE
Estimation du nombre de personnes qui ont devenu et qui deviendront invalides à cause du tremblement de terre, par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Source d'invalidité	Vague des amputations	Hommes	Femmes	Total
0 – 4	Amputation	Première	119	65	184
		Deuxième	123	50	173
	Autre		262	89	351
	Total		503	204	707
5 – 17	Amputation	Première	247	341	588
		Deuxième	254	261	515
	Autre		544	460	1,004
	Total		1,045	1,062	2,107
18 – 59	Amputation	Première	786	1,126	1,912
		Deuxième	811	862	1,673
	Autre		1,732	1,522	3,254
	Total		3,329	3,511	6,840
60 +	Amputation	Première	91	144	235
		Deuxième	94	110	204
	Autre		201	195	396
	Total		387	449	836
Total	Amputation	Première	1,243	1,677	2,920
		Deuxième	1,282	1,283	2,565
	Autre		2,739	2,266	5,005

Estimation du nombre total d'invalides après le tremblement de terre, par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Statut des invalides	Hommes	Femmes	Total
0 - 4	Survivants	2,145	1,641	3,785
	Nouveaux	503	204	707
	Total	2,648	1,845	4,493
5 - 17	Survivants	9,028	7,328	16,356
	Nouveaux	1,045	1,062	2,107
	Total	10,074	8,389	18,463
18 - 59	Survivants	38,235	35,676	73,912
	Nouveaux	3,329	3,511	6,840
	Total	41,564	39,187	80,752
60 +	Survivants	20,012	24,998	45,010
	Nouveaux	387	449	836
	Total	20,399	25,447	45,846
Total	Survivants	69,420	69,643	139,063
	Nouveaux	5,265	5,226	10,491
	Total	74,685	74,869	149,554

ANNEXE 13: ORPHELINES AVANT ET APRES LE TREMBLEMENT DE TERRE

Estimation du nombre d'orphelins avant le tremblement de terre

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 – 1	5112	5067	10179
2 – 4	15533	15397	30930
5 – 9	58837	58320	117157
10 – 14	90759	89963	180723
15 – 17	69658	69047	138705
Total	239899	237795	477693

Estimation du nombre total d'orphelins après le tremblement de terre, par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Statut des orphelins	Hommes	Femmes	Total
0 – 1	Survivants	5,017	4,973	9,990
	Nouveaux	6,353	6,353	12,706
	Total	11,371	11,327	22,698
2 – 4	Survivants	15,242	15,108	30,350
	Nouveaux	9,415	9,415	18,830
	Total	24,657	24,523	49,180
5 – 9	Survivants	57,669	57,163	114,832
	Nouveaux	14,903	14,903	29,806
	Total	72,572	72,066	144,638
10 - 14	Survivants	88,854	88,074	176,928
	Nouveaux	14,425	14,425	28,850
	Total	103,279	102,499	205,778
15 - 17	Survivants	68,125	67,527	135,652
	Nouveaux	8,255	8,255	16,510
	Total	76,380	75,783	152,163
Total	Survivants	234,906	232,846	467,752
	Nouveaux	53,352	53,352	106,704
	Total	288,259	286,198	574,457

ANNEXE 14: ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION DES MORTS PAR GROUPE D'ÂGE ET SEXE DU TREMBLEMENT DE TERRE

Groupe d'âge	Haïti			Ouest			Sud-Est		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homme	Femmes	Total
0 – 4	12,181	11,358	23,539	12,149	11,327	23,476	32	31	63
5 – 9	11,670	12,062	23,732	11,639	12,034	23,673	31	28	59
10 – 14	11,559	12,767	24,326	11,529	12,741	24,270	30	26	56
15 – 19	11,766	13,023	24,789	11,740	13,000	24,740	26	23	48
20 – 24	13,426	13,891	27,317	13,409	13,874	27,283	17	17	34
25 – 29	12,547	12,809	25,356	12,534	12,794	25,328	14	15	28
30 – 34	8,854	9,216	18,070	8,842	9,203	18,045	11	14	25
35 – 39	6,425	6,928	13,354	6,416	6,916	13,332	10	12	22
40 – 44	5,236	5,690	10,926	5,225	5,678	10,903	11	12	23
45 – 49	4,226	4,718	8,943	4,215	4,706	8,921	11	12	22
50 – 54	3,099	3,695	6,794	3,089	3,685	6,774	10	10	19
55 – 59	2,338	2,963	5,301	2,329	2,955	5,284	8	8	17
60 – 64	1,545	2,044	3,589	1,540	2,037	3,577	5	6	12
65 – 69	1,272	1,685	2,957	1,267	1,679	2,946	5	6	10
70 – 74	897	1,269	2,166	893	1,264	2,158	4	4	8
75 – 79	576	846	1,422	574	843	1,417	2	3	6
80 +	324	515	839	322	513	835	2	2	4
Total	107,939	115,479	223,418	107,713	115,250	222,963	227	228	455

Le nombre total de morts correspond au bilan des dégâts humains présenté dans le "Rapport de situation N° 16 au 11 mars 2010" du Système National de Gestion des Risques et des Désastres

ANNEXE 15: ORPHELINES AND INVALIDES AVANT ET APRES LE TREMBLEMENT DE TERRE

Situation avant le tremblement de terre

	Hommes	Femmes	Total
Population			
<18	2,177,330	2,103,611	4,280,942
18 – 59	2,522,348	2,635,681	5,158,028
>59	294,053	352,191	646,244
Total	4,993,731	5,091,483	10,085,214
Invalides			
< 5	2,183	1,668	3,851
5 – 17	9,193	7,474	16,667
18 – 59	38,901	36,319	75,221
> 59	20,263	25,354	45,616
Total	70,540	70,816	141,356
Orphelins			
<2	5,112	5,067	10,179
2 – 4	15,533	15,397	30,930
5 – 9	58,837	58,320	117,157
10 – 14	90,759	89,963	180,723
15- 17	69,658	69,047	138,705
Total	239,899	237,795	477,693

Situation après le tremblement de terre

	Hommes	Femmes	Total
Population			
<18	2,135,027	2,059,709	4,194,736
18 - 59	2,461,325	2,570,463	5,031,788
>59	289,439	345,833	635,272
Total	4,885,792	4,976,004	9,861,796
Invalides			
< 5	2,548	1,762	4,310
5 - 17	9,647	7,941	17,588
18 - 59	37,786	35,554	73,340
> 59	19,230	23,606	42,836
Total	69,211	68,863	138,074
Orphelins			
<2	11,309	11,388	22,698
2 - 4	24,566	24,615	49,181
5 - 9	72,427	72,210	144,638
10 - 14	103,139	102,639	205,778
15- 17	76,300	75,863	152,163
Total	287,742	286,715	574,457



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

RENÉ PRÉVAL
PRÉSIDENT

Vu les articles 19, 24 et 136 de la Constitution ;

Vu la Loi du 15 avril 2010 portant modification de la loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu l'Arrêté du 20 avril 2010 prolongeant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national pour une période de dix-huit (18) mois.

Considérant que, compte tenu de la gravité de la situation résultant du tremblement de terre ayant dévasté le pays le 12 janvier 2010, il y a lieu de prendre des dispositions particulières pour secourir efficacement les populations sinistrées;

Considérant l'expression de la volonté de la communauté internationale d'apporter ses contributions à la reconstruction d'Haïti;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une coordination et un déploiement efficaces des ressources et appuis fournis par les bailleurs de fonds internationaux;

Considérant qu'il importe, à cet effet, d'organiser la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), créée conformément aux articles 7.§17 et 14 de la Loi du 15 avril 2010 portant modification de la Loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence;

Sur le rapport du Premier Ministre, et après délibération en Conseil des Ministres,

ARRÊTE

Article 1er.-

Le présent Arrêté porte organisation et fonctionnement de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), créée conformément aux articles 7.§17 et 14 de la Loi du 15 avril 2010 portant modification de la Loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence.

Article 2.-

La CIRH est créée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle est composée de personnalités haïtiennes et de membres de la communauté internationale.

Article 3.-

La CIRH est co-présidée par le Premier Ministre et une éminente personnalité étrangère impliquée dans l'effort de reconstruction. Ces derniers sont assistés d'un secrétariat exécutif chargé de la gestion quotidienne des opérations.

Article 4.-

La CIRH est composée de membres ayant droit de vote et de membres non votants.

Les membres de la CIRH ayant droit de vote sont les suivants :

- i. Les deux présidents,
- ii. Deux représentants désignés par le pouvoir exécutif ;
- iii. Deux représentants désignés par le pouvoir judiciaire;
- iv. Deux représentants désignés par les autorités locales ;
- v. Un représentant désigné par le Sénat ;
- vi. Un représentant désigné par la Chambre des Députés ;
- vii. Un représentant désigné par les syndicats;
- viii. Un représentant désigné par le monde des affaires;
- ix. Un représentant de la Communauté Caribéenne (CARICOM);
- x. Un représentant de chacun des principaux bailleurs de fonds ayant choisi de siéger à la Commission et ayant offert pour la reconstruction d'Haïti une contribution d'au moins cent millions de dollars américains (US \$100.000.000,00) à titre de don sur une période de deux années consécutives ou d'au moins deux cent millions de dollars américains (US \$200.000.000,00) à titre d'allègement de la dette;
- xi. Un représentant, sur la base d'un roulement, des autres bailleurs de fonds ne répondant pas aux critères définis au point x du présent article.

La Commission inclura les membres suivants, n'ayant pas droit de vote :

- i. Un représentant désigné par l'Organisation des États Américains (OEA),
- ii. Un représentant désigné par la communauté des ONG nationales,
- iii. Un représentant désigné par la communauté des ONG internationales,
- iv. Un représentant désigné par la Diaspora haïtienne.

Article 5.-

Le nombre de représentants haïtiens ayant droit de vote doit être à tout moment au moins égal au nombre de représentants de la communauté internationale disposant du même droit.

En cas de rupture de la parité entre le nombre de représentants haïtiens par rapport aux représentants de la communauté internationale, notamment par l'admission d'un représentant de bailleur de fonds ayant droit de vote, le Pouvoir Exécutif choisit un représentant haïtien en vue de rétablir la parité.

Article 6.-

Les Membres désignés pour faire partie de la Commission, conformément aux articles 4 et 5 du présent Arrêté, ainsi que le Secrétaire Exécutif, sont nommés par commission présidentielle.

Article 7.-

Un bureau de contrôle financier et de rendement, chargé du contrôle des opérations de la CIRH, procède à l'évaluation des travaux et du processus de reconstruction, identifie les insuffisances et les opportunités d'amélioration de résultats et s'assure de la reddition des comptes et de la transparence.

Ce bureau de contrôle financier et de rendement rend compte directement à la Commission.

Article 8.-

La CIRH jouit de la personnalité juridique.

Article 9.-

Pour être exécutoires, les décisions de la CIRH doivent être validées par le Président de la République.

Article 10.-

Les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement non prévues par le présent Arrêté sont établies par les règlements intérieurs adoptés par la CIRH.

Article 11.-

Le présent Arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Premier Ministre et de tous les Ministres, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 21 avril 2010, An 207^{ème} de l'Indépendance.

Par :

Le Président

René PREVAL

Le Premier Ministre	Jean Max BELLERIVE
Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	Paul Antoine BIEN AIME
La Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes	Marie Michèle REY
Le Ministre de l'Economie et des Finances	Ronald BAUDIN
Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe	Jean Max BELLERIVE
Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique	Paul DENIS
Le Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	Joël DESROSIERS JEAN PIERRE
La Ministre du Commerce et de l'Industrie	Josseline COLIMON FETHIERE
Le Ministre du Tourisme	Patrick DELATOIR

La Ministre de la Culture et de la Communication	Marie Laurence JOCELYN LASSÈGUE
La Ministre à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme	Marjory MICHEL
Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications	Jacques GABRIEL
Le Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger	Edwin PARAISON
Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique	Evans LESCOUFLAIR
Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail	Yves CRISTALLIN
Le Ministre de la Santé Publique et de la Population	Alex LARSEN
Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural	Joanas GUE
Le Ministre de l'Environnement	Jean Marie Claude GERMAIN
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Relations avec le Parlement	Joseph JASMIN

ANNEXE 17 : FEUILLE DE ROUTE SYNDICALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

Saint Domingue, 9 avril 2010

NOUS, SYNDICALISTES D'HAÏTI ET DU MONDE ENTIER, NOUS SOMMES RÉUNIS À SAINT DOMINGUE À L'OCCASION D'UN GRAND SOMMET SYNDICAL SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI ET PROPOSONS CETTE FEUILLE DE ROUTE AUX AUTORITÉS ET À LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNES AINSI QU'À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

Introduction

HAÏTI N'EST PAS UN PAYS PAUVRE, MAIS UN PAYS APPAUVRI.

HAÏTI EST UN PAYS SURENDETTÉ. LE MOUVEMENT SYNDICAL FAIT APPEL À UNE ANNULATION DE LA DETTE DE CE PAYS ET À L'OCTROI DE DONS, ET NON DE PRÊTS.

LA CATASTROPHE DU 12 JANVIER DOIT DONNER NAISSANCE À UNE NOUVELLE HAÏTI PLAÇANT NOTAMMENT L'AGENDA DU TRAVAIL DÉCENT AU CŒUR DE LA RECONSTRUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS AINSI QUE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL SUR L'EMPLOI DE L'OIT, TOUT EN GARANTISSANT LA COHÉRENCE DES POLITIQUES. LE TRAVAIL N'EST PAS UNE MARCHANDISE ET EST UN DROIT FONDAMENTAL.

LE TEMPS EST VENU POUR RENFORCER LE SECTEUR PUBLIC, DONT LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL- AFIN QU'IL SOIT À MÊME DE DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'EMPLOI SOLIDE ET À LONG TERME, DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ POUR TOUTES ET TOUS (NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, SANTÉ, LOGEMENT, ACCÈS À L'EAU, À L'ÉLECTRICITÉ ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS).

CETTE FEUILLE DE ROUTE DOIT METTRE L'ACCENT SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES JEUNES ET SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CES DROITS.

LE MOUVEMENT SYNDICAL HAÏTIEN DOIT NÉCESSAIREMENT PARTICIPER DANS TOUTES LES STRUCTURES LIÉES À LA RECONSTRUCTION NATIONALE.

Comment peut-on assurer un travail décent pour toutes et tous?

I. LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'EMPLOI

L'AGENDA DU TRAVAIL DÉCENT REPOSE SUR QUATRE OBJECTIFS STRATÉGIQUES: LES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL ET LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL; LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION; LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ SOCIALES; LE DIALOGUE SOCIAL ET LE TRIPARTISME. IL DOIT ÊTRE À LA BASE DE LA RECONSTRUCTION ET DU DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI.

LA CRÉATION D'EMPLOI EST UN DÉFI POUR HAÏTI QUI DOIT ÊTRE DISCUTÉ ET MIS EN ŒUVRE D'UNE MANIÈRE TRIPARTITE ET IMPLIQUE LA RATIFICATION ET LE RESPECT DE LA CONVENTION 122 (POLITIQUE D'EMPLOI).

LA PRIORITÉ EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOIS DOIT ÊTRE ACCORDÉE À L'EMPLOI DURABLE, FORMALISÉ ET DÉCENT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES D'HAÏTI EUX-MÊMES.

TOUTE POLITIQUE D'EMPLOIS DURABLES ET DÉCENTS DOIT METTRE L'ACCENT SUR LA FORMALISATION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET SUR LA PROMOTION DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES, INCLUS DANS SES FORMES ASSOCIATIVES ET COOPÉRATIVES.

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI DOIVENT SE FAIRE DANS LE RESPECT ET LA RÉGLEMENTATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE PRINCIPES ET DE DROITS, NOTAMMENT :

- LE PAIEMENT DE SALAIRES DÉCENTS PERMETTANT UNE VIE DÉCENTE, Y COMPRIS POUR LES TRAVAILLEURS QUI DEPUIS LE 12 JANVIER N'ONT PAS REÇU LEUR SALAIRE (PAR EXEMPLE LES ENSEIGNANTS, ETC.) ;
- L'APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE FEMMES ET HOMMES ;
- LA RÉVISION DU SALAIRE MINIMUM DANS UN CADRE TRIPARTITE ET SON APPLICATION EFFECTIVE ET ADAPTATION AU COÛT DE LA VIE;
- LA SIGNATURE DE CONTRATS DE TRAVAIL POUR FORMALISER LES RELATIONS DE TRAVAIL ET ASSURER LE RESPECT DES DROITS DU TRAVAIL ;

LES PROGRAMMES DE 'CASH-FOR-WORK' (TRAVAIL CONTRE RÉMUNÉRATION) PERMETTENT LE RELÈVEMENT DES REVENUS PERDUS À CAUSE DU TREMBLEMENT DE TERRE À TRAVERS LA CRÉATION D'EMPLOI TEMPORAIRE DE MANIÈRE IMMÉDIATE ET CONSIDÉRABLE DANS LA PHASE D'URGENCE, MAIS ILS NE PEUVENT CONSTITUER LE PILIER PRESQUE UNIQUE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'EMPLOI. AUSSI :

LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONTRE RÉMUNÉRATION NE CONSTITUE PAS UNE MODALITÉ DE TRAVAIL DURABLE ET À LONG TERME, MAIS DES SOLUTIONS TEMPORAIRES. IL FAUT QUE CE SOIT UN TRAVAIL RESPONSABILISANT MALGRÉ TOUT ;

ILS DOIVENT IMPLIQUER LE VERSEMENT DE SALAIRES DÉCENTS ET SE PRATIQUER DANS LE RESPECT DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL, DONT LES NORMES FONDAMENTALES ET CELLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL.

LE BIT DOIT ÊTRE APPELÉ, AUX CÔTÉS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES ET DES PARTENAIRES SOCIAUX, COMME ACTEURS PRINCIPAUX, À FACILITER LA COORDINATION, LA SUPERVISION ET LE RESPECT DE STANDARDS COMMUNS DES PROGRAMMES DE TRAVAIL CONTRE RÉMUNÉRATION » ;

L'ACCÈS AU CRÉDIT, Y COMPRIS AU TRAVERS DE COOPÉRATIVES DE MICRO-FINANCE, DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉ DAVANTAGE POUR LES MICRO-PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE MÊME QUE POUR LES TRAVAILLEURS/SES DÉPENDANTS ET LES TRAVAILLEURS/SES RURAUX.

LE GOUVERNEMENT HAÏTIEN DEVRA METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE ACTIVE ET UN PLAN D'ACTION IMMÉDIAT POUR LA GÉNÉRATION ACCÉLÉRÉE D'EMPLOI, DURANT LE PROCESSUS DE RECONSTRUCTION, À TRAVERS DE MÉCANISMES LÉGISLATIFS, INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS, AINSI QU'À TRAVERS L'ADOPTION ET GÉNÉRALISATION DES MÉTHODES À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (HIMO) EN MATIÈRE DE:

- PROGRAMMES PUBLIQUE DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE MAISONS DÉTRUITES PAR LE TREMBLEMENT DE TERRE, EN FAVEUR DES COUCHES PLUS PAUVRES DE LA POPULATION AFFECTÉE, INCLUS À TRAVERS LE FONCTIONNEMENT D'UN FOND DE ROULEMENT QUI PRÉVOIT LE REMBOURSEMENT DE LA VALEUR DE LA MAISON DANS LE LONG TERME ;
- INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES HIMO DANS LES SECTEURS DE L'HABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION (SYSTÈMES D'IRRIGATION, PISTES AGRICOLES) ; LES PROGRAMMES D'ENTRETIEN DES ROUTES, PETITES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DANS LES ZONES RURALES ET URBAINES ; LES PROJETS DE NETTOYAGE ET DE RECYCLAGE DE

MATÉRIAUX GÉNÉRÉS PAR L'EFFONDREMENT D'IMMEUBLES DANS LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES PAR LE SÉISME;

- INVESTISSEMENTS PUBLIQUES ET PRIVÉS POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MAJEURES : ROUTES, PORTS, AÉROPORTS, RÉSEAUX D'EAU ET ÉLECTRICITÉ ;
- INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LES SERVICES SOCIAUX DE BASE : ÉDUCATION ET SANTÉ
- INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LA PROTECTION, REFORESTATION ET ENTRETIEN DES BASSINS VERSANTS ;
- INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SECTEURS PORTEURS DANS L'AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE, SERVICES ET TOURISME ;

CONCERNANT L'E RENFORCEMENT DE L'AGRICULTURE → LES SYNDICATS HAÏTIENS EXIGENT UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE AXÉE SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN AMONT ET EN AVANT DE LA PRODUCTION ET PRÉVOYANT LE PLEIN RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, DONT LE DROIT D'ORGANISATION ;

L'ÉTAT HAÏTIEN DOIT ÊTRE MIS EN CONDITION D'ALLOUER LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES POUR PARVENIR À CES FINS.

IL EST ESSENTIEL DE MISER SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS « VERTS » (ET DE TECHNOLOGIES VERTES). CETTE RÉPONSE INNOVATRICE PERMETTRAIT ÉGALEMENT DE FOURNIR L'ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS DONT L'ÉLECTRICITÉ ET DE LUTTER CONTRE DES FLÉAUX COMME LA DÉFORESTATION DU PAYS.

II. LE RESPECT DU TRAVAIL DÉCENT DANS LA PHASE DE RECONSTRUCTION

LE MOUVEMENT SYNDICAL NATIONAL ET INTERNATIONAL FAIT UN APPEL POUR QUE LES INVESTISSEURS NATIONAUX ET ÉTRANGERS QUI CRÉENT DES EMPLOIS À HAÏTI AINSI QUE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES RESPECTENT LE CODE DU TRAVAIL ET LES CONVENTIONS DE L'OIT ET NOUS INSISTONS SUR L'ABSENCE D'ENTRAVE À L'ORGANISATION DES TRAVAILLEURS HAÏTIENS EN SYNDICATS.

LE TRAVAIL DE RECONSTRUCTION EST UN TRAVAIL DUR ET MANUEL ET UN EMPLOI ESSENTIELLEMENT MASCULIN. IL FAUT AUSSI ASSURER LA CRÉATION D'EMPLOI POUR LES FEMMES DANS LA PHASE DE RECONSTRUCTION.

IL FAUT METTRE L'ACCENT SUR L'ACCÈS DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS À L'EMPLOI.

IL FAUT VEILLER À QUE LES STANDARDS INTERNATIONALES DU TRAVAIL SOIENT RESPECTÉES DANS LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION. A TEL FIN, IL POURRAIT ÊTRE PRÉVUE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION TRIPARTITE ET D'UN MÉCANISME OPÉRATIONNEL TYPE UN OBSERVATOIRE SUR LE TRAVAIL DÉCENT (OTD) POUR VEILLER SUR L'APPLICATION DES NORMES DU TRAVAIL DÉCENT SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DES PROJETS DE LA RECONSTRUCTION FINANCÉS PAR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, Y COMPRIS À LONG TERME.

IL EST FAIT APPEL AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES DU MOUVEMENT SYNDICAL, AUX ORGANISMES SYNDICALES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET AU BIT D'APPUYER ET SOUTENIR LE MOUVEMENT SYNDICAL HAÏTIEN DANS L'ÉNORME DÉFI QUI LUI EST PRÉSENTÉ DANS CETTE PHASE DE RECONSTRUCTION APRÈS LE TREMBLEMENT DE TERRE DU JANVIER 2010 ET EN VUE D'UNE REFONDATION DE L'ÉTAT E UN DÉVELOPPEMENT DE HAÏTI OU' LE TRAVAIL DÉCENT DEVRA AVOIR UNE PLACE CENTRALE.

III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE/TECHNIQUE ET L'ÉDUCATION GRATUITE, OBLIGATOIRE, PUBLIQUE ET DE QUALITÉ COMME BASE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

IL N'Y AURA PAS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS ÉDUCATION ;

LE TEMPS EST VENU POUR QUE LE SECTEUR PUBLIC ET L'ÉTAT JOUENT LEUR PROPRE RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ POUR RENFORCER L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS ;

UNE REFORTE COMPLÈTE DU SYSTÈME DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE EST ESSENTIELLE POUR ASSURER LA BASE DE CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR RELEVER LE NIVEAU DE QUALITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL, CONDITION NÉCESSAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE.

CELA IMPLIQUE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PUBLIQUE, GRATUITE ET DE QUALITÉ POUR TOUS ET TOUTES À TOUS LES NIVEAUX (PRIMAIRE, SECONDAIRE, UNIVERSITAIRE) AINSI QU'EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN FONCTION DES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS;

LE DÉFI EN MATIÈRE D'ÉDUCATION EST DOUBLE : FORMER LES FORMATEURS EUX-MÊMES ET ASSURER D'URGENCE LA CONTINUITÉ DE L'ÉDUCATION DES PERSONNES DIRECTEMENT CONCERNÉES Y COMPRIS PAR DES MOYENS D'URGENCE, TELS QUE SALLES DE CLASSES MOBILES.

CONCERNANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU PETITS MÉTIERS IL EST NÉCESSAIRE UNE PROFONDE RÉVISION ET RECONVERSION DU SYSTÈME EXISTANT POUR LE RENDRE PLUS ADAPTÉ À LA DEMANDE RÉELLE DU MARCHÉ DE LA RECONSTRUCTION, PLUS EFFICACE, ET ACCESSIBLE.

L'ÉTAT DOIT OCTROYER LES BUDGETS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE ;

LES SYNDICATS DÉVELOPPERONT DES PROGRAMMES BILATÉRAUX ET BINATIONAUX DE FORMATION PROFESSIONNELLE, EN PARTICULIER POUR LES FEMMES.

COMMENT RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT EN HAÏTI?

BONNE GOUVERNANCE

L'ACCÈS À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION EST FONDAMENTAL POUR ASSURER UN ÉTAT DE DROIT.

LA RÉFORME DU POUVOIR JUDICIAIRE EST PRIORITAIRE (NOMINATION DES JUGES SELON LES NORMES PRÉVUES DANS LA CONSTITUTION, MISE EN PLACE D'UN CONSEIL SUPÉRIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE, NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION).

IL Y A AUSSI UN BESOIN DE DÉCENTRALISATION, CE QUI SIGNIFIE LE RENFORCEMENT DU RÔLE ET DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE LEURS RESSOURCES, DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS QUI LES APPUIENT ET DE LEUR FORMATION. CETTE POLITIQUE DEVRA ÊTRE DÉFINIE EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX.

IL NE PEUT Y AVOIR DE BONNE GOUVERNANCE SANS SYNDICATS FORTS, D'OÙ L'IMPORTANCE DE TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR RENFORCER LES ORGANISATIONS SYNDICALES HAÏTIENNES.

DROITS HUMAINS ET DROITS DES TRAVAILLEURS

L'ÉTAT HAÏTIEN EST TENU DE METTRE EN APPLICATION LES CONVENTIONS ET TEXTES INTERNATIONAUX QU'IL A RATIFIÉS. IL RESTE ÉGALEMENT UNE SÉRIE DE CONVENTIONS DE L'OIT QUI DEVRAIENT ÊTRE RATIFIÉES D'URGENCE (DONT LES CONVENTIONS 102, 122, 135, 141, 144 ET 151).

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE ACCORDÉE À L'APPLICATION SCRUPULEUSE DES DROITS HUMAINS ET DES LOIS EXISTANTES, DONT LE CODE DU TRAVAIL, NONOBTANT LES LACUNES DES TEXTES ACTUELS.

DES RÉPONSES À DIVERS PROBLÈMES DEVRONT ÊTRE PRISES D'URGENCE EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX (MÉCANISMES D'APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL, INSTANCES DE CONTRÔLE, MISE EN APPLICATION DES DÉCISIONS JUDICIAIRES, RÉPARATIONS ET SANCTIONS EN CAS DE NON RESPECT DU CODE DU TRAVAIL).

LE DROIT DE S'ORGANISER ET DE NÉGOCIER COLLECTIVEMENT RESTE UN DÉFI. IL N'Y AURA PAS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS CE DROIT ET CELA À TOUS LES NIVEAUX : SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ, TRAVAILLEURS DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET TRAVAILLEURS RURAUX.

L'ADMINISTRATION ET L'INSPECTION DU TRAVAIL DOIVENT ÊTRE RENFORCÉES DE TOUTE URGENCE DANS TOUS LES SECTEURS PRÉCITÉS ET ÉTABLIES DANS LE SECTEUR PUBLIC ET CELA, DANS LE RESPECT DES RÉCENTES RECOMMANDATIONS DES EXPERTS DE L'OIT.

IL FAUT PERMETTRE QUE LES TRAVAILLEURS SOIENT DÉFENDUS DEVANT LES JURIDICTIONS COMPÉTENTES (TRIBUNAUX DU TRAVAIL) PAR DES MANDATAIRES SYNDICAUX DÛMENT DÉSIGNÉS PAR LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES. TROP SOUVENT LES TRAVAILLEURS VICTIMES D'ABUS N'ONT PAS ACCÈS À LA JUSTICE EN RAISON DE LEURS FAIBLES MOYENS.

LA REFONTE DU CODE DU TRAVAIL HAÏTIEN DE 1984 EST URGENTE. CELUI-CI NE TIENT PAS COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES TRAVAILLEURS NI DES RECOMMANDATIONS DE L'OIT. IL FAUT NOTAMMENT:

LÉGIFÉRER EN TENANT COMPTE DES DROITS DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES DIVERSES CONVENTIONS DE L'OIT.

REMETTRE À L'ORDRE DU JOUR DES DISCUSSIONS TRIPARTITES ET SOUMETTRE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS LA PROPOSITION DE RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL DISCUTÉE AVEC LES SYNDICATS.

PARTICIPATION DES SYNDICATS DANS LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL.

IL Y A URGENCE POUR CRÉER UNE CULTURE DE NÉGOCIATION ENTRE TRAVAILLEURS ET EMPLOYEURS. IL FAUT DES COMMISSIONS PARITAIRES PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE CONTINUER CETTE CULTURE DU DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU DES ENTREPRISES.

LA COMMISSION TRIPARTITE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE CRÉÉE DANS LA LOI EN 1990 DOIT ÊTRE RÉACTIVÉE. ELLE N'A PAS DE MEMBRE DEPUIS 3 ANS CAR SON MANDAT EST TERMINÉ. SON MANDAT ET SES COMPÉTENCES DOIVENT AUSSI ÊTRE RENFORCÉS.

IL FAUT UN CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL REGROUPANT TOUS LES SECTEURS DE PRODUCTION (TRAVAILLEURS, EMPLOYEURS, ETAT ET AUTRES SECTEURS DONT LE SECTEUR INFORMEL).

LE PAYS DOIT AUSSI ÊTRE DOTÉ D'UNE INSTANCE TRIPARTITE DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ SOCIALE.

REFONTE ET RENFORCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL.

LE BIT AVAIT FAIT DES RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT HAÏTIEN POUR UNE NOUVELLE LOI POUR LA RÉFORME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL ET SA CONVERSION EN MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES

IL FAUT ÉDICTER UNE LOI SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR BASE DE LEUR REPRÉSENTATIVITÉ.

COMMENT ASSURER UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUTES ET TOUS EN HAÏTI?

PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE DOIT ÊTRE VU COMME UN DROIT HUMAIN.

LA RATIFICATION DE LA CONVENTION 102 ET DES AUTRES CONVENTIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ SOCIALE EST URGENTE.

IL FAUT UN ACCENT SPÉCIFIQUE SUR LA SITUATION DES FEMMES ET LEUR ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE, D'OÙ L'IMPORTANCE DE LA RATIFICATION ENTRE AUTRES DE LA CONVENTION 183 (PROTECTION DE LA MATERNITÉ).

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE NE PEUT PAS ÊTRE PRIVATISÉ.

COUVERTURE

UN SYSTÈME INTÉGRAL DE PROTECTION SOCIALE DOIT MISER SUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES ET INCLURE LES GROUPES VULNÉRABLES TELS LES ENFANTS, LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE, LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, AINSI QUE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE.

FINANCEMENT

IL DOIT INCLURE UN MÉCANISME CONTRIBUTIF ET NON CONTRIBUTIF, PERMETTANT DE LA SORTE DE COUVRIR TOUTE LA POPULATION, Y COMPRIS LES PLUS PAUVRES. CE SYSTÈME DEVRA METTRE EN PLACE UN MÉCANISME DE COTISATION POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS.

UN BUDGET NATIONAL DOIT ÊTRE ALLOUÉ À LA PROTECTION SOCIALE.

LES 5 MILLIARDS DE DOLLARS AMÉRICAINS D'AIDE PROMIS LORS DU RÉCENT SOMMET DE L'ONU À NEW YORK DOIVENT AUSSI ÊTRE ALLOUÉS AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE.

DES MÉCANISMES DE TAXATION PROGRESSIFS DOIVENT ÊTRE ÉTABLIS POUR FINANCER CETTE PROTECTION SOCIALE.

FONCTIONNEMENT ET PARTICIPATION DES SYNDICATS

CE SYSTÈME DOIT REPOSER SUR UN ORGANE TRIPARTITE PERMETTANT DE VEILLER AU CONTRÔLE DE CE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE. SUR LE PLAN SYNDICAL, LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS S'ENGAGENT À METTRE EN PLACE UN COMITÉ UNITAIRE PERMANENT DANS CE DOMAINE COMPOSÉ DE TOUTES LES CENTRALES SYNDICALES. CELUI-CI SE CHARGERÀ DE CONTRÔLER CE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE.

LE FINANCEMENT ADDITIONNEL OBTENU PERMETTRA DE RENFORCER LA CAPACITÉ, LA TRANSPARENCE ET LE CONTRÔLE DU SYSTÈME, Y COMPRIS LA FORMATION ET L'EMBAUCHE D'EXPERTS DU GOUVERNEMENT SUR LE PLAN DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.

IL FAUT DES POLITIQUES PUBLIQUES PLUS EFFICACES DE PLANIFICATION FAMILIALE ET DE LUTTE CONTRE LE VIH SIDA.

LA SIGNATURE DE CONVENTIONS COLLECTIVES SERVIRA DE MÉCANISME COMPLÉMENTAIRE AIDANT À RENFORCER LA PROTECTION SOCIALE.

TRAVAILLEURS MIGRANTS

LE MOUVEMENT SYNDICAL APPELLE LES PAYS OÙ SE TROUVENT LES TRAVAILLEURS MIGRANTS HAÏTIENS À RATIFIER LA CONVENTION 97 ET 143 DE L'OIT SUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET À OBSERVER LES DROITS RECONNUS DANS CETTE CONVENTION. DE MÊME, NOUS FAISONS APPEL À LA SIGNATURE D'ACCORDS BILATÉRAUX ENTRE CES GOUVERNEMENTS ET LA RÉPUBLIQUE DE HAÏTI POUR LA PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LA PORTABILITÉ DE LEURS DROITS, PARTICULIÈREMENT ENTRE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET HAÏTI.

NOUS INSISTONS SUR LA RÉGULARISATION DE LA SITUATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS HAÏTIENS SANS PAPIERS, PERMETTANT DE LA SORTE LE RESPECT DE LEURS DROITS, DONT LEUR ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE DANS LES PAYS OÙ ILS RÉSIDENT. A HAÏTI ÉGALEMENT, IL EST IMPÉRATIF DE RÉGULARISER LA SITUATION DES CITOYENS QUI NE SONT PAS INSCRITS DANS LES REGISTRES CIVILS ET SONT DÈS LORS EXCLUS D'UNE COUVERTURE DE SÉCURITÉ SOCIALE.

CONSIDÉRANT TOUTES CES RECOMMANDATIONS, LE MOUVEMENT SYNDICAL NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL :

S'ENGAGE A TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR ASSURER LE SUIVI DE CETTE FEUILLE DE ROUTE ;

FAIT APPEL A UN ROLE ACCRU DU BIT A HAÏTI SUR UNE PERIODE SUFFISAMMENT LONGUE, NOTAMMENT POUR RENFORCER SA COOPERATION TECHNIQUE ET FORMATION SUR LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL ;

INSISTE SUR LA MISE EN PLACE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT À HAÏTI ET SUR UNE FORTE IMPLICATION DU BIT, AINSI QUE DES INTERLOCUTEURS SOCIAUX, DANS CE CADRE.

DE MÊME, POUR RELEVER TOUS CES DÉFIS, LE SECTEUR SYNDICAL HAÏTIEN :

PREND L'ENGAGEMENT HISTORIQUE DE TRAVAILLER SUR UNE UNITÉ D'ACTION EN CRÉANT UN ESPACE DE DIALOGUE PERMANENT AUTOUR D'UNE CHARTE QUI PERMETTRA LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FEUILLE DE ROUTE ET ENCADRERA TOUTES SES ACTIONS FUTURES ;

CONTINUERA DE DÉVELOPPER DES ALLIANCES AVEC D'AUTRES SECTEURS TELS LES PARTIS POLITIQUES PROGRESSISTES, LES ÉGLISES ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ORGANISATIONS DE DROITS HUMAINS, COLLECTIFS DE FEMMES, DE PAYSANS ENTRE AUTRES).